

OCDE  
ETUDES ECONOMIQUES

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

FÉVRIER 1974

# STATISTIQUES DE BASE DE LA FRANCE

## LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	551.2	Villes principales (recensement de 1968), habitants :	
Terres arables (milliers de km <sup>2</sup> )	172.0	Paris	2 607 625
		Marseille	893 771
		Lyon	535 000

## LA POPULATION

Population totale intérieure, au 1-7-1973	52 180 000	Taux de variation annuel (1967-1972)	0.87
Densité au km <sup>2</sup>	95	Population active totale en 1972 (en milliers)	21 743
Accroissement total, en 1972	430 000	Travailleurs étrangers permanents, entrés en 1972	90 015

## LA PRODUCTION

Produit national brut, aux prix du marché, en 1972 (milliards de francs, nouvelle base)	1 001.9	Origine de la production intérieure brute, aux prix du marché, en 1972 :	
Produit national brut par habitant (dollars des E.-U.) en 1972	3 785	Agriculture	6.8
Formation brute de capital fixe en 1972	25.9	Industrie	40.5
— en pourcentage du PNB		Construction	11.0
— par habitant (en dollars des États-Unis)	980	Secteur tertiaire	41.7
		Total	100.0

## ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(comptes normalisés)

Dépenses courantes en 1972 (en pourcentage du PNB)	33.6
Recettes courantes en 1972 (en pourcentage du PNB)	38.0
Investissements fixes en 1972 (en pourcentage du PNB)	3.1

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PNB (y compris la zone franc) en 1972	18.0	Importations de biens et services, en pourcentage du PNB (y compris la zone franc) en 1972	17.2
Principaux produits exportés, en pourcentage des exportations totales, en 1972 (CTCI) :		Principaux produits importés, en pourcentage des importations totales, en 1972 (CTCI) :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0 + 1)	17.7	Produits alimentaires, boissons et tabac	12.2
Machines et matériel de transport (7)	33.5	Machines et matériel de transport	26.3
Produits sidérurgiques (67 + 68)	8.6	Produits sidérurgiques	9.9
Produits chimiques (5)	9.5	Produits chimiques	8.3
Produits textiles (65)	4.7	Énergie et lubrifiants (3)	13.2

## LA MONNAIE

Unité monétaire : le franc		Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis :	
		— taux central, à partir du 14-2-1973	4.60
		— taux au comptant, le 2-1-1974 :	
		franc commercial	4.76
		franc financier	4.94

NOTE On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

# FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUES

*L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :*

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;*
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;*
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.*

*Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.*

*La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est associée à certains travaux de l'OCDE, et notamment à ceux du Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement.*

\*  
\*\*

L'examen annuel de la situation  
par le Comité d'Examen des Situations Économiques  
et des Problèmes de Développement de l'OCDE  
a eu lieu le 19 décembre 1973.

La présente étude a été mise à jour par la suite.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques,  
1974.

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>I Inflation et régulation conjoncturelle</b>	<b>6</b>
L'accélération de la hausse des prix et des salaires	6
L'orientation graduellement plus restrictive de la politique conjoncturelle	16
<b>II Tendances récentes et perspectives à court terme</b>	<b>25</b>
L'évolution conjoncturelle	25
Le caractère aléatoire des prévisions pour 1974	39
<b>III Le secteur public ; tendances à moyen terme</b>	<b>42</b>
La structure et l'évolution du secteur public	42
Le secteur public et l'inflation	42
<b>IV Problèmes de politique économique et conclusions</b>	<b>53</b>
<i>Annexe.</i> Principales mesures de politique prises en 1973	59

## TABLEAUX

### TEXTE

1 Evolution des prix	7
2 Evolution des salaires	15
3 Monnaie et crédit	19
4 Indicateurs de l'incidence des opérations des administrations publiques sur la demande	22
5 Compte consolidé des administrations publiques	24
6 Demande et production	26
7 Taux de chômage par âge et par sexe	31
8 Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à la fin de juin 1973, selon la durée d'inscription par âge et par sexe	32
9 Balance des paiements avec l'extérieur dans l'optique des transactions (FMI/OCDE)	36
10 Prévisions initiales pour 1974 (octobre 1973)	40
11 Structure des dépenses publiques, comparaisons internationales	43
12 Dépenses des administrations publiques par fonction (1957-1966)	45
13 Pression fiscale globale, comparaisons internationales	48

## ANNEXE STATISTIQUE

A	Comptes nationaux : Produit national et dépense nationale	76
B	Comptes nationaux : Evolution trimestrielle	77
C	Formation intérieure brute de capital fixe	78
D	Revenus et dépenses des particuliers et institutions privées sans but lucratif	79
E	Production industrielle	80
F	Marché du travail et emploi	81
G	Opérations des Administrations publiques	82 et 83
H	Masse monétaire et contreparties	84
I	Crédits à l'économie :	
	(a) Crédits financés par le système bancaire	85
	(b) Crédits et prêts financés par le système bancaire, les organismes spécialisés et le Trésor public	86
J	Taux d'intérêt	87
K	Ventilation du commerce extérieur par catégories de produits	88
L	Ventilation géographique du commerce extérieur	89
M	Balance des paiements entre la France et l'extérieur, 1967-1972	90

## GRAPHIQUES

1	Tendances des prix	8
2	Indicateurs liés à l'évolution des prix des produits alimentaires	10
3	Indicateurs liés à l'évolution des prix des produits manufacturés	13
4	Taux d'intérêt	18
5	Evolution de la masse monétaire et de certaines de ses contreparties	21
6	Indicateurs de la demande et de la production	27
7	Indicateurs des tensions sur l'appareil productif	29
8	Marché du travail	30
9	Chômage, tendance à moyen terme	33
10	Taux de change effectif	34
11	Comportement du franc sur le marché des changes	38
12	Evolution de la structure du compte des administrations publiques	44
13	Evolution des dépenses de l'administration centrale par catégories fonctionnelles (1872-1968)	46
14	Consommation privée et consommation privée pure	50



## INTRODUCTION

L'économie française a enregistré en 1973 des résultats très satisfaisants en termes de volumes : pour l'ensemble de l'année, la croissance du produit intérieur brut pourrait atteindre près de 6.5 %. La consommation privée et l'investissement se sont développés à un rythme soutenu. Les exportations et les importations ont marqué une progression rapide et équilibrée. Bien que la production se soit accrue à un rythme un peu supérieur au taux potentiel, la situation de l'emploi ne semble pas s'être significativement améliorée. Par ailleurs, la croissance s'est accompagnée de pressions inflationnistes qui, après une pause au premier trimestre de 1973, due aux effets de la réduction de certains taux de la TVA, se sont accentuées depuis le deuxième trimestre, la hausse des prix atteignant dans la seconde partie de l'année un rythme annuel supérieur à 10 %.

Avant la prise en compte des effets de la crise du pétrole, on s'attendait, pour 1974, à un ralentissement modéré de la croissance économique en termes annuels, s'accompagnant d'une légère décélération des prix et des salaires. Le ralentissement de la hausse des prix était lié, en particulier, à une modération de la tendance ascendante des cours mondiaux des produits de base et des produits alimentaires. Ces prévisions sont aujourd'hui entachées d'une incertitude majeure : quelles seront les conséquences, sur le niveau de l'activité et des prix, de la crise pétrolière (réduction même provisoire des approvisionnements et très forte augmentation des prix des produits pétroliers).

La politique économique a pris progressivement, dans le courant de 1973, une orientation plus restrictive. Malgré le durcissement de la politique monétaire (contrôle quantitatif et niveaux exceptionnellement élevés des taux d'intérêt), il ne semble pas que les entreprises aient connu jusqu'à présent des difficultés de financement, compte tenu des très importants volants de liquidités dont elles disposaient. Par contre, le resserrement de la politique monétaire a certainement affecté, dès 1973, le comportement des ménages. En 1974, le durcissement de la politique monétaire pourrait se traduire par des difficultés sérieuses de financement pour les entreprises privées. Le budget sera probablement réalisé en excédent en 1973. Néanmoins, les dépenses publiques ne paraissent pas avoir exercé un effet véritablement modérateur, compte tenu de leur progression assez soutenue. La baisse des recettes relevant de la diminution de certains taux de la TVA au début de l'année a été plus que compensée par les recettes tenant aux plus-values fiscales. Dans le domaine des prix et des revenus, le Gouvernement a poursuivi sa politique qui ne paraît pas avoir toujours rencontré les effets escomptés. A la fin de 1973, un nouvel ensemble de mesures a été mis en place par le gouvernement français pour lutter contre l'inflation. Enfin le 19 janvier 1974 le Gouvernement a décidé, afin d'éviter que

des mouvements de capitaux spéculatifs réduisent les réserves, d'interrompre, pour une période de six mois, les interventions obligatoires de l'institut d'émission sur le marché des changes.

L'Étude analyse dans sa première partie le problème de l'inflation et de la régulation conjoncturelle dans l'économie française. La politique de régulation de la demande (politique monétaire, politique budgétaire, politique des prix) mise en œuvre par le Gouvernement est ensuite exposée. La seconde partie de l'Étude est consacrée aux tendances récentes et aux prévisions à court terme, en distinguant l'équilibre intérieur et les problèmes de la balance des paiements. La troisième partie traite de certains aspects du secteur public en France (poids, impact sur l'évolution conjoncturelle et rôle qu'il joue dans les modifications structurelles de l'économie française) en liaison avec le problème de l'inflation. Enfin, les aspects actuels de la politique économique sont abordés en conclusion.

## I INFLATION ET REGULATION CONJONCTURELLE

### *L'accélération de la hausse des prix et des salaires*

Devant l'aggravation préoccupante de la hausse des prix, les autorités avaient été amenées à arrêter en décembre 1972 un ensemble de moyens de lutte contre l'inflation, axés sur un dispositif progressif de restrictions dans le domaine monétaire et sur deux mesures spécifiques dont il était attendu des effets rapides : abaissement différencié de taux de TVA et émission d'un emprunt public<sup>1</sup>. Ces mesures ne pouvaient certes avoir qu'une incidence relativement limitée ; elles ont cependant réussi à infléchir temporairement la tendance puisque la hausse de l'indice des prix de détail a été ramenée d'un rythme annuel d'environ 8,5 % au cours du deuxième semestre de 1972 à un peu plus de 3 % en taux annuel au cours des trois premiers mois de 1973. Mais les tensions sur les prix se sont de nouveau fortement accentuées à partir du printemps, et, depuis avril, le rythme annuel de la hausse a été d'environ 10 %. Cette situation s'est par ailleurs accompagnée d'une nouvelle accentuation de la croissance des rémunérations salariales. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le taux de salaire horaire des ouvriers a en effet progressé à un rythme annuel d'environ 15 %, qui était lié en partie, il est vrai, à la politique de revalorisation des basses rémunérations.

---

1 Les mesures de lutte contre l'inflation arrêtées en décembre 1972 ont été décrites en détail dans la précédente Étude annuelle sur la France de février 1973. Dans le cadre des mesures concernant la TVA, le taux normal, auquel sont soumis une très grande part des produits manufacturés, a été ramené le 1<sup>er</sup> janvier 1973 de 23 à 20 %. Celui appliqué à la pâtisserie fraîche a été ramené de 17,6 % à 7 %, taux appliqué désormais à tous les produits alimentaires solides. Le taux de 7,5 % appliqué à la viande de bœuf avait été initialement suspendu pour une durée de six mois, mais cette mesure a été reconduite par la suite jusqu'à la fin de l'année. L'incidence mécanique de ces mesures a pu se traduire par une baisse d'environ 1,2 % de l'ensemble des prix de détail, dont 1,3 % pour les produits alimentaires et 1,7 % pour les produits manufacturés. Quant à l'emprunt à long terme, son montant a été fixé à 6,5 milliards de francs ; il a été émis à un taux de 7 % et il est garanti par référence à l'unité de compte européenne.



## France

Tableau 1 Evolution des prix

	Moy. 1962- 1972	1971	1972	1973		
				Année <sup>1</sup>	Janvier/ Mars <sup>1</sup>	Avril/ Sep- tembre <sup>1</sup>
Indice des prix implicite du PIB	4.6	5.4	5.7	6.9	..	..
Indice des prix implicite de la consommation privée	4.5	5.4	5.6	7.2	..	..
Prix à la consommation	4.4	5.3	6.1	7.5	3.0	10.0
Produits alimentaires	4.5	6.4	7.9	..	6.1	13.6
Produits manufacturés du secteur privé	..	4.0	4.8	..	0	7.2
Services du secteur privé	..	6.4	6.9	..	5.9	9.9
Loyers et dépenses de santé	..	5.9	5.5	..	3.4	11.9
Tarifs publics	..	5.9	3.6	..	0.5	6.3
Prix de gros						
Produits énergétiques	3.6	11.1	2.0	..	-8.1	-0.6
Produits industriels semi-transformés	3.1	4.0	5.4	..	12.5	7.9
Matières premières industrielles dont importées	3.2	-2.5	1.6	..	41.7	24.0
	3.6	-6.0	1.6	..	90.3	27.9
Indice des valeurs moyennes						
à l'importation	2.3	3.0	1.0	..	-13.6	16.1 <sup>2</sup>
à l'exportation	3.1	6.0	0.9	..	15.4	9.4 <sup>3</sup>
<i>Pour mémoire</i>						
Prix à la consommation						
Total OCDE	3.9	5.2	4.7	..	9.1	10.1
OCDE Europe	4.4	6.6	6.6	..	8.5	9.3
CEE élargie	4.2	6.2	6.2	..	8.4	8.4

1 En rythme annuel.

2 Estimation du Secrétariat.

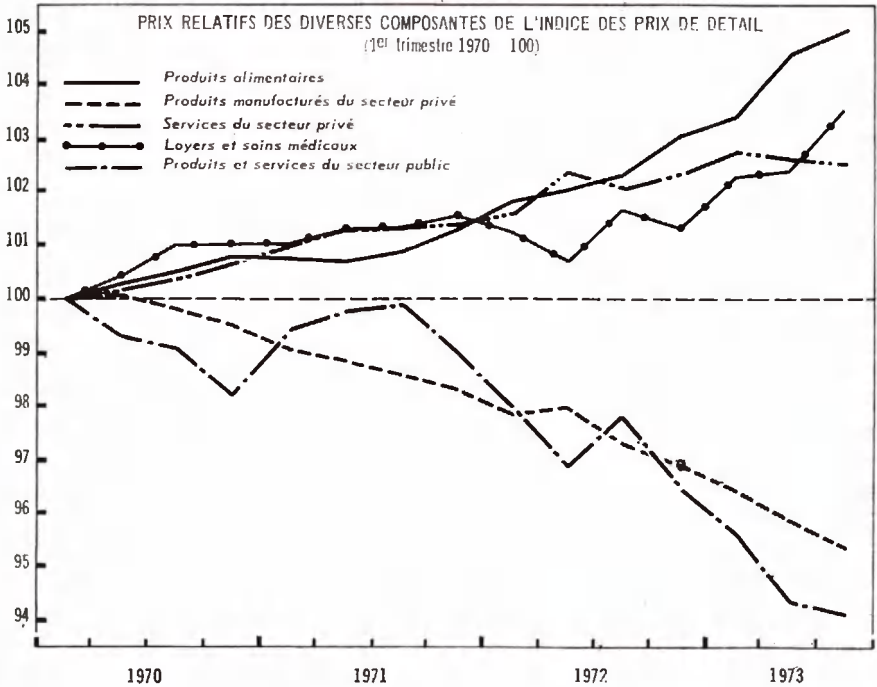
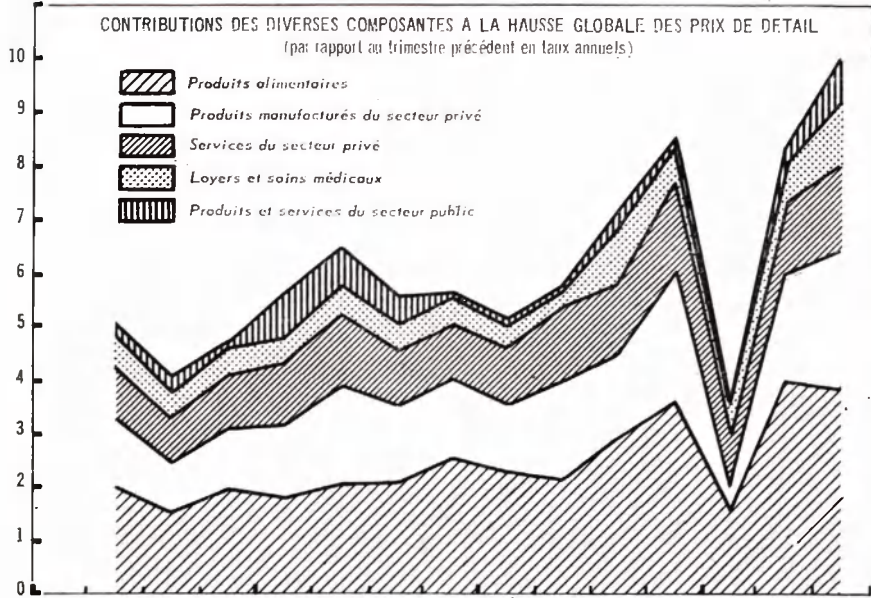
3 Avril-août.

Sources : INSEE, Bulletin mensuel de statistique et Rapport sur les comptes de la nation; OCDE, Principaux indicateurs économiques.

En dépit de la baisse différenciée des taux de la TVA et des autres mesures qui l'ont accompagnée, la hausse des prix à la consommation aura donc connu en 1973 une accélération notable par rapport à l'augmentation déjà sensible de 1972. Etant donné la tendance constatée durant la période avril-octobre, ainsi que l'incidence sur les derniers mois de l'année de la hausse du prix du pétrole brut<sup>1</sup>, le glissement de l'indice mensuel des prix de détail pourrait être en 1973 de l'ordre de 8.5 %, ce qui devrait se traduire par un accroissement d'environ 7.2 % en moyenne annuelle. Cette évolution est certes très largement imputable au renchérissement des produits alimentaires ; d'avril à octobre, les prix de ces derniers ont en effet progressé à un rythme annuel de près de 13.5 %, contribuant à raison de plus de 40 % à la hausse globale des prix à la consommation au cours de la période. Mais les prix des produits manufacturés du secteur privé ont aussi connu une accélération non négligeable, passant d'un rythme annuel d'un peu plus de

1 L'impact mécanique sur les prix à la consommation de la hausse des prix du pétrole brut intervenue à la fin d'octobre 1973 a été estimé à 0.5 %. Cette estimation a été effectuée à partir d'un modèle développé par l'INSEE pour apprécier les effets de la dévaluation de 1969. Celui-ci repose sur l'utilisation d'un tableau d'échanges inter-industriels en 78 branches.

Graphique 1 Tendances des prix



Source : INSEE Rapport sur les comptes de la nation.

6 % durant le deuxième semestre de 1972 à environ 7.5 % au cours de la période avril-octobre 1973. La montée régulière des prix des services du secteur privé s'est par contre poursuivie à un rythme relativement modéré, d'environ 7.2 % l'an. Compte tenu de cette évolution, la tendance à la fermeture de l'éventail des prix relatifs, constatée depuis 1970, s'est accentuée en 1973. Les prix relatifs de l'alimentation se sont accélérés, tandis que la hausse relative des prix des services du secteur privé s'est infléchie. Les produits manufacturés du secteur privé ont poursuivi leur baisse régulière tandis que les tarifs publics, qui évoluaient sur le long terme sensiblement comme le niveau général des prix, ont accusé une diminution.

Le renchérissement marqué des produits alimentaires reflète très largement, mais avec certains décalages, la forte poussée des prix agricoles à la production<sup>1</sup>. En l'espace d'un an, en juillet 1973, ceux-ci s'étaient en effet accrus d'environ 14 %. Cette évolution était essentiellement imputable à l'augmentation des coûts de production agricole, à l'insuffisance de l'approvisionnement sur certains marchés, ainsi qu'à la pression de la demande intérieure et extérieure. Au cours de la période, la hausse moyenne des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles a en effet atteint près de 9 % dont plus de 24 % pour les produits destinés à l'alimentation des animaux. Divers marchés importants de produits agricoles et alimentaires ont d'autre part souffert d'un approvisionnement déficient, en liaison avec la situation de certains marchés à l'étranger. C'est ainsi que la baisse de la production de viande de veau s'est accompagnée d'une progression des exportations au détriment de la consommation intérieure. La diminution de la production porcine allemande, qui a modifié les courants traditionnels d'exportations européens, s'est aussi répercutée sur les prix de la viande de porc, dont la production en France est déficitaire. La hausse des prix des vins courants résulte des récoltes fortement déficitaires de 1972 en France et en Italie. Par ailleurs, l'envolée des prix des vins de qualité est largement liée à la très forte progression de la demande étrangère. Le relèvement, au niveau communautaire, des prix garantis pour certains produits, a aussi contribué à nourrir l'inflation, mais la taxation des exportations de blé a cependant permis d'assurer l'approvisionnement normal de la Communauté et de mettre le marché européen à l'abri des tensions s'exerçant sur le marché mondial des céréales (à l'exception du blé dur).

Il convient toutefois de noter qu'en raison d'un meilleur approvisionnement des marchés, une modération des prix agricoles à la production s'est dessinée au cours du deuxième semestre de l'année<sup>2</sup>. Les cours des gros bovins à la production, qui étaient fortement orientés à la hausse depuis le milieu de 1971 (à un rythme annuel d'environ 25 %), se sont même infléchis dès le deuxième trimestre de 1973, sous l'effet d'une reprise de la production de gros bovins et d'une intensification des abattages de jeunes bovins mâles. On s'attend d'autre part à ce que l'abattage des vaches de réforme dont la pro-

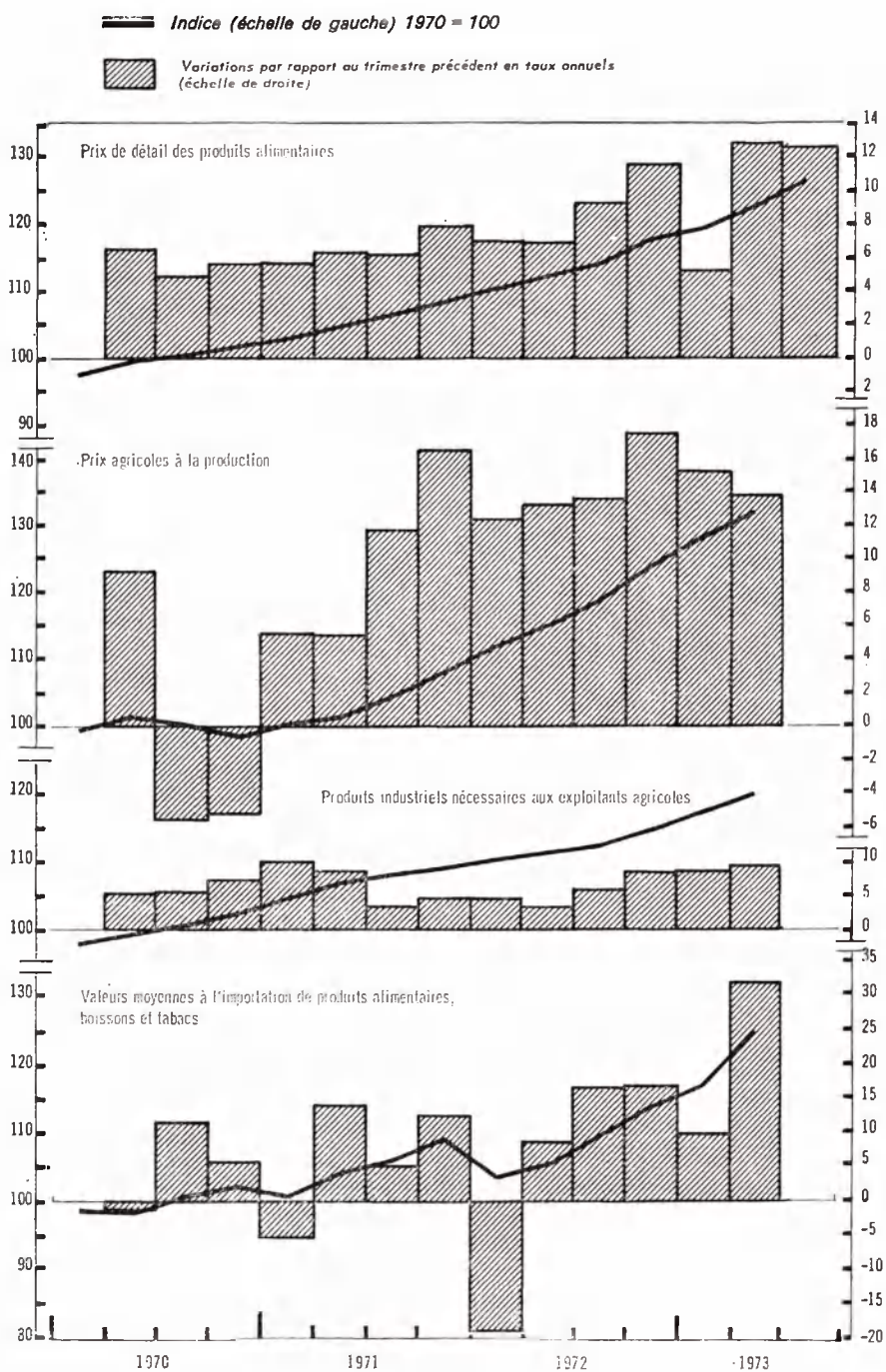
---

1 La hausse des prix agricoles à la production, pour élevée qu'elle ait été, n'en demeure pas moins sensiblement inférieure en France à celle constatée dans la plupart des autres pays Membres.

2 Pour une description plus détaillée de la situation des marchés agricoles et de l'évolution des prix à la production, se reporter à la note de synthèse de l'INSEE. « Situation et perspectives de l'Économie française », Tendances de la conjoncture, septembre 1973.



**Graphique 2 Indicateurs liés à l'évolution des prix des produits alimentaires**



Source : INSEE Bulletin mensuel de statistique.

ductivité s'avère de plus en plus faible par suite du renchérissement du coût de l'alimentation animale, augmente fortement au cours du deuxième semestre ; un meilleur équilibre du marché européen du porc est d'autre part escompté au cours de la période, ce qui devrait entraîner une baisse des cours jusqu'à l'automne 1974. Par ailleurs, les cours des vins de consommation courante ont amorcé un mouvement de baisse depuis le mois de juillet en liaison avec la perspective d'une récolte plus abondante. Le marché de la pomme de terre s'est aussi retourné depuis le mois de mai, tandis que la hausse des prix des fruits devrait se modérer sous l'effet d'une augmentation sensible de la production. En novembre, avec un certain décalage par rapport à l'évolution des prix à la production, les prix de détail des produits alimentaires commencent à connaître un rythme de hausse plus modéré.

D'après des calculs effectués par le Secrétariat, la hausse des prix des produits alimentaires au cours de la période avril-septembre serait imputable à raison d'environ 40 % à la poussée des prix agricoles à la production<sup>1</sup>. Mais d'autres variables ont aussi affecté le mouvement des prix des produits alimentaires. C'est ainsi que les coûts unitaires de main-d'œuvre dans les industries de transformation des produits alimentaires se sont considérablement alourdis ; des estimations approximatives permettent de penser qu'au cours du premier semestre de 1973, ceux-ci se seraient accrus d'approximativement 6 %, ce qui explique environ 20 % de la hausse des produits alimentaires constatée au cours de la période au stade du détail. L'enchérissement des produits agricoles et alimentaires importés a aussi eu une incidence non négligeable. Si l'on en juge par les indices de valeurs moyennes à l'importation de septembre 1972 à juin 1973, en taux annuel leur hausse aurait été de près de 20 % ce qui a pu affecter la composante produits alimentaires de l'indice des prix de détail d'environ 30 %.

1 Les estimations du Secrétariat reposent sur l'équation suivante établie à partir des taux de croissance annuels des diverses variables (trimestre par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente).

$$\text{PPA} = 0.35 \text{ PAP-1} + 0.35 \text{ CUM} + 0.15 \text{ PPAI} + 2.49 \text{ TVA} + 1.31$$

$$(7.8) \quad (5.6) \quad (3.3) \quad (3.4) \quad (4.1)$$

$$R^2 = 0.75 \quad SD = 1.22 \quad DW = 0.93$$

La définition des variables figurant dans l'équation est la suivante :

PPA Prix des produits alimentaires de l'indice des prix de détail.

PAP-1 Prix agricoles à la production décalés d'un trimestre.

PPAI Prix des produits agricoles importés.

CUM Indicateur du coût unitaire de main-d'œuvre dans les industries agricoles et alimentaires.

TVA Taxe à la valeur ajoutée.

R<sup>2</sup> Coefficient de corrélation multiple.

SD Écart-type de l'estimation globale de l'équation.

DW Valeur du « d » de Durbin et Watson.

Il convient de noter que les coefficients des variables prix agricoles à la production et prix des produits agricoles et alimentaires importés, sont sensiblement différents de ceux qui ressortent du calcul de l'incidence mécanique d'une modification de ces variables sur les prix des produits alimentaires, effectué à partir d'un modèle développé par l'INSEE sur la base d'un tableau d'échanges inter-industriels. Les résultats globaux de ces calculs ont été publiés dans la note de synthèse de l'INSEE « Situation et perspectives de l'économie française » — Tendances de la Conjoncture, supplément août-septembre 1973. Selon ce modèle, la hausse des prix agricoles à la production serait intervenue à raison de 55 % dans l'augmentation des prix des produits alimentaires, celle des prix agricoles importés, pour un peu moins de 10 %.



La hausse des prix de détail des produits manufacturés reflète aussi assez étroitement, mais avec un certain décalage, le mouvement des prix industriels à la production. D'après les résultats des enquêtes de conjoncture, ceux-ci se seraient accrus depuis l'automne de 1972, à un rythme annuel d'environ 6 %<sup>1</sup>. Deux phénomènes sont plus particulièrement à l'origine de cette évolution. D'une part, la flambée des cours des matières premières industrielles, très largement liée à la vigueur de l'expansion mondiale, mais aussi probablement accentuée par des comportements spéculatifs induits par l'incertitude pesant sur les rapports de change<sup>2</sup>, d'autre part, l'alourdissement du coût salarial supporté par les entreprises qui a contribué à obérer les coûts de production. Mais d'autres facteurs ont vraisemblablement eu aussi une incidence non négligeable. L'élévation substantielle des taux d'intérêt a sans doute entraîné un certain alourdissement des charges financières des entreprises. Le dynamisme de la demande et l'accentuation des pressions inflationnistes à l'étranger, qui tendent à affaiblir la concurrence, ont sans doute permis aux entreprises de conserver leur capacité d'autofinancement. Elles y étaient d'autant plus incitées que les tensions accrues qui s'exercent sur les capacités de production suscitent une augmentation de la propension à investir<sup>3</sup>.

Les prix des services du secteur privé, à l'exclusion des loyers et des services de santé, ont évolué à un rythme légèrement inférieur à celui de la moyenne des prix. Les services incorporant une forte part de main-d'œuvre ont enregistré une augmentation relativement modérée notamment les services de soins personnels et de réparation de véhicules. Les prix des hôtels, cafés, restaurants, ont par contre accusé une hausse sensible, en liaison avec la poussée des prix des produits alimentaires et la progression

---

1 Il n'existe pas en France de véritable indice des prix industriels à la production. L'indice des prix de gros des produits semi-transformés ne concerne que des produits peu élaborés. Les réponses des entrepreneurs aux questions sur l'évolution de leurs propres prix posées dans les enquêtes de conjoncture permettent cependant de suivre, de manière assez satisfaisante, le mouvement des prix à la production.

2 En moyenne, la hausse d'octobre 1972 à octobre 1973 a été d'environ 18 % pour les matières premières nationales et de près de 50 % pour les matières premières importées.

3 On peut estimer, au total, que la hausse enregistrée par les prix des produits manufacturés au cours de la période avril-septembre, serait attribuable à raison d'environ 25 % à la poussée des prix des matières premières industrielles et à concurrence de 65 % à la progression des taux de salaires. Ces calculs reposent sur la prise en compte des coefficients de l'équation suivante :

$$\text{PPM} = 0.42 \text{ ST-1} + 0.06 \text{ PMP} - 0.63 \text{ PE} - 0.80$$

(12.9)                      (4.9)                      (2.5)                      (-2.6)

$$R^2 = 0.86$$

$$\text{SD} = 0.58$$

$$\text{DW} = 0.83$$

PPM = Prix des produits manufacturés du secteur privé

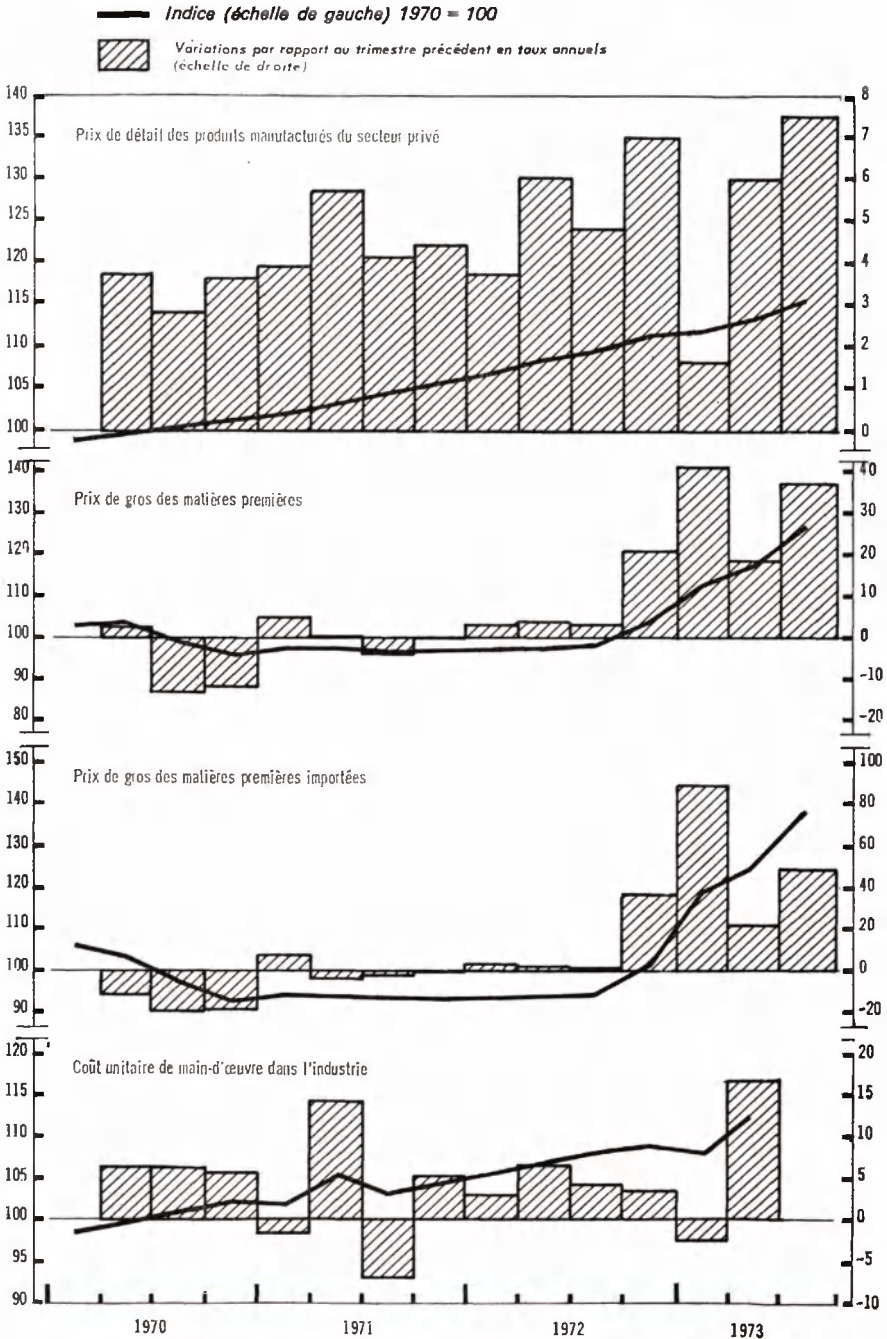
ST = Taux de salaire horaire

PMP = Prix des matières premières

PE = Effets de la politique des prix (variable fictive)

Les résultats obtenus tendent à suggérer, conformément d'ailleurs aux constatations faites pour certains autres pays de l'OCDE, que les prix des produits manufacturés sont plus sensibles à court terme à l'évolution des taux de salaires qu'à celle des coûts salariaux par unité produite, mais que les entrepreneurs tiennent cependant compte de l'évolution tendancielle de la productivité lorsqu'ils répercutent les hausses nominales de salaires dans les prix.

**Graphique 3 Indicateurs liés à l'évolution des prix des produits manufacturés**



Sources : INSEE Bulletin mensuel de statistique et estimations du Secrétariat.

accélérée des rémunérations. Quant aux loyers et aux services de santé, exclus du champ des services privés, ils enregistrent une hausse rapide. Des relèvements des tarifs publics sont intervenus au cours du deuxième et troisième trimestres 1973 ; compte tenu toutefois du fait qu'aucune augmentation n'a eu lieu jusqu'à la fin de l'année, les tarifs publics ont continué à exercer en 1973 un effet modérateur conformément à l'évolution constatée l'année précédente.

La phase récente d'accélération des prix se situe certes dans un contexte international fortement inflationniste, mais l'expérience du passé conduit à se demander si l'inflation ne revêt pas en France des caractères spécifiques<sup>1</sup>. Par rapport à la moyenne des autres grands pays industrialisés de l'OCDE, le taux de croissance réel de l'économie française depuis la fin de la seconde guerre mondiale a été élevé, mais l'évolution des prix a été relativement moins satisfaisante : au cours de cette période, la France a connu une perte de pouvoir d'achat de sa monnaie très importante par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Il convient cependant, pour analyser le phénomène inflationniste en France, de distinguer l'évolution des années 50 de celle de la décennie suivante. La France a connu, au cours des années 50, une hausse des prix de détail supérieure de près de deux points, en rythme moyen annuel, à celle des grands pays de l'OCDE. Cette mauvaise performance s'explique en partie par certains traits spécifiques de cette période en France, marquée notamment par un degré de protection de l'économie relativement élevé et par un déficit permanent des finances publiques. Elle a pu s'expliquer aussi par un certain nombre de déficiences structurelles : pratiques restrictives de la concurrence, importance de la fraude fiscale et parafiscale (constituant pour les entreprises un substitut à la recherche de productivité), archaïsme et complexité de l'appareil de distribution, relative rareté de la main-d'œuvre, etc.

Sur la seconde période (de 1960 à 1972), la France a cessé d'être un pays plus spécialement atteint par l'inflation : au cours de ces treize années, elle se situe en effet dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cette amélioration relative peut être attribuée en partie à la modernisation des structures industrielles et commerciales, sous l'impulsion de l'ouverture des frontières et d'une politique de concurrence active, et au retour à l'équilibre de la gestion des finances publiques. L'accentuation marquée du mouvement de fusion et de groupement d'entreprises n'est sans doute pas étrangère à l'accélération des gains de productivité apparente du travail constatée depuis 1967. Des mutations structurelles importantes ont également affecté l'appareil de distribution, ce qui n'a pas été, d'ailleurs, sans créer dans le commerce certains problèmes sociaux. L'évolution des prix a cependant été soumise à la pression permanente qui résulte d'un taux de croissance soutenu tout au long de la période, et à l'influence de facteurs inflationnistes temporaires, comme l'arrivée des rapatriés d'Algérie en 1962-63 ou les effets de la crise de mai 1968 et la dévaluation de 1969. En 1973, deux phénomènes spécifiques peuvent expliquer — outre les causes d'ordre international — l'accentuation de l'inflation : la forte hausse des prix de détail des produits alimentaires, déjà analysée, et la croissance rapide des rémunérations.

---

1 Pour une analyse plus approfondie de ces caractères, se référer à l'Étude annuelle sur la France de février 1972.



La croissance des rémunérations a connu une accélération marquée en 1973. La hausse des salaires horaires a été exceptionnellement forte durant le premier trimestre, en dépit de l'accalmie des prix consécutive à la baisse des taux de TVA. Cette vive progression s'est poursuivie au deuxième et troisième trimestres et, le glissement du taux de salaire horaire dans les entreprises non financières, non agricoles pourrait être en 1973 de plus de 15 %, soit un taux presque aussi élevé que durant l'année exceptionnelle de 1968. Cette accélération paraît avoir des origines multiples. Elle reflète tout d'abord l'incidence de la politique de revalorisation des basses rémunérations. D'octobre 1972 à octobre 1973, le salaire minimum de croissance a en effet accusé une hausse de 23.7 % comparé à 15.1 % pour le taux du salaire horaire moyen<sup>1</sup>. Mais d'autres facteurs ont aussi eu des répercussions non négligeables, notamment la flambée des prix des produits alimentaires à partir du deuxième semestre de 1972. Les enquêtes de conjoncture montrent d'autre part que les difficultés de recrutement de main-d'œuvre ont eu tendance à

Tableau 2 Evolution des salaires  
Variations annuelles en %

	1962-1972	1971	1972	1 <sup>er</sup> juil. 73 1 <sup>er</sup> janv. 73 en taux annuel
<i>Évolution nominale</i>				
Indice du gain horaire moyen ouvrier	9.1 <sup>a</sup>	11.1	11.9 <sup>a</sup>	..
Indice du taux de salaire horaire ouvrier (activités non agricoles)	8.9	10.8	11.2	15.6
manœuvre ordinaire (homme)	8.9	10.5	11.3	18.8
ouvrier hautement qualifié (homme)	8.8	11.2	11.5	14.0
Industries manufacturières	8.9	11.2	11.3	15.5
Salaire minimum de croissance (SMIC)	9.3	15.0	11.4	30.6
Indice d'ensemble des traitements de la fonction publique	7.6	8.9	8.0	11.7
<i>Évolution du pouvoir d'achat<sup>1</sup></i>				
Gain horaire moyen ouvrier	4.6	5.2	5.7	..
Taux de salaire horaire ouvrier	4.3	4.9	5.0	6.8
Salaire minimum de croissance	3.8	4.1	5.3	20.6
Indice d'ensemble des traitements de la fonction publique	3.1	3.1	2.0	3.3

1 Salaires nominaux divisés par les prix à la consommation.

2 Estimation pour l'année 1972.

Sources : INSEE, Bulletin mensuel de statistique et Tendances de la conjoncture; OCDE : Principaux indicateurs économiques.

1 Outre le relèvement du SMIC, des accords signés dans le cadre des conventions collectives visent à une augmentation des basses rémunérations plus rapide que celle de la moyenne des salaires. De fait, de juillet 1972 à juillet 1973, la hausse des salaires a été plus importante pour les manœuvres et les ouvriers spécialisés que pour les ouvriers qualifiés.

s'accroître<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'attitude des entreprises à l'égard des revendications salariales a été influencée par leur aisance de trésorerie<sup>2</sup> et par la possibilité d'obtenir des fonds auprès d'un marché financier très actif. La croissance des salaires réels aura donc été exceptionnellement forte en 1973 dans le secteur privé (de l'ordre de 6 %).

*L'orientation graduellement plus restrictive de la politique conjoncturelle*

*La Politique Monétaire*

Compte tenu de l'aggravation des tensions inflationnistes et de l'évolution des contraintes extérieures, l'orientation plus restrictive conférée à la politique monétaire depuis le deuxième semestre de 1972 a été graduellement accentuée dans le courant de 1973. Par ailleurs, au début de 1974, le Gouvernement a décidé de laisser flotter le franc, par rapport à toutes les autres monnaies, pour une période de six mois. L'action des autorités a continué de revêtir deux formes principales : la politique des taux d'intérêt et le contrôle de la liquidité bancaire assorti de modalités qui s'apparentent à une limitation quantitative des crédits à l'économie. C'est ainsi que la Banque de France a progressivement porté son taux d'intervention contre effets privés au jour le jour de 4 % en juin 1972 à 9,7 % en septembre, 10,75 % en octobre et novembre 1973. Parallèlement, le taux d'escompte était relevé en plusieurs étapes de 5 points, atteignant 11 % en septembre, soit le taux le plus fort enregistré depuis la fin de la guerre. Le taux d'escompte n'a pas, il est vrai la même signification depuis la réforme des modes d'approvisionnement des banques en liquidités, intervenue en janvier 1971. Cette hausse rapide des taux a été largement répercutée dans les conditions du crédit, comme l'atteste l'évolution du taux de base des banques, qui a été relevé de plus de 3 points depuis le début de l'année. Contrairement à l'évolution constatée pour les taux à court terme, les taux à long terme n'ont enregistré qu'une hausse modérée. Il est vrai que leur niveau était resté relativement élevé au cours de ces dernières années. En vue de renforcer l'action restrictive résultant du relèvement des taux de refinancement des banques, les réserves obligatoires sur les dépôts à vue ont été portées à 14 % en septembre 1973. En ce qui concerne les réserves sur les actifs bancaires, des normes relativement strictes, assorties de pénalités ont été imposées dès la fin de 1972 à la progression des encours des crédits bancaires durant le premier semestre de 1973. Celles-ci ont été reconduites ultérieurement puis renforcées, afin de limiter l'expansion des crédits jusqu'à la fin du premier trimestre de 1974<sup>3</sup>. Les Banques ont

---

1 Le pourcentage d'entreprises empêchées de produire davantage par l'insuffisance de personnel est en effet passé de juin 1972 à juin 1973 de 10 à 14 %. Le mouvement est encore beaucoup plus marqué dans le bâtiment.

2 Il ne semble pas à cet égard que les entreprises aient été particulièrement affectées par le ralentissement de la progression des crédits à l'économie. Les banques et les établissements financiers ont en effet procédé à un arbitrage entre crédits aux ménages et crédits aux entreprises, favorable à ces dernières.

3 Les normes exprimées en taux annuel ont été fixées notamment à :

- 19 % entre le 5 avril 1972 et le 3 avril 1973;
- 17 % entre le 30 juin 1972 et le 3 juillet 1973;



d'autre part été invitées à accroître la sélectivité de leurs opérations, afin de modérer plus particulièrement la progression des prêts immobiliers et des prêts personnels. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour accroître la rémunération de l'épargne des particuliers en décembre 1973 : relèvement du plafond des livrets de caisse d'épargne et augmentation des taux d'intérêt<sup>1</sup>.

Alors qu'en 1972, les autorités se sont trouvées placées devant des contraintes quelque peu contradictoires découlant de l'évolution du marché des changes et du développement de la conjoncture intérieure, dans l'ensemble en 1973, les impératifs de la politique monétaire interne n'ont pas été contrariés par des considérations extérieures. Tout en contribuant à remédier à l'accès de faiblesse du franc sur le marché des changes, au lendemain de la réévaluation du florin néerlandais, le nouveau resserrement de la politique des taux d'intérêt, intervenu en septembre dernier, allait dans le sens requis par l'évolution de la conjoncture, marquée par une accentuation de la pression de la demande et l'amplification des tensions inflationnistes. Il tendait d'autre part à renforcer l'ensemble des mesures de lutte contre l'inflation mises en œuvre par les autorités. Il convient de noter qu'en n'intervenant plus désormais de manière systématique et quotidienne sur le marché monétaire, la Banque de France tend à accroître fortement le pouvoir de contrôle qu'elle exerce sur les opérations des banques<sup>2</sup>, obligeant ces dernières à planifier leur trésorerie et à se montrer plus circonspectes dans

- 14 % entre le 3 octobre 1972 et le 2 octobre 1973;
- 13,5 % entre le 5 décembre 1972 et le 30 novembre 1973;
- 13 % entre le 4 janvier 1973 et le 2 janvier 1974.

Pour le premier trimestre de 1974, elles ont été ramenées à 12 % pour janvier et 11 % pour février et mars (toujours par rapport aux encours des mois correspondants de l'année 1973).

Ces normes impliquent que, sur une base corrigée des variations saisonnières, l'encours des crédits à l'économie devrait s'accroître au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année à un rythme annuel de 10,5 % approximativement, alors que le taux effectif d'expansion au cours du premier semestre de l'année avait été d'environ 11½ %. En cas de dépassement, un système de réserves supplémentaires frappe très lourdement et de façon progressive les encours de crédits déjà soumis à la constitution d'une réserve de 33 % depuis le 21 novembre 1972. Le système de pénalité peut être formulé de la manière suivante :

RS = (0,3 % + 0,1 % DN) DN. EC soit

RS = (0,3 % DN + 0,1 % DN<sup>3</sup>). EC

RS = réserve supplémentaire.

EC = Encours de crédit effectif à la fin de la période de référence de la norme (avril 1973, juillet, septembre, etc.).

$$DN = \text{Dépassement des normes en pourcentage} = \left( \frac{\Delta EC}{EC_0} - X \right) 100$$

EC<sub>0</sub> = Encours de crédit servant de base de référence à la fixation des normes.

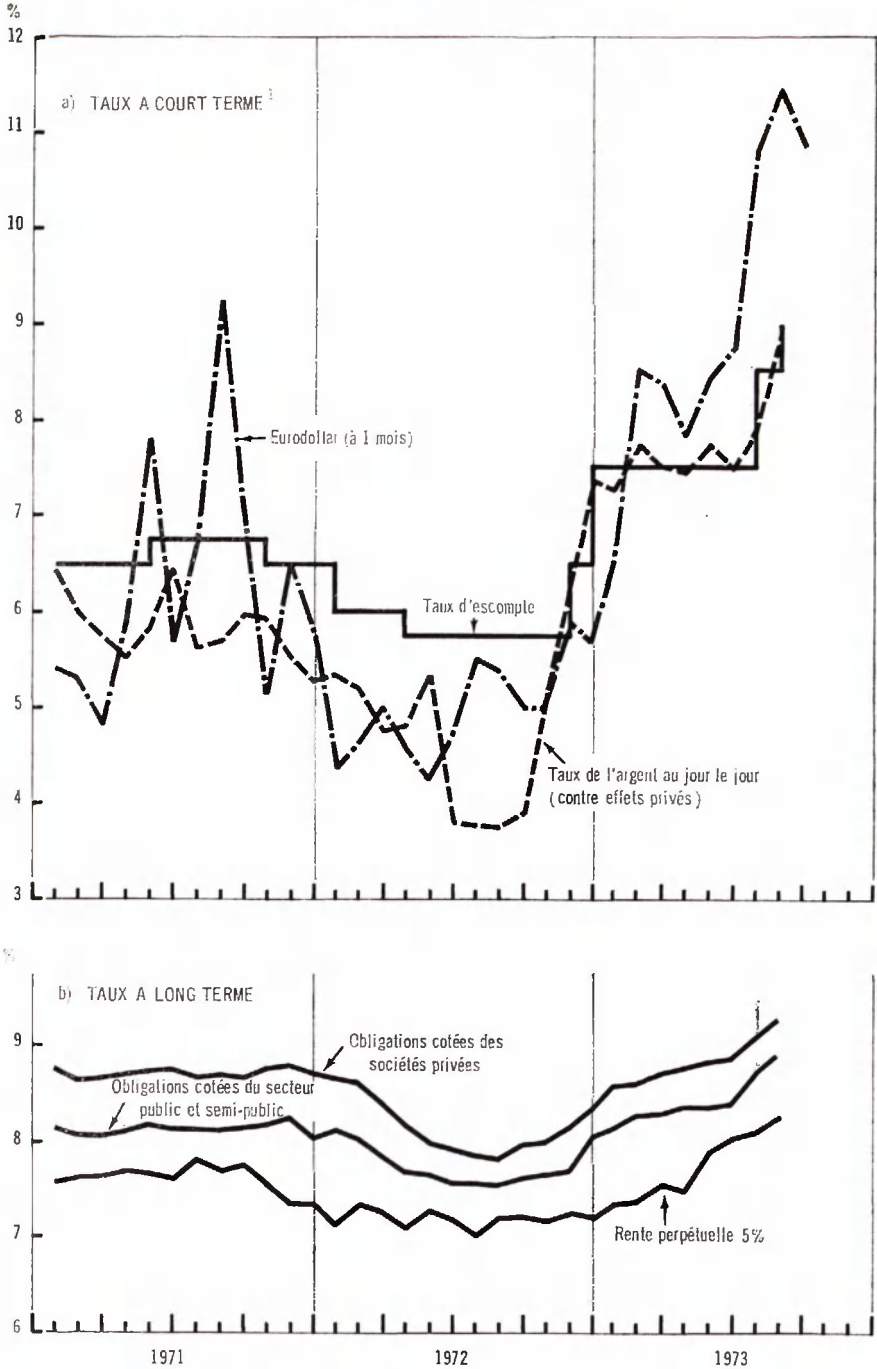
X = normes d'encadrement 0,19, 0,17 etc.

Il convient de noter qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un encadrement du crédit au sens où celui-ci a été pratiqué en 1969 et 1970. En s'exposant à une pénalisation, les banques ont en effet toujours la possibilité de dépasser les normes prescrites.

1 Cf. en annexe la chronologie des mesures de politique économique.

2 En substituant au principe des pensions au jour le jour sur effets privés et publics à court terme une procédure d'achats fermes ou de pensions à terme, opérés à intervalles réguliers sur appels d'offres, la Banque de France prive désormais les banques de la garantie d'une couverture systématique et quotidienne de leurs besoins de liquidités sur le marché monétaire.

Graphique 4 Taux d'intérêt



<sup>1</sup> Taux en fin de mois.

Sources : INSEE Bulletin mensuel de statistique et Bulletin du Morgan Guarantee Trust.

Tableau 3 Monnaie et crédit

	En cours fin déc. 1970	Janvier/ déc. 1971	Janvier/ déc. 1972	Janvier/ juin 1971	Juillet/ déc. 1971	Janvier/ juin 1972	Juillet/ déc. 1972	Janvier/ sept. 1973
<i>Variation des encours durant la période, en milliards de francs</i>								
<b>SÉRIES BRUTES</b>								
Total masse monétaire	352.0	64.2	77.6	25.5	38.7	33.8	43.8	36.4
Disponibilités monétaires	234.1	26.0	42.4	9.3	16.7	17.0	25.4	4.4
Disponibilités quasi-monétaires	117.9	38.2	35.2	16.2	22.0	16.8	18.4	32.0
<b>Contrepartie de la masse monétaire</b>								
Or et devises	23.0	17.8	6.5	4.8	12.9	5.3	1.2	-7.4
Créances sur le Trésor Public	61.9	1.8	-0.9	3.0	-1.2	-0.4	-0.5	2.5
Crédits à l'économie	275.2	49.7	85.1	15.0	34.7	36.9	48.2	30.1
Divers	-8.1	-5.1	-13.1	2.7	-7.8	-8.0	-5.2	11.2
Ensemble des crédits à l'économie	464.1	79.3	119.7	31.6	47.7	40.3	79.5	34.5 <sup>1</sup>
Crédits à l'économie financés par le système bancaire	273.9	49.1	85.6	14.7	34.4	26.3	59.4	15.7 <sup>1</sup>
Crédits financés par divers Organismes financiers et le Trésor	190.2	30.2	34.1	16.9	13.3	14.0	20.1	18.8 <sup>1</sup>
<i>Pourcentage annuel d'augmentation au cours de la période</i>								
<b>SÉRIES CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES</b>								
Masse monétaire	345.0	18.1	18.6	18.6	17.6	21.0	16.2	13.0
Crédits à l'économie	268.5	18.0	25.2	14.7	21.5	30.0	20.5	15.7
Créances sur Trésor Public	62.7	2.9	-2.4	3.2	2.5	-3.4	-1.5	-0.8
Ensemble des crédits de caractère bancaire aux entreprises et particuliers							22.0	17.7

1 De janvier à juin 1973.

Source : INSEE Tendances de la conjoncture; Bulletins trimestriels du Conseil National du Crédit.

l'octroi de leurs crédits. Il est vrai qu'en raison de l'ampleur des besoins de trésorerie des banques, la nouvelle politique de l'Institut d'Emission comporte certaines limites<sup>1</sup>.

La masse monétaire, dont la progression avait été particulièrement rapide en 1972, du fait des excédents dégagés par la balance des paiements et de l'expansion accélérée des crédits intérieurs, a connu au cours des neuf premiers mois de 1973 une évolution nettement plus modérée. Corrigé des variations saisonnières son taux annuel de croissance a en effet été de l'ordre de 13 % contre un peu plus de 16 % au cours du deuxième semestre de 1972. Le ralentissement de l'expansion des liquidités<sup>2</sup> a été essentiellement imputable à la décélération marquée de la croissance des disponibilités monétaires<sup>3</sup>, l'épargne liquide et à court terme<sup>4</sup> ayant continué de s'accroître à un rythme rapide, de l'ordre de 18 % l'an. La création monétaire au cours de la période a été affectée par de moindres entrées de devises ainsi que par un ralentissement des crédits à l'économie, dont le rythme annuel de croissance, après désaisonnalisation, a été ramené à environ 15.7 % contre plus de 20 % au cours du deuxième semestre de 1972. L'encours des prêts personnels a été pratiquement stabilisé, mais les crédits éligibles au marché hypothécaires ne semblent avoir que faiblement ressenti l'effet des mesures visant à les exclure du financement de certaines opérations (résidences secondaires puis, ultérieurement, logements destinés à la location). De leur côté, les opérations du trésor ont exercé une influence relativement neutre.

La progression de l'épargne liquide et à court terme s'est poursuivie à un rythme soutenu au cours des neuf premiers mois de l'année. L'expansion des disponibilités quasi monétaires a été moins rapide qu'au cours de la période correspondante de l'année précédente, mais les placements auprès des caisses d'épargne ont continué à faire preuve de dynamisme. De son côté, l'épargne à long terme qui s'était fortement accrue en 1972 a encore enregistré une progression importante au cours des neuf premiers mois de l'année. On a en effet assisté à un développement rapide des émissions de valeurs mobilières. Le volume des émissions obligataires réalisées par les entreprises du secteur privé s'est accru de plus de 50 % tandis que celui des émissions d'actions a connu une augmentation de près d'un tiers. Les secteurs public et semi-public ont aussi fortement développé leurs recours au marché financier. Le montant global des emprunts obligataires émis par les PTT, la Caisse nationale des autoroutes, les entreprises nationales, les collectivités et les établissements de crédit spécialisés, a été inférieur d'un peu moins d'un milliard à celui des neuf premiers mois de 1972, mais cette évolution a été largement compensée par l'emprunt d'Etat de 6.5 milliards émis en début d'année dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation.

---

1 Si, conformément aux pratiques suivies dans d'autres pays étrangers, l'Institut d'Emission s'abstenait d'intervenir, des hausses excessives de taux risqueraient de se produire.

2 Total des disponibilités monétaires et de l'épargne liquide ou à court terme.

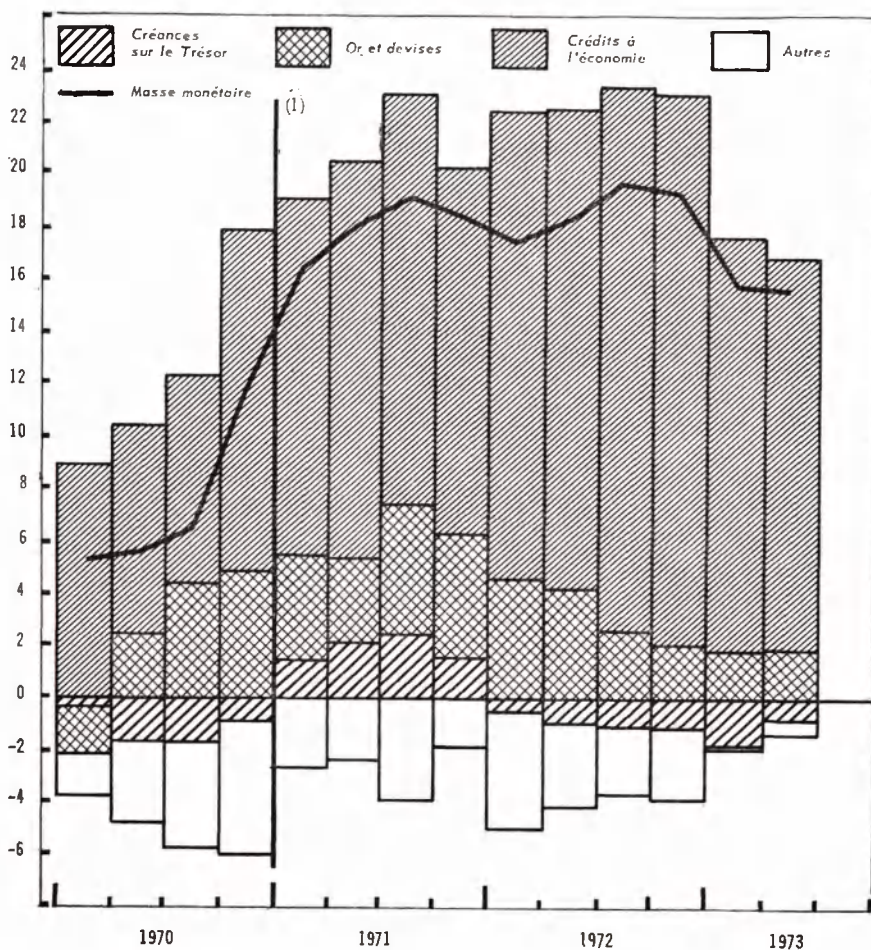
3 Cette évolution en soi favorable, étant donné le degré important de liquidité immédiate de l'économie et des ménages, reflète vraisemblablement pour partie les effets d'une politique d'incitation à l'épargne.

4 Disponibilités quasi-monétaires, dépôts dans les Caisses d'épargne, bons du Trésor.



## France

**Graphique 5 Evolution de la masse monétaire et de certaines de ses contreparties**  
Pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1 Rupture de série.

Source : INSEE Tendances de la conjoncture.

### Politique budgétaire

L'exécution de la loi de finances pour 1973 devrait se traduire par un excédent. Le solde budgétaire est souvent regardé, et d'ailleurs présenté par les autorités nationales, comme significatif de l'orientation qu'elles comptent donner (solde prévisionnel) ou ont donné (solde d'exécution) à leur politique budgétaire. L'incidence des opérations du secteur public sur la demande globale ne se caractérise cependant pas uniquement par le montant du solde budgétaire, ne serait-ce que parce qu'il faut tenir compte des opéra-



tions des autres administrations et de l'évolution des masses elles-mêmes. L'examen des dernières estimations concernant le compte consolidé des administrations publiques (dans l'optique de la comptabilité nationale) en 1973, permet de penser que, bien que la capacité de financement du compte consolidé doive être supérieure à celle dégagée en 1972, le secteur public n'a

Tableau 4 Indicateurs de l'incidence des opérations des Administrations Publiques sur la demande (dans l'optique des définitions françaises)  
En millions de francs

	Chiffres effectifs					Estima- tion <sup>1</sup>	Prévi- sion
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Besoin (—) ou capacité (+) de financement							
ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS	-5 490	5 151	6 278	5 105	5 124	3 462	7 540
dont :							
État	-3 180	5 756	7 269	5 512	6 861	7 600	13 592
Collectivités locales	-3 402	-3 976	-5 585	-5 420	-4 669	-5 766	-6 993
Sécurité Sociale	2 582	4 688	5 786	6 501	4 458	3 492	3 019
DEMANDE DES ADMINISTRATIONS (% de variation en volume par rapport à l'année précédente)							
Consommation	2.4	5.4	3.5	4.7	4.8	3.5	2.4
FBCF	3.7	6.1	4.7	2.8	6.1	9.9	5.7
Total	3.1	5.8	4.1	3.7	5.5	6.7	4.2
Opérations affectant le compte des ménages							
% Δ salaires et traitements	16.0	13.3	14.0	11.4	12.3	12.8	13.7
% Δ transferts	10.7	14.7	12.1	12.8	13.5	15.6	14.5
ratio = $\frac{\text{impôts directs}}{\text{revenu brut}}$	5.9	6.1	5.9	5.4	5.8	5.7	5.7
Opérations affectant le compte des entreprises non financières							
% Δ subventions d'exploitation	40.2	3.0	-5.0	9.9	13.1	16.6	8.0
ratio = $\frac{\text{impôts directs}}{\text{RBE}^2}$	13.5	12.5	14.0	13.1	13.9	14.6	14.3
Ratio = $\frac{\text{total des impôts}}{\text{PIB}}$	25.0	25.4	24.6	23.9	24.2	24.0	23.9
Ratio = $\frac{\text{impôts indirects}}{\text{PIB}}$	17.8	17.9	16.8	16.6	16.7	16.4	16.2

1. Ces indicateurs ont été établis à partir des données figurant dans le projet de loi de finances d'octobre dernier. Les dernières estimations concernant l'année 1973 suggèrent que ces données devront être révisées. Il est probable notamment que la capacité de financement du compte consolidé des administrations publiques s'avère en fait supérieure à celle dégagée en 1972.

2. Résultat brut d'exploitations moins revenu brut des entrepreneurs individuels.

Source : Comptes de la nation et Rapport économique et financier 1974.

pas exercé un rôle véritablement modérateur. La progression particulièrement rapide de la formation brute de capital fixe des administrations fait plus que compenser le ralentissement marqué de leur consommation et le volume de la demande issue des administrations progresse parallèlement à celui de la PIB ; la pression fiscale directe pesant sur les ménages s'accroît, mais la masse des salaires, traitements et transferts aux ménages connaît une certaine accélération notamment en ce qui concerne les transferts. En compensation de la modération des tarifs publics, les subventions d'exploitation des entreprises devraient par ailleurs s'avérer nettement plus importantes qu'auparavant. En sens inverse, en pourcentage de leur revenu brut d'exploitation, les impôts directs versés par les entreprises devraient s'accroître et cet effet devrait être d'autant plus ressenti que la date d'exigibilité du dernier acompte de l'impôt sur les sociétés a été avancée de deux mois.

L'objectif annoncé pour 1974 consiste à poursuivre la lutte contre l'inflation, tout en veillant à préserver un taux de croissance relativement élevé. Mais en raison des aleas dont étaient entachées les perspectives, avant même les développements récents affectant le marché pétrolier, les autorités s'étaient efforcées de prévoir plusieurs variantes permettant une adaptation à des éventualités contrastées. C'est ainsi que dans le budget général, des dotations d'un montant de 1 600 millions de francs ont été inscrites au Fonds d'Action Conjoncturelle afin de permettre la mise en œuvre de mesures de relance appropriées en cas de retournement de la conjoncture. Si l'on en juge toutefois par les hypothèses retenues dans la prévision économique centrale, en 1974, l'impact des opérations des administrations publiques sur la demande devrait être un peu plus restrictif qu'en 1973. La part des prélèvements obligatoires<sup>1</sup> par rapport à la PIB devrait rester stable, mais les recettes consolidées de l'ensemble des administrations devraient s'accroître un peu plus rapidement que leurs dépenses (12.5 % et 12.2 %) ce qui devrait entraîner une amélioration de leur compte (la capacité de financement devrait atteindre environ 7.5 milliards de francs). En volume, la demande des administrations en biens et services devrait accuser une décélération non négligeable. L'incidence des opérations des administrations publiques sur le compte des ménages pourrait être à peu près comparable à celle de 1973 : la masse des salaires et traitements versés par les administrations progressent à un rythme un peu plus rapide, alors que le taux d'expansion des transferts, tout en restant très élevé, devrait s'infléchir légèrement. Le poids relatif des impôts directs par rapport au revenu brut des ménages devrait rester inchangé. Il est enfin prévu que les subventions d'exploitation aux entreprises connaîtraient une progression très ralentie.

Il convient par ailleurs d'indiquer qu'afin de renforcer le caractère anti-inflationniste du budget de 1974, le gouvernement a annoncé en décembre un certain nombre de mesures. Du côté des dépenses, il a été décidé de réaliser 400 millions d'économies sur les dépenses courantes de l'Etat. D'autre part, le plan de régulation du rythme d'engagement des dépenses budgétaires d'équipement a été aménagé afin de reporter sur le deuxième semestre de l'année entre 55 et 60 % des opérations concernant le bâtiment et le génie civil. Une recommandation a aussi été adressée aux collectivités locales pour qu'elles réduisent leurs dépenses courantes et étalent leurs opérations d'investis-

---

1 Impôts directs, impôts indirects, cotisations sociales.

issement. Les entreprises publiques autres que celles du secteur énergétique devront également reporter sur le second semestre une fraction des opérations d'équipement normalement prévues pour le premier semestre. Du côté des recettes fiscales, il est prévu de porter exceptionnellement le premier acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques exigible en février, de 33.33 % à 43 %<sup>1</sup>. Le paiement de l'acompte normalement versé par les sociétés devrait d'autre part être avancé du 15 mars au 15 février et porté à titre exceptionnel de 20 à 33.33 %.

Tableau 5 Compte consolidé des Administrations Publiques  
En milliards de francs

	1970	1971	1972	1973 <sup>1</sup>	1974 <sup>2</sup>
Impôts indirects	120.7	133.0	146.8	166.6	184.2
Impôts directs	57.2	59.4	68.8	78.3	90.1
Cotisations sociales reçues	120.2	135.5	151.9	173.2	197.7
Autres recettes courantes	11.2	14.4	15.1	17.4	18.8
<i>Total des recettes courantes</i>	309.3	342.3	382.6	435.5	490.8
Rémunérations des salariés	71.0	79.5	88.8	99.8	113.2
Achats courants de biens et services (nets)	27.6	30.1	33.0	36.0	39.6
Transferts courants versés	159.9	180.8	205.5	237.9	268.2
— aux entreprises (subventions)	16.1	17.8	20.2	23.6	25.5
— aux ménages	135.1	151.4	172.1	197.7	225.8
— autres	8.7	11.6	13.2	16.6	16.9
Autres dépenses courantes	9.9	10.3	9.6	11.1	12.6
<i>Total des dépenses courantes</i>	268.4	300.7	336.9	384.8	433.6
Épargne nette	39.4	40.0	44.0	48.7	54.9
Amortissements	1.5	1.6	1.7	2.0	2.3
Transferts de capital (nets)	-7.7	-7.9	-8.6	-10.0	-10.5
Formation brute de capital fixe	27.1	28.7	32.2	37.6	41.8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	+6.1	+5.0	+4.9	+3.1	+4.9
— en % du PNB	0.8	0.6	0.5	0.3	0.4

1 Estimations.

2 Prévisions.

Source : Mémoire statistique soumis par les autorités françaises.

### La politique des prix

La politique de surveillance et de contrôle des prix a continué de s'exercer dans le cadre des procédures progressivement mises en œuvre au cours de ces dernières années. « La programmation annuelle contrôlée des prix » applicable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1973 au 31 mars 1974, a fait, en effet, largement appel aux procédés contractuels. Pour les prix industriels à la

1 Cette majoration s'impute sur le total des impôts exigibles pour l'année.

production, un premier type d'accord définit « une programmation forfaitaire »<sup>1</sup> autorisant une hausse comprise entre 3 et 4.2 % selon les progrès de productivité. Les entreprises se sont vu d'autre part offrir la possibilité d'opter pour un deuxième type d'accord, permettant de répercuter les hausses des coûts des matières premières à condition de maintenir la hausse des autres éléments des prix dans la limite de 3 %. Dans le secteur des services, l'évolution des prix est en général régie par des conventions départementales tandis que dans le commerce, le dispositif repose sur des engagements de stabilisation des marges en valeur relative pour les produits manufacturés et sur des conventions pour les produits alimentaires. Au début du mois de novembre, une double action ponctuelle a été décidée :

- blocage des marges pour un certain nombre de produits (fruits et légumes, viande de bœuf, certains fromages, chaussures) pour permettre la répercussion plus stricte de l'évolution des prix à la production ;
- retour au régime de la programmation des prix des secteurs qui bénéficiaient de la liberté des prix en raison de leur exposition à la concurrence internationale — celle-ci s'étant singulièrement affaiblie du fait de la généralisation de l'inflation à l'étranger.

Au début du mois de décembre, des mesures restrictives ont été intégrées à un plan d'ensemble de lutte contre l'inflation :

- application plus stricte des accords de programmation (produits manufacturés) et des convention de prix (services) : il n'y aura pas de hausses autres que celles déjà prévues par ces contrats jusqu'à la fin mars 1974 ;
- les loyers sont bloqués jusqu'en juillet 1974 ;
- les tarifs publics sont stabilisés jusqu'en avril 1974 (exceptions possibles pour le secteur de l'énergie).

## II TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES A COURT TERME

### *L'évolution conjoncturelle*

#### *Demande et production*

La demande intérieure, qui s'était déjà nettement raffermie au cours du deuxième semestre de 1972, a enregistré de nouveaux progrès en 1973. La consommation privée, soutenue par une expansion rapide du revenu dispo-

---

<sup>1</sup> Ces accords concernent non seulement les produits manufacturés, mais aussi les produits des industries agricoles et alimentaires.



nible réel<sup>1</sup>, a continué à fournir de vives impulsions à l'activité économique ; en dépit d'un profil intra annuel quelque peu contrasté, en moyenne annuelle, son taux de croissance en volume a vraisemblablement été de l'ordre de 6 %. Cette évolution s'est d'autre part accompagnée d'une nouvelle augmentation du taux d'épargne des ménages. La formation brute de capital fixe a aussi porté la marque d'un dynamisme certain, reflétant notamment l'essor des investissements productifs privés. L'accentuation des tensions sur les capacités de production, ainsi que l'alourdissement du coût salarial, notamment à partir du deuxième trimestre de l'année, ont en effet conduit les entreprises

Tableau 6 Demande et Production

	Prix courants		Taux de croissance annuel en volume			
	1972	Réparation en % du PIB	1960-1970	1971	1972	1973 <sup>2</sup>
Consommation privée	597 951	59.7	5.7	6.1	5.7	6.0
Consommation publique	123 468	12.3	3.5	4.0	4.0	4.0
FBCF	259 997	25.9	8.8	5.5	7.1	8.3
Productif	128 706	12.8	..	8.9	7.6	9.8
Résidentiel	68 497	6.8	8.2	3.3	6.5	5.8
Public	62 794	6.3	..	2.0	6.1	7.8
Demande intérieure finale	981 416	97.9	6.2	5.7	5.8	6.3
Formation de stocks <sup>1</sup>	11 894	1.2	..	(-0.7)	(-0.2)	(0.4)
Exports biens et services	172 513	17.2	9.4	14.7	9.4	10.0
Imports biens et services	163 901	16.3	10.7	11.5	10.4	12.6
Solde extérieur <sup>1</sup>	8 612	0.9	..	(0.6)	(-0.1)	(-0.3)
PIB prix marché	1 001 922	100.0	5.8	5.5	5.5	6.3
Déflateur PIB	..	..	4.3	5.4	5.7	6.9
Indice de la production industrielle	..	..	5.8	6.1	6.5	7.5

<sup>1</sup> Les variations de la formation de stocks et de la balance extérieure sont exprimées en % du PIB de l'année précédente.

<sup>2</sup> Estimations du Secrétariat.

Sources : OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE et estimations du Secrétariat.

1	Variation annuelle de la masse salariale versée par les entreprises non financières non agricoles			
	1970	1971	1972	1973*
Taux de salaire horaire	9.9	10.0	10.4	13.8
Effectifs salariés	2.9	1.5	1.6	2.2
Durée hebdomadaire du travail	-0.8	-0.9	-1.0	-1.2
Modification des structures professionnelles et primes	0.5	0.3	0.3	0.4
Incidence des grèves	—	-0.1	—	—
Évolution nominale de la masse salariale	13.1	11.6	12.2	15.4
Indice des prix à la consommation	5.2	5.5	6.1	7.4
Évolution de la masse salariale en termes réels	7.5	5.8	5.7	7.4

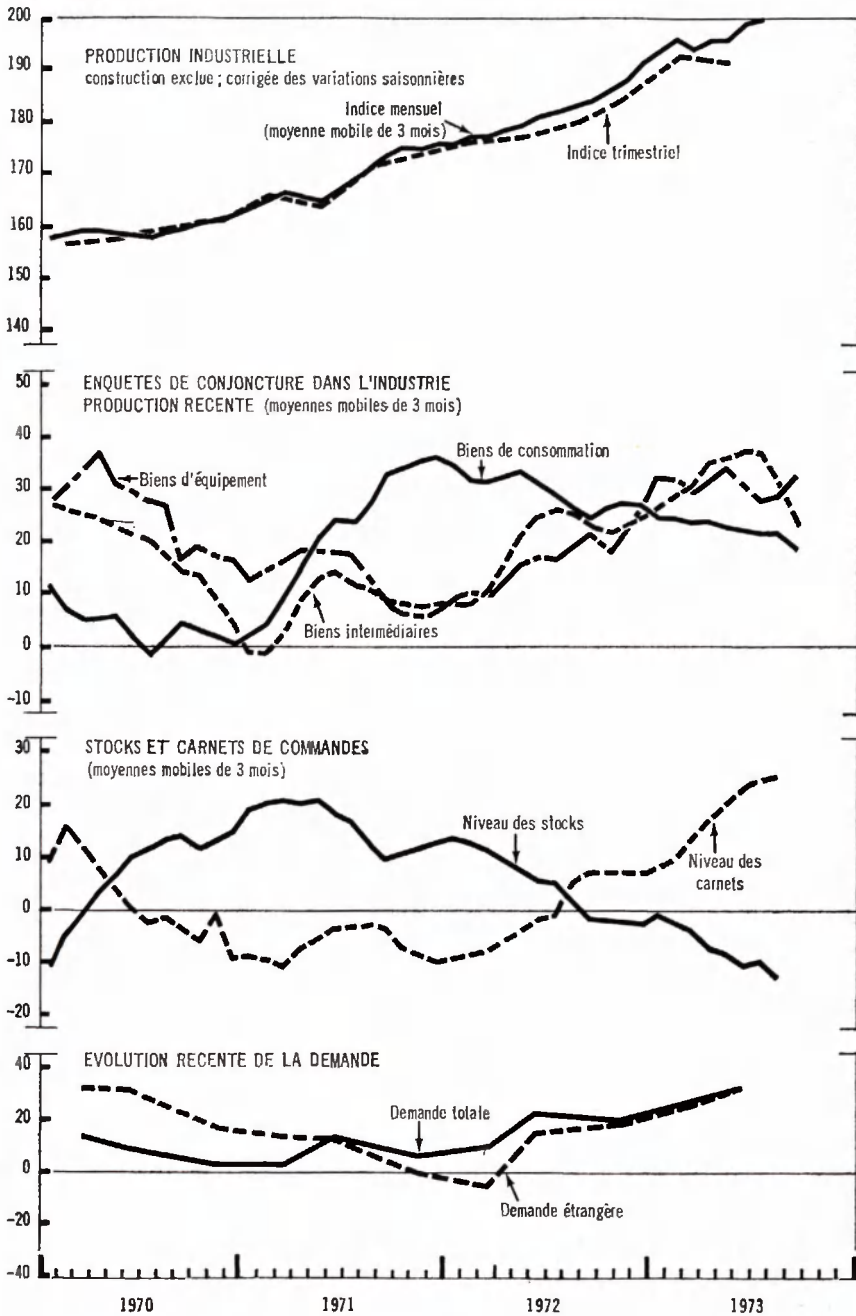
\* Estimations du Secrétariat.



France

Graphique 6 Indicateurs de la demande et de la production

Indice 1963 = 100



Source : INSEE Tendances de la conjoncture.

à accentuer leurs investissements. Celles-ci semblent en effet avoir visé tout autant à rationaliser l'appareil de production qu'à élargir leurs capacités ; elles y ont été d'autant plus incitées, qu'en dépit des restrictions de crédit leur position de trésorerie est, dans l'ensemble, restée très favorable, et que la situation du marché financier leur a permis de recourir aisément à des sources extérieures de financement. L'expansion des investissements des administrations publiques (à l'exclusion de la construction de logements) a aussi été très vive. Les investissements productifs des entreprises publiques ont, par contre, accusé un certain ralentissement, de même que l'activité dans le secteur de la construction résidentielle. La demande étrangère a par ailleurs continué de se développer à un rythme soutenu.

Au total, il est probable qu'en moyenne annuelle, la demande globale aura progressé de plus de 7 % en 1973. Les résultats des enquêtes de conjoncture semblent toutefois indiquer qu'une certaine décélération se serait fait jour au cours du deuxième semestre de l'année. Celle-ci ne semblait pas cependant s'être répercutée sur la production industrielle dont l'infléchissement du rythme de croissance semble avoir été plutôt lié à des insuffisances de capacité. La production industrielle qui s'était accrue à un rythme annuel d'environ 10 % de la rentrée 1972 au printemps 1973, s'est en effet inscrite par la suite sur une pente d'environ 6½ %. L'infléchissement paraît avoir essentiellement affecté les industries de biens de consommation ainsi que celles des biens intermédiaires ; la croissance de la production est par contre restée très vive dans les industries de biens d'équipement. Cette évolution a coïncidé avec une diminution des marges de production disponibles. D'après la dernière enquête quadrimestrielle de conjoncture de novembre, 38 % des entreprises industrielles se déclaraient empêchées de produire davantage, soit un pourcentage qui n'a été légèrement dépassé qu'au cours du deuxième semestre de 1969, époque de tensions très vives sur l'appareil productif.

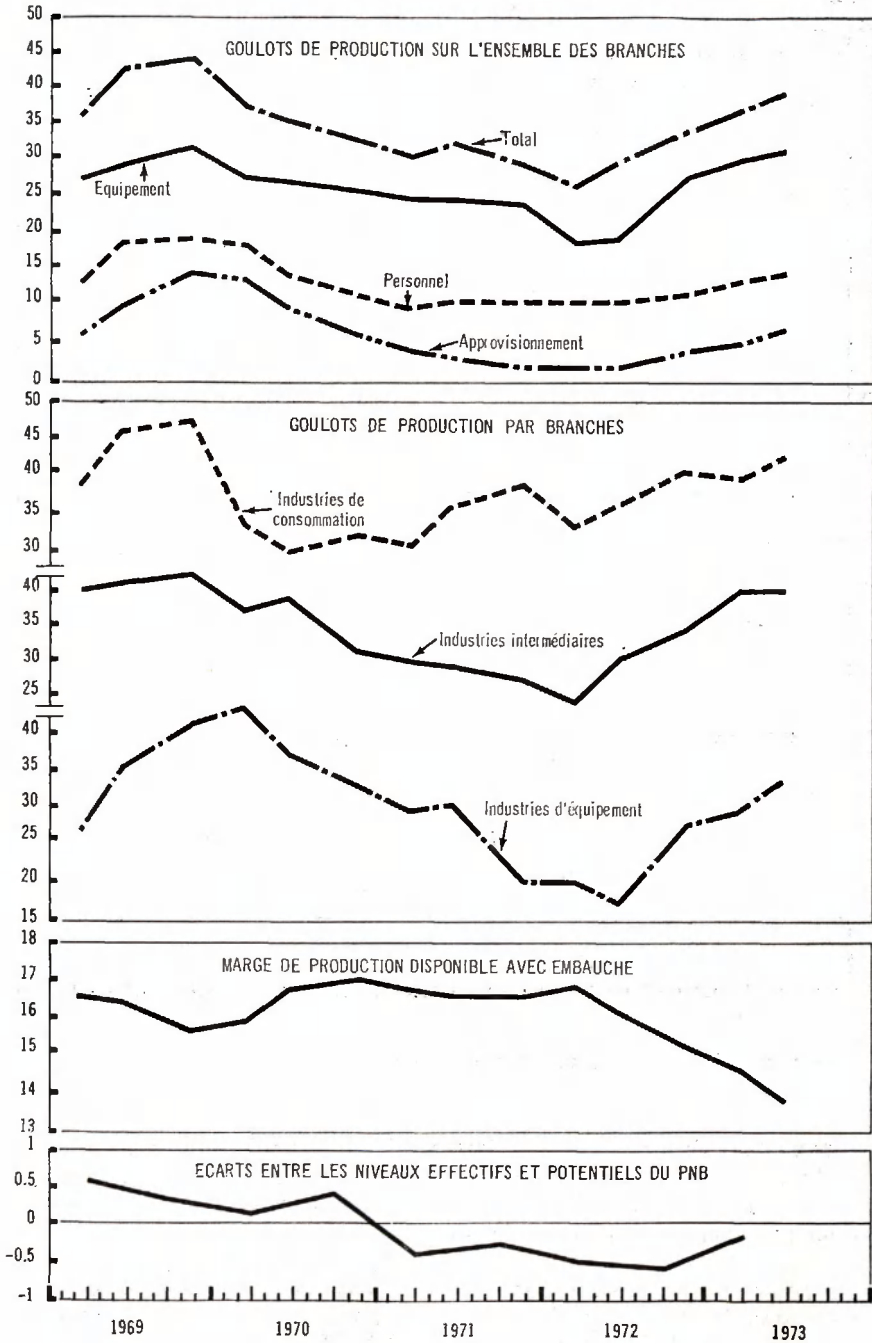
### *Situation du marché du travail*

L'accélération de la croissance de la production s'est accompagnée d'une progression rapide de l'emploi, du moins dans le courant du premier semestre. On peut en effet estimer qu'au total en 1973, la croissance globale des effectifs salariés aura été supérieure à 2 %. Cette évolution recouvre cependant une progression particulièrement vive dans les branches, services, commerces et transports, une augmentation sensiblement comparable à la moyenne dans l'industrie et une quasi-stabilité dans le bâtiment faisant suite à la tendance décroissante observée précédemment. La tendance à la diminution de la durée du travail constatée depuis plusieurs années s'est poursuivie à un rythme plus rapide que celui envisagé par le VI<sup>e</sup> Plan (1.1 % contre 0.7 %). La population active s'est accrue assez sensiblement, en raison vraisemblablement d'une augmentation des taux d'activité de la population féminine<sup>1</sup> d'un renversement de la tendance à la baisse du nombre d'arrivées

---

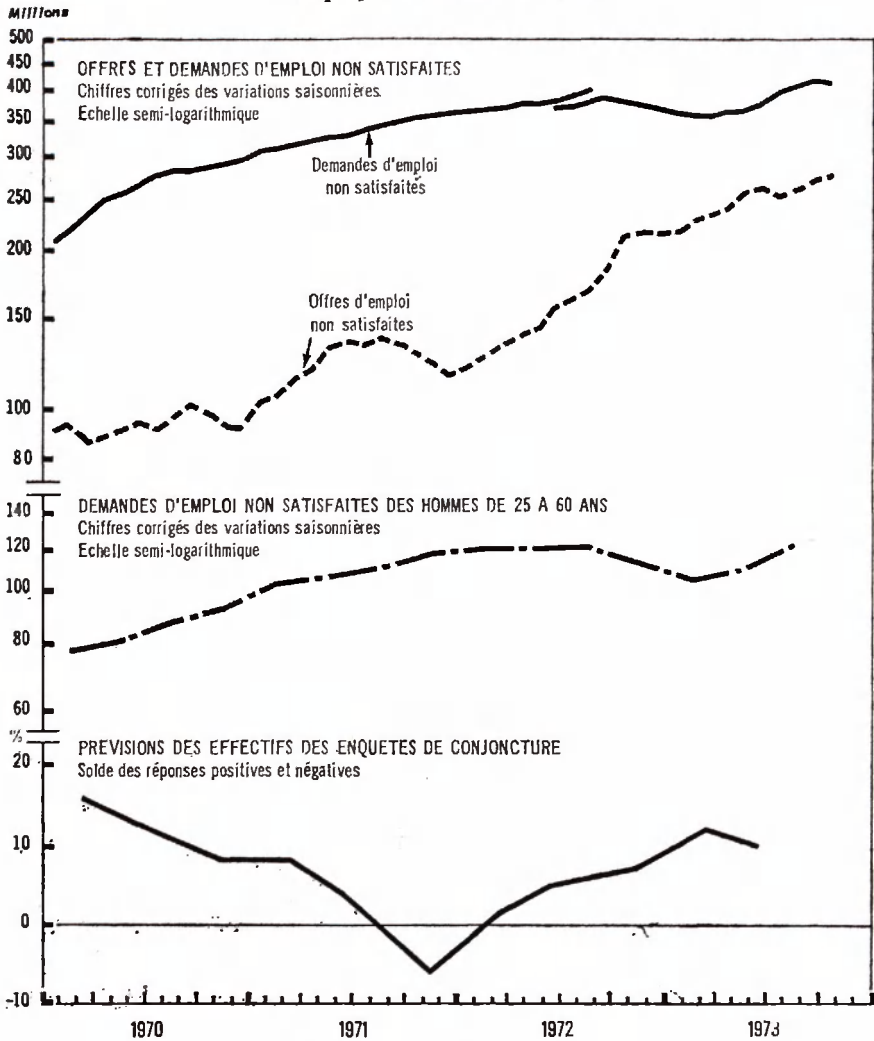
1 A court terme, les taux d'activité subissent en effet des flexions, en liaison avec l'évolution conjoncturelle et la situation du marché du travail. Le degré de participation de certaines catégories de la population (jeunes, femmes, personnes âgées) tend en effet à s'accroître en période de tensions et à fléchir en période de détente. Pour plus de détails sur ce phénomène, se référer à l'Étude annuelle sur la France de février 1973.

Graphique 7 Indicateurs des tensions sur l'appareil productif



Sources : INSEE Tendances de la conjoncture, OCDE Perspectives économiques.

Graphique 8 Marché du travail



Source : INSEE; Tendances de la conjoncture.

de travailleurs étrangers<sup>1</sup> et peut-être aussi d'une diminution inattendue de la prolongation spontanée de la scolarité. Au total, la population active a dû s'accroître d'environ 260 000 personnes contre un peu plus de 215 000 en moyenne au cours des deux années précédentes.

1 D'après les statistiques de l'Office national d'immigration, les entrées de travailleurs étrangers se seraient accrues d'environ 25 % en 1973; une part importante de cette augmentation est cependant imputable aux nombreuses régularisations qui sont intervenues par suite de la législation plus restrictive appliquée à partir de l'automne 1972.

L'analyse de la situation conjoncturelle du marché du travail à partir des séries traditionnelles de demandes et d'offres d'emploi non satisfaites, se heurte depuis plusieurs années déjà à de nombreuses difficultés<sup>1</sup>. Il semblerait, cependant, qu'au-delà des aleas statistiques, l'inflexion de la série des demandes d'emploi non satisfaites de septembre 1972 à mars 1973 ait correspondu à une amélioration de la situation du marché du travail, de pair avec la très vive progression des effectifs au cours de la période. D'après la dernière enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE<sup>2</sup>, entre mars 1972 et mars 1973, la population disponible à la recherche d'un emploi aurait en effet accusé une diminution d'environ 57 000 personnes.

L'évolution de la série des offres et des demandes d'emploi non satisfaites au cours de la période avril-décembre, est beaucoup plus difficile à interpréter. Les offres d'emploi ont continué de croître à un rythme très rapide jusqu'en novembre, mais l'inflexion marquée des demandes jusqu'en mars, a été suivie d'une reprise de leur croissance, d'abord relativement modérée, puis en brutale accélération à partir de juin. En octobre et novembre, on a observé une certaine décroissance suivie d'une remontée en décembre. Plusieurs phénomènes ont pu contribuer au gonflement de ces séries : tout d'abord, un recensement meilleur des offres et des

Tableau 7 Taux de chômage par âge et par sexe  
Pourcentage dans la population active correspondante

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Moins de 25 ans	3.3	3.3	3.2	4.0	4.2	4.1
Hommes	3.0	3.0	3.0	3.0	3.6	3.4
Femmes	3.7	3.7	3.6	5.1	5.0	4.9
De 25 à 49 ans	1.2	1.2	1.0	1.4	1.5	1.3
Hommes	1.1	1.0	0.8	1.0	1.1	1.0
Femmes	1.6	1.5	1.4	2.1	2.2	1.8
50 ans et plus	1.5	2.0	1.6	2.0	2.2	1.7
Hommes	1.5	1.9	1.5	1.8	2.0	1.6
Femmes	1.5	2.1	1.8	2.3	2.4	1.8
Total	1.7	1.8	1.6	2.0	2.2	1.9
Hommes	1.5	1.5	1.3	1.5	1.7	1.5
Femmes	2.1	2.2	2.0	2.9	2.9	2.5

Source : INSEE, Enquête sur l'emploi.

1 L'implantation de l'Agence Nationale pour l'Emploi s'est en effet poursuivie au cours de ces dernières années, entraînant un meilleur recensement des offres et des demandes. L'effet purement géographique a cependant été pratiquement négligeable en 1973. Des modifications législatives et de comptage sont par ailleurs intervenues, qui ont contribué à déformer les séries, notamment les mesures relatives à l'immigration et aux chômeurs de plus de 60 ans bénéficiaires de la garantie de ressources.

2 L'INSEE effectue en effet en mars de chaque année, une enquête par sondage sur la population disponible à la recherche d'un emploi (PDRE). Il convient cependant de noter que cette enquête conduit à une sous-estimation de la PDRE d'environ 70 000 personnes, par rapport aux résultats que font apparaître les recensements.



demandes découlant d'un changement de comportement, lié à l'efficacité accrue des bureaux de l'Agence Nationale pour l'emploi. La nécessité pour les travailleurs immigrés qui n'étaient pas en règle vis-à-vis de la législation, de se faire inscrire avant la fin de l'été, a vraisemblablement aussi affecté la série des demandes. Enfin, on doit signaler que la correction des variations saisonnière est particulièrement fragile. Il n'en reste pas moins, qu'entre mars et novembre, ce sont près de 60 000 personnes supplémentaires qui ont été recensées. Il est donc probable qu'on ait assisté au cours de la période à une certaine augmentation du chômage effectif, s'accompagnant de désajustements qualitatifs importants entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, ainsi que du maintien des disparités régionales.

Il semblerait, par ailleurs, qu'au-delà des fluctuations conjoncturelles, se dégage une tendance structurelle, pour un niveau de la pression de la demande donné, à l'augmentation du chômage (voir graphique 9)<sup>1</sup>. Selon l'enquête sur l'Emploi de mars, la population disponible à la recherche d'un emploi s'élevait à environ 400 000 personnes soit près de 1.9 % de la population active disponible, alors qu'en 1968, en période de forte détente sur les capacités de production, ce pourcentage était de 1.7 %. Cette évolution s'est accompagnée d'une déformation de la structure des demandes d'emploi. Les demandes pour les métiers et emplois industriels sont restées pratiquement stationnaires, de mars 1968 à mars 1973, alors que pour les métiers du commerce

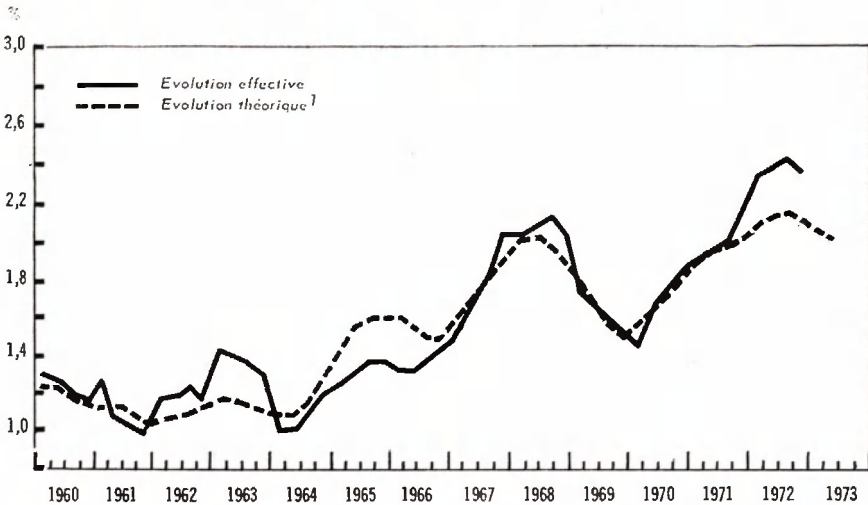
Tableau 8 Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à la fin de juin 1973 selon la durée d'inscription par âge et par sexe

	Total en milliers	% Demandeurs inscrits depuis moins de					
		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	2 ans et plus
<b>Ensemble</b>	329.5	22.2	22.3	19.4	17.9	10.7	7.5
Moins de 25 ans	94.8	37.5	26.7	18.3	14.1	3.1	0.4
de 25 à 49 ans	130.5	21.9	25.1	21.2	18.8	9.1	3.8
50 ans et plus	104.2	8.8	14.6	18.0	20.4	19.6	18.6
<b>Hommes</b>	167.9	23.6	22.5	18.5	16.5	11.1	7.8
Moins de 25 ans	36.6	43.5	27.7	15.3	10.6	2.5	0.3
de 25 à 49 ans	72.7	24.9	25.9	20.1	16.6	8.6	3.9
50 ans et plus	58.6	9.4	15.1	18.4	20.1	19.7	17.3
<b>Femmes</b>	161.6	20.9	22.0	20.3	19.4	10.2	7.2
Moins de 25 ans	58.2	33.7	26.1	20.1	16.2	3.4	0.5
de 25 à 49 ans	57.8	18.1	24.2	22.7	21.5	9.8	3.8
50 ans et plus	45.6	8.0	14.0	17.5	20.7	19.5	20.3

Source : Ministère du Travail.

1 Pour une description plus approfondie de ce phénomène, voir la section consacrée aux tendances à moyen terme de l'emploi et du marché du travail dans la précédente Étude annuelle sur la France de février 1973; et aussi la note de synthèse de l'INSEE, Tendances de la conjoncture, supplément d'août-septembre 1973.

Graphique 9 Chômage : tendance à moyen terme



1 L'évolution théorique a été calculée à partir de l'équation suivante qui retrace l'évolution du taux de chômage au cours de la période 1960-1971 :

$$U = 0.025 T - 0.028 \Sigma WG + 1.478$$

(11.7)                      (8.1)                      (15.9)

$R^2 = 0.86$

$SD = 0.13$

$DW = 0.46$

La définition des variables est la suivante :

U = taux de chômage

T = temps

$\Sigma WG$  = indicateur conjoncturel représenté par la somme pondérée des goulots de production sur 4 trimestres.

L'augmentation structurelle du chômage paraît confirmée par le coefficient significatif de la variable temps dans l'équation.

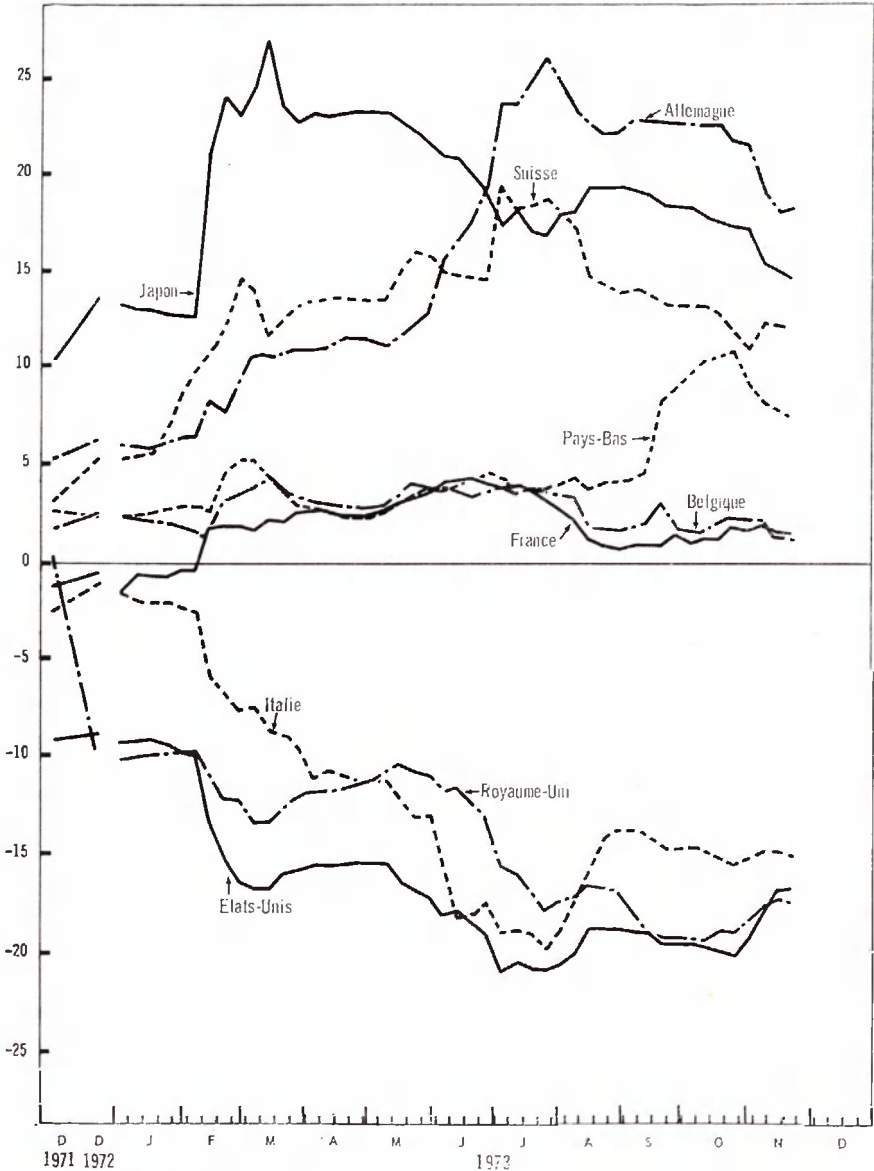
Source : Secrétariat de l'OCDE.

et des services, leur nombre a pratiquement doublé ; corrélativement la croissance des demandes d'emploi était nettement plus rapide pour les femmes et les jeunes que pour les travailleurs hommes de 25 à 49 ans. Il est probable aussi que les disparités régionales ont eu tendance à s'aggraver depuis le milieu des années 60. Des travaux effectués par le Secrétariat, dans le cadre d'une Etude comparative sur les tendances à moyen terme du marché du travail dans les pays Membres, font en effet apparaître que la dispersion des indices de taux de chômage régionaux par rapport à la moyenne nationale a eu tendance à s'accroître en France, conformément d'ailleurs à l'évolution constatée dans d'autres pays Membres.

#### Balance des paiements

La tendance des exportations est restée nettement ascendante en 1973, contribuant largement à l'expansion de la demande globale. En moyenne annuelle, le volume des ventes à l'extérieur (chiffres douaniers) s'est

Graphique 10 Taux de change effectif  
Pourcentage de variation par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de 1970  
Moyenne hebdomadaire des cours journaliers



Source : Secrétariat de l'OCDE.

en effet vraisemblablement accru d'environ 12,5 % soit une inflexion d'ampleur limitée par rapport aux résultats particulièrement favorables de

1972 (environ 13.6 %)<sup>1</sup>. La croissance des marchés à l'exportation s'est fortement accélérée sous l'effet de la vigueur de la demande mondiale<sup>2</sup>, mais en raison vraisemblablement de la limitation des capacités de production, les exportateurs français ne paraissent pas avoir pu pleinement tirer profit d'une compétitivité élevée de leurs produits<sup>3</sup>. Il est donc probable qu'au total, en 1973, les exportateurs auront sans doute seulement consolidé les gains de parts de marché en volume très importants réalisés en 1972.

D'après les estimations du Secrétariat, le volume des importations s'est vraisemblablement accru d'environ 15 % en 1973. Cette nouvelle amplification du courant des achats à l'étranger est certes liée à l'accélération du rythme de croissance de la production industrielle, mais il reflète aussi vraisemblablement l'incidence des tensions s'exerçant sur l'appareil productif. Ce sont en effet les importations de produits manufacturés et plus particulièrement celles de biens d'équipement qui ont marqué la progression la plus vive au cours du premier semestre de l'année. La croissance des importations de demi-produits s'est par contre poursuivie à un rythme nettement plus modéré, tandis que les importations de produits alimentaires qui avaient enregistré une vive progression en 1972 ont pratiquement plafonné depuis le début de l'année. Au total, selon les définitions de la Comptabilité nationale, l'élasticité réelle des importations de marchandises par rapport au PIB devrait être, en 1973, du même ordre qu'en 1972 (2.4).

Les prix du commerce extérieur, exprimés en francs, ont connu une assez vive progression en 1973. La hausse de l'indice des valeurs moyennes à l'exportation traduit la répercussion de l'alourdissement des coûts de production intérieurs : celle-ci a été favorisée par un contexte international fortement inflationniste, qui a aussi affecté le mouvement des prix à l'importation, et notamment ceux des produits alimentaires et des produits bruts. Plus récemment, la hausse des prix des produits pétroliers, qui avaient accusé une légère baisse au cours du premier semestre de l'année, a exercé également une influence non négligeable. Au total cependant, il est probable qu'en 1973 l'évolution des termes de l'échange aura continué d'exercer un effet légèrement favorable sur la balance commerciale de la France avec l'étranger. Dans l'optique des transactions économiques, celle-ci à dégagé un excédent supérieur à 1 milliard de DTS. Par suite d'aleas statistiques, la tendance de certaines rubriques de la balance des opérations invisibles

---

1 Il convient de rappeler, qu'il s'agit là d'indices de volume élaborés à partir des statistiques douanières et que les évaluations ressortant des budgets économiques font apparaître des rythmes de croissance différents.

2 La croissance des marchés à l'exportation est représentée par la croissance qui serait intervenue dans les exportations françaises, si leur part dans le total des exportations de l'OCDE vers 19 marchés régionaux, était restée constante par rapport à l'année précédente. D'après les calculs du Secrétariat, en volume celle-ci serait passée d'environ 8 % en 1972 à approximativement 13 % en 1973. Il convient toutefois de rappeler qu'en raison des incertitudes qui affectent le partage entre volume et prix dans les évolutions en valeur des exportations, ces calculs sont entachés d'une certaine marge d'erreur.

3 Jusqu'à très récemment, l'important avantage compétitif conféré par la dévaluation de 1969 ne paraissait pas avoir été sérieusement entamé. En moyenne, la réévaluation effective moyenne du franc jusqu'en novembre 1973 est restée relativement modérée, variant entre 1 et 5 %. Des calculs approximatifs effectués par le Secrétariat permettent de penser qu'exprimés en francs français, l'écart entre les niveaux des coûts unitaires de main-d'œuvre en France et chez les principaux partenaires commerciaux s'est relativement peu modifié.



bles courantes est particulièrement difficile à saisir<sup>1</sup>. La diminution des sorties nettes au titre des transferts publics<sup>2</sup> devrait cependant être plus que compensée par une détérioration du solde de la balance des services et

Tableau 9 Balance des paiements avec l'extérieur dans l'optique des transactions  
Millions de DTS

	1971	1972	1973 <sup>1</sup>	1972		1973 <sup>1</sup>	
				I	II	I	II
<b>Chiffres corrigés</b>							
des variations saisonnières							
Exportations fob	20 609	23 725	30 050	11 356	12 368	13 750	16 300
Importations fob	19 503	22 553	29 000	10 901	11 651	13 100	15 900
Balance commerciale	1 106	1 172	1 050	455	717	650	400
Solde des services							
et transferts privés	-197	-245	-600	-110	-135	-400	-200
Transferts publics	-460	-665	-300	-230	-434	-150	-150
Balance des opérations courantes	449	261	150	114	147	100	50
<b>Chiffres non corrigés</b>							
des variations saisonnières							
Balance des opérations courantes	449	261	150	110	151	150	
Mouvements de capitaux							
à long terme	-208	-602		-301	-301	660	
Mouvements de capitaux							
à court terme	1 477	567		222	345	1 193	
et erreurs et omissions							
Balance des opérations	1 718	226		31	195	683	
non monétaires							
Variation de la position	1 248	1 232		927	305	144	
du secteur bancaire	2 966	1 459		959	500	827	
Balance des règlements officiels							
Allocation de Droits	161	159		159	—	—	
de Tirage Spéciaux	124	8		-62	70	22	
Avoirs et engagements divers, nets	-609	—		—	—	—	
Tirages nets sur le FMI							
Variation des réserves							
Or et devises	2 029	1 367		891	476	751	
Position de réserve au FMI	436	25		-15	40	34	
Droits de Tirage Spéciaux	177	234		180	54	64	
<i>Pour mémoire :</i>							
Balance des opérations courantes							
(chiffres corrigés des variations							
saisonnnières) <sup>2</sup> en dollars	449	284		124	150	160	50

1 Estimation du Secrétariat.

2 Les données semestrielles étant arrondies, les taux de change implicites entre dollars et droits de tirage spéciaux qui ressortent de la prise en compte des chiffres semestriels peuvent s'avérer sensiblement différents de celui utilisé pour les données annuelles.

Source : Mémorandum statistique soumis par les autorités françaises à l'OCDE et estimations du Secrétariat.

1 Les statistiques concernant la rubrique « services divers » publiées pour le premier semestre de 1973, sont en effet affectées par des modifications méthodologiques, ce qui rend toute comparaison avec les données couvrant les périodes antérieures extrêmement précaire, et ne permet donc pas de dégager des tendances lourdes.

2 Il convient de noter que cette diminution est très largement factice, car, en 1972, le solde déficitaire de la rubrique transferts publics avait été accidentellement gonflé par une dépense de 200 millions de DTS correspondant à la renonciation par la France au recouvre-

transferts privés due en particulier aux économies sur salaires des travailleurs étrangers ; dans l'ensemble, la balance des opérations courantes avec l'extérieur devrait être en équilibre et même dégager un léger excédent.

Les entrées nettes de capitaux, au sens large, ont été relativement importantes au cours du premier semestre de 1973, en raison notamment de l'évolution des mouvements de capitaux non monétaires. La balance des opérations en capital à long terme a cependant enregistré un déficit (environ 600 millions de DTS) imputable notamment aux opérations du secteur privé. On a assisté en effet, à un ralentissement des entrées de capitaux des non résidents<sup>1</sup>, notamment au deuxième trimestre, alors que les investissements directs et surtout les investissements de portefeuille en valeurs mobilières effectués par les résidents ont continué de se développer rapidement. Comparé au premier semestre de l'année précédente, les crédits commerciaux à moyen et long terme octroyés par les résidents du secteur privé non bancaire, ainsi que les prêts à long terme en devises consentis par les banques françaises aux non résidents, ont accusé un certain ralentissement. Le déficit des mouvements de capitaux à long terme du secteur public est aussi resté d'une ampleur limitée. La balance des mouvements de capitaux à court terme, y compris les erreurs et omissions, a par contre dégagé un excédent important reflétant très largement des termes de paiements favorables au franc, en raison notamment de la crise du dollar au cours du premier trimestre de l'année. La position extérieure des banques ne s'est guère modifiée sur l'ensemble du premier semestre, mais cette situation recouvre un accroissement de l'endettement net des banques à l'égard de l'extérieur de mars à mai, suivi d'un désendettement en juin, évolution qui s'explique vraisemblablement en grande partie par le courant spéculatif à la hausse du deutschmark, intervenu à la fin de juin sur le marché des changes<sup>2</sup>.

La balance des règlements officiels, qui avait dégagé un excédent substantiel durant les cinq premiers mois de l'année, s'est ensuite assez sensiblement détériorée au cours de la période juin-septembre. Cette situation s'est traduite par une diminution des avoirs officiels de change consécutive aux règlements effectués par la France afin d'apurer sa position débitrice auprès du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) découlant des interventions de la Banque de France et de certaines autres banques centrales, dans le cadre de l'accord européen sur le rétrécissement des marges de fluctuation. Le franc a en effet fait preuve d'une certaine faiblesse sur le marché des changes au cours des périodes de spéculation qui ont précédé la réévaluation du deutschmark (fin juin) et suivi celle du florin néerlandais (à la mi-septembre). Cette évolution paraît avoir des causes diverses. Elle

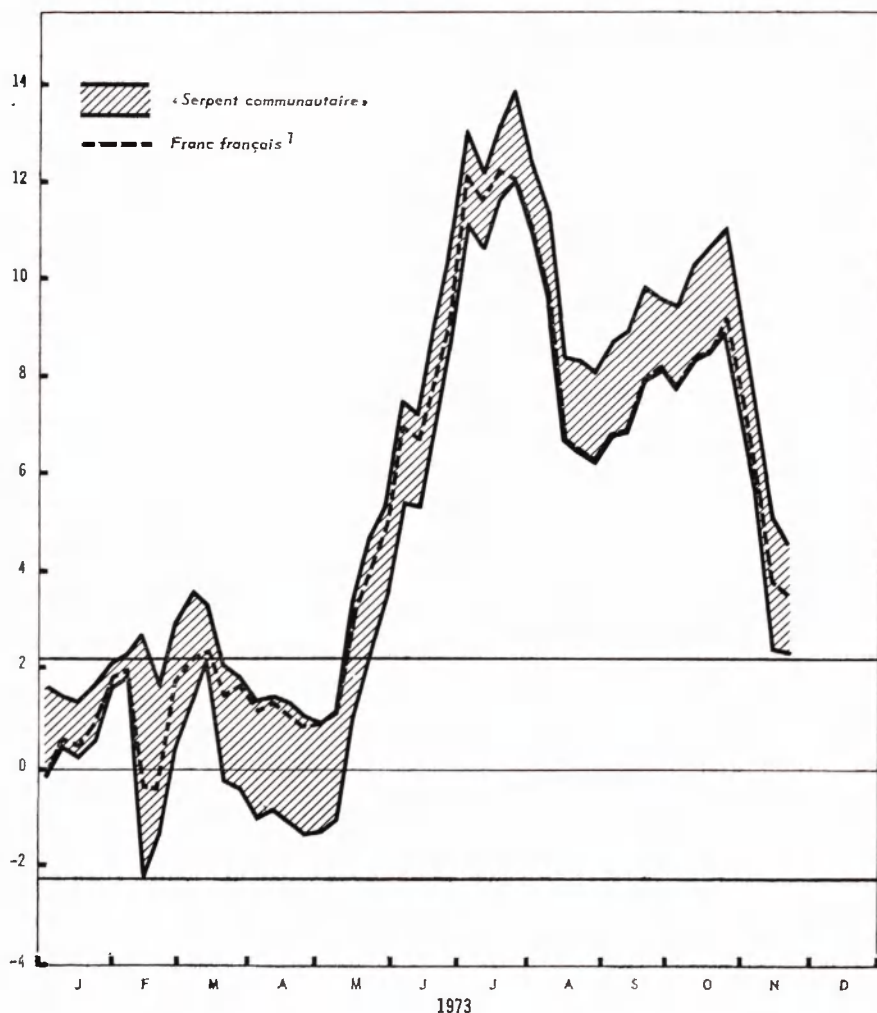
---

ment des annuités de remboursement des prêts consolidés par le Fonds industriel de développement économique et social, qui avaient été pris en charge par les États africains et malgache, lors de leur accession à l'indépendance.

1 Alors qu'en 1972, les non résidents avaient procédé à d'importants achats de valeurs mobilières françaises sur la Bourse de Paris, on a enregistré en 1973 une baisse sensible des entrées relatives aux opérations de portefeuille.

2 Les exportateurs résidents ont légèrement diminué leurs cessions de devises à terme aux banques françaises alors que les importateurs ont sensiblement augmenté leurs achats de devises à terme, tandis que les non résidents procédaient à des ventes nettes de francs à terme.

Graphique 11 Comportement du franc sur le marché des changes



1 Déviations en pourcentage par rapport aux parités à l'égard du dollar; moyenne hebdomadaire des cours journaliers.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

reflète certes, en très grande partie, l'incidence de la spéculation à la hausse sur certaines autres monnaies européennes, mais elle pourrait aussi être liée au fait que les taux d'intérêt semblent avoir été relativement moins attrayants en France que ceux qui prévalaient sur les principales places financières internationales. L'aggravation des tensions inflationnistes au cours de la période pourrait aussi avoir entraîné une certaine méfiance de la part

des opérateurs à l'égard du franc français. De fait, le comportement de ce dernier sur le marché des changes a été nettement plus satisfaisant à la suite du durcissement, fin septembre, de la politique monétaire qui a été essentiellement marqué par un relèvement très important des taux d'intérêt et un renforcement des restrictions de crédit. Dans les mois qui ont suivi, la forte reprise du dollar a entraîné une certaine dépréciation effective du franc, comme d'ailleurs de la plupart des autres monnaies de la zone.

#### *Le caractère aléatoire des prévisions pour 1974*

Sur la base des tendances récentes et de l'orientation de la politique de régulation conjoncturelle, telle qu'elle transparissait dans le projet de loi de finances présenté en octobre dernier, on pouvait s'attendre pour 1974 à un ralentissement modéré de la croissance économique en termes annuels<sup>1</sup> s'accompagnant de hausses encore rapides des prix et des salaires. Outre les incertitudes non négligeables relatives à l'environnement international et le risque de voir la course des prix et des salaires s'accélérer, toute prévision pour 1974 comporte désormais un aléa supplémentaire très important depuis le déclenchement de la crise pétrolière consécutive au conflit du moyen-orient. Dans les circonstances actuelles, les répercussions de la décision prise par les pays membres de l'OPAEP de limiter leur production, et d'accroître les prix de référence du pétrole brut ne peuvent pas être estimées avec précision et toutes les hypothèses qui pourraient être faites sont, par nature même, particulièrement arbitraires. Le rappel des prévisions initiales constitue cependant une base de référence utile dans la mesure où ces prévisions reposaient sur la prise en compte des tendances telles qu'on pouvait les dégager à la veille du déclenchement de la crise pétrolière.

En l'absence de nouvelles mesures de lutte contre l'inflation, il y avait lieu de s'attendre au maintien de fortes tensions sur les prix en 1974. La hausse des prix des produits alimentaires aurait dû connaître une certaine modération car on estimait que les déséquilibres constatés en 1973 sur un certain nombre de marchés importants en France et à l'étranger, se résorbent progressivement. Toutefois, l'évolution des prix des services aurait vraisemblablement continué de s'inscrire dans le prolongement de la tendance récente et ceux des produits manufacturés risquaient d'enregistrer des hausses importantes. Il était difficile de faire des prévisions sur l'évolution des prix des matières premières, mais une stabilisation apparaissait vraisemblable. En raison de la décélération attendue de la production, les gains de productivité auraient dû aussi être moins élevés qu'en 1973.

Il était admis que les impulsions émanant de la demande intérieure se feraient moins vives en 1974. Bien que demeurant un important facteur de soutien de l'activité, le rythme d'expansion de la consommation privée devait marquer une certaine décélération, reflétant une croissance plus modérée du revenu disponible réel des ménages, qui ressentaient plus nettement encore

---

1 Les prévisions du Secrétariat, qui n'étaient pas à cet égard très éloignées de celles avancées par les experts nationaux, tablaient sur une croissance en volume du PIB d'environ 5 ½ %.



qu'en 1973 les effets du resserrement de la politique du crédit. Par suite du tassement attendu de la conjoncture, on pouvait escompter que les effectifs salariés employés par l'ensemble des branches non agricoles s'accroîtraient moins qu'en 1973, et que la tendance à la réduction contractuelle de la durée du travail, constatée au cours de ces dernières années, serait plus accusée. Etant donné la progression assez régulière du pouvoir d'achat réel des ménages, les mesures accrues d'incitation à l'épargne et les restrictions de crédit affectant le financement du logement, l'hypothèse avait été faite qu'en dépit de la persistance de fortes tensions inflationnistes, le taux d'épargne des particuliers resterait proche de son niveau élevé de 1973. La consommation des administrations publiques devait, par ailleurs, connaître une évolution plus modérée.

La formation brute de capital fixe globale devait, en tout état de cause, s'avérer moins dynamique, en raison notamment de l'évolution des investissements du secteur public, du ralentissement escompté de l'activité dans le secteur de la construction résidentielle et des effets du resserrement du crédit. D'après les hypothèses retenues dans le projet de budget, les investisse-

Tableau 10 Prévisions initiales pour 1974 faites en octobre 1973

	Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente, en volume <sup>a</sup>	
	1973	1974 <sup>1</sup>
<b>(a) DEMANDE ET PRODUCTION</b>		
Consommation privée	6.0	5½
Consommation publique	4.0	3½
Formation brute de capital fixe	8½	6½
Demande intérieure finale	6½	5½
Variation de stocks <sup>2</sup>	+ 0.4	—
Variation de la balance extérieure <sup>3</sup>	— 0.3	¼
Produit intérieur brut aux prix du marché	6½	5½
Indice des prix dérivé du PIB	7.0	8
	En millions de DTS <sup>a</sup>	
	1973	1974 <sup>1</sup>
<b>(b) BALANCE DE PAIEMENTS</b>		
Balance commerciale	1 050	250
Services et transferts privés, net	-600	-350
Transferts officiels, net	-300	-350
Balance des opérations courantes	150	-650
Balance des opérations courantes (millions de dollars)	200	-800

1 Ces prévisions intégraient les effets sur l'évolution des prix intérieurs et sur la balance des paiements de la première hausse du prix du pétrole intervenue à l'automne. Elles ne tenaient évidemment pas compte du deuxième relèvement massif de décembre dernier.

2 Dans l'optique des concepts et définitions de la comptabilité normalisée.

3 En pourcentage du PIB de la période précédente.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

ments des administrations publiques, devaient en effet s'accroître en volume de 6 % environ contre près de 10 % en 1973, et la progression des investissements productifs des entreprises publiques devait aussi se ralentir. On s'attendait d'autre part à ce que la construction de logements, qui avait constitué un facteur de soutien de l'expansion au cours des années antérieures, connaisse une certaine modération, par suite des restrictions de crédit, de la montée des taux d'intérêt et de la hausse des prix à la construction. Par contre, en dépit d'un certain tassement, les investissements productifs du secteur privé devaient rester l'un des principaux éléments de soutien de l'expansion. Les intentions des entrepreneurs annoncées en juin dans les enquêtes de l'INSEE n'impliquaient qu'une croissance relativement modérée de leurs investissements en 1974, mais, en raison des fortes tensions qui s'exerçaient sur l'appareil productif, l'hypothèse avait été faite que les projets seraient fortement révisés en hausse. D'ailleurs, les résultats de l'enquête de novembre confirmaient cette hypothèse.

La croissance du volume des importations devait enregistrer une certaine décélération en liaison avec la modération attendue du rythme d'expansion et le ralentissement prévu de la cadence de formation des stocks. Toutefois, par suite d'une pression relativement élevée de la demande, la propension marginale à importer devait demeurer assez forte pour les produits manufacturés. La tendance des exportations ne devait pas s'infléchir sensiblement, car, malgré un léger ralentissement, la croissance des marchés devait s'avérer relativement soutenue.

La crise pétrolière remet évidemment en cause ces diverses prévisions. Conformément à la situation constatée dans la plupart des autres pays Membres européens et au Japon, les possibilités de substitution et d'économies, bien que non négligeables, restent en effet relativement limitées à court terme. Le pétrole intervient pour environ deux tiers dans les ressources énergétiques de la France, et celles-ci ne sont absorbées qu'à concurrence d'approximativement 30 % par la consommation finale des ménages. L'activité risquerait donc d'être affectée par une baisse éventuelle des approvisionnements. Par ailleurs, même si ceux-ci demeurent normaux, le climat d'incertitude introduit par la crise peut modifier de façon importante le comportement des agents économiques. On peut s'attendre par exemple à une contraction de la demande d'automobiles des ménages — qui ne sera que partiellement reportée sur d'autres biens durables — et à une révision en baisse des investissements des entreprises, dans les secteurs les plus directement affectés par la crise pétrolière, comme l'industrie automobile ou la chimie. En contrepartie, d'autres catégories d'investissements pourraient être accélérés, afin de permettre des substitutions de sources d'énergie. Mais ce phénomène ne s'exercera sans doute pas pleinement à court terme. Pour les échanges extérieurs, l'incidence sur l'économie française peut jouer à différents niveaux : la croissance des exportations peut être affectée par le ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires de la France. En contrepartie, la France peut bénéficier d'une demande extérieure supplémentaire pour certains produits dont le développement sera favorisé par l'augmentation du prix des carburants (automobiles de petite cylindrée, par exemple) ou de la part des pays producteurs de pétrole. Le flottement généralisé du franc entraîne une incertitude supplémentaire. Si l'on assiste à une certaine dépréciation effective de la

monnaie nationale une compétitivité accrue pourrait en résulter pour les produits français. De son côté, le développement des importations sera affecté par l'évolution de l'activité intérieure. Par ailleurs, la hausse considérable des prix du pétrole ne manquera pas d'exercer des conséquences importantes sur le niveau des prix intérieurs, ainsi que sur la balance des paiements courants. Un éventuel flottement à la baisse du franc, pouvant renchérir encore les prix des produits importés. L'incidence purement mécanique sur les prix à la consommation des ménages du renchérissement des produits énergétiques intervenu depuis octobre dernier pourrait être de plus de 3 %<sup>1</sup>. Même s'il est vraisemblable qu'une partie des recettes supplémentaires découlant de la hausse des prix du pétrole soit utilisée par les pays producteurs à forte capacité d'absorption pour accroître leurs importations en provenance de la zone OCDE, le solde de la balance commerciale française sera sans doute fortement affecté par l'incidence de la hausse des prix des produits pétroliers sur les termes de l'échange. Dans l'hypothèse d'une non détérioration de la balance des opérations invisibles, le léger excédent dégagé par la balance des opérations courantes en 1973 pourrait faire place, en 1974, à un déficit sans doute important.

### III LE SECTEUR PUBLIC, TENDANCES A MOYEN TERME

#### *Structure et évolution du secteur public<sup>2</sup>*

Le secteur public occupe une place importante dans l'économie française. En 1972, les dépenses publiques totales, à prix courants, ont en effet atteint 379.85 milliards de francs, soit près de 38 % du PNB. Les entreprises publiques sont intervenues d'autre part pour plus de 11 % de la valeur ajoutée par l'ensemble des entreprises non financières non agricoles. Bien que s'inscrivant dans le prolongement d'une tendance séculaire<sup>3</sup>, l'accroissement de la part des dépenses des administrations publiques dans le PNB a été assez lent au cours de la période 1956-1972. L'élasticité des dépenses publiques par rapport au PNB a en effet été plus faible en France que dans la plupart des autres pays Membres, par suite essentiellement d'une croissance modérée des dépenses militaires au cours des années ayant suivi la fin de la guerre

---

1 Compte non tenu des modifications des taux de change.

2 Le secteur public, entendu au sens large, se réfère ici à l'ensemble des administrations publiques dans l'optique de la comptabilité nationale, ainsi qu'aux entreprises publiques. Il comprend donc l'État, les collectivités locales, la Sécurité sociale, les organismes semi-publics d'action économique, les sociétés nationales ainsi que l'administration des postes et télécommunications.

3 Conformément aux résultats généralement observés pour un très grand nombre de pays, la « loi de Wagner » sur la croissance de l'importance relative des dépenses publiques dans les pays qui s'industrialisent semble vérifiée pour la France. Pour une étude de l'évolution séculaire des dépenses publiques, se référer à l'article de Christine André, Robert Delorme et Guy Terny, « Les Dépenses publiques françaises depuis un siècle », *Économie et statistique*, n° 43 - mars 1973.

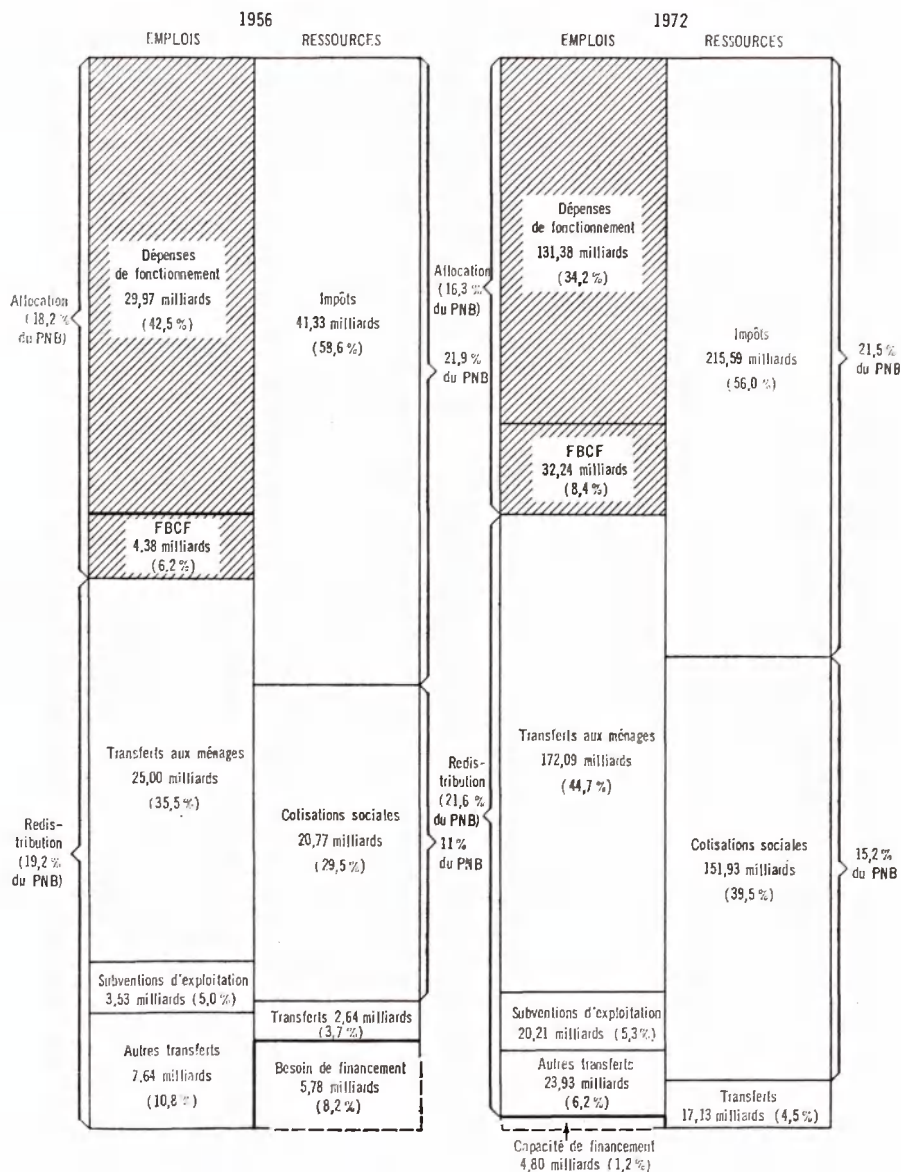
Tableau 11 Structure des dépenses publiques  
Comparaisons internationales

	Dépenses d'allocation						Dépenses de redistribution		Total des dépenses publiques	
	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'équipement		Total		en % du PNB en 1971	accrois-moyen 1955-1971	en % du PNB en 1971	accrois-moyen 1955-1971
	en % du PNB en 1971	accrois-moyen 1955-1971	en % du PNB en 1971	accrois-moyen 1955-1971	en % du PNB en 1971	accrois-moyen 1955-1971				
France	13.3	10.5	3.2	13.4	16.5	10.9	21.2	11.7	37.7	11.4
Allemagne	18.2	11.3	4.1	12.4	22.3	11.5	16.9	10.7	39.2	11.1
Italie	16.8	10.8	2.3	9.7	19.1	10.7	19.0	12.4	38.1	11.6
Belgique	17.4	9.1	4.0	14.0	21.4	9.7	16.0*	10.0	37.4	9.8
Pays-Bas	19.9	10.7	4.8	11.5	24.7	10.9	21.6	14.0	46.4	12.2
Royaume-Uni	22.1	7.2	4.9	15.9	27.0	8.1	11.6	7.5	38.6	7.9
Irlande	18.4	9.6	4.6	11.8	23.0	10.0	16.2	10.2	39.2	10.1
Danemark	22.8	13.1	5.4	16.6	28.2	13.6	14.2	14.1	42.4	13.9
Norvège	19.3	11.0	4.6	11.7	23.9	11.2	20.7	13.0	44.6	12.0
Suède	24.9	11.3	5.7	..	30.6	..	15.0	..	45.6	..
États-Unis	21.8	7.4	2.8	6.1	24.6	7.2	8.4	19.3	33.0	8.8*
Canada	23.3	10.2	3.9	9.6	27.2	10.1	9.9	10.6	37.1	10.3
Australie	15.9	9.6	4.2	7.3	20.1	9.0	7.5	4.1	27.6	7.3
Japon	8.7	13.2	9.3	17.0	18.0	14.8	5.6	16.5	23.6	15.3

Sources : OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE.



Graphique 12 Evolution de la structure du compte des administrations publiques



Source : OCDE, Comptes nationaux.

d'Algérie. Abstraction faite de ces dernières, l'élasticité des dépenses publiques n'a pas été très différente en France de celle enregistrée en moyenne dans les autres pays Membres.

La structure du secteur public a enregistré, au cours de la période, de profondes modifications marquées essentiellement par l'accentuation de la fonction redistributive des administrations, l'importance croissante prise par les cotisations sociales dans l'ensemble de leurs ressources et enfin le déclin relatif de la place des entreprises publiques au sein de l'économie. La part des dépenses de redistribution a en effet eu tendance à s'accroître considérablement, au détriment de celle des dépenses d'allocation. De 1956 à 1972 aux prix courants, ces dépenses de redistribution sont passées de 19.2 % du PNB à 21.6 % par suite essentiellement d'une vive progression des transferts aux ménages ; l'importance relative des autres transferts et notamment des subventions aux ménages, a par contre eu tendance à décroître. Par ailleurs, la part des dépenses d'allocation a été ramenée de 18.2 % à 16.3 % du PNB en raison notamment de la diminution marquée de l'importance relative des dépenses de fonctionnement alors que la formation brute de capital fixe passait de 2.3 % à 3.2 % du PNB. Cette évolution est assez différente de celle constatée en général dans les autres pays Membres, où un accroissement des dépenses d'allocation en pourcentage du PNB est allé de pair avec une progression des dépenses de redistribution. La place relativement plus grande qu'occupe en France la fonction de redistribution est attestée par le fait que la part des dépenses qui y sont rattachées, tant en pourcentage du total des emplois que de celui du PNB, y est plus élevée que dans la plupart des autres pays Membres.

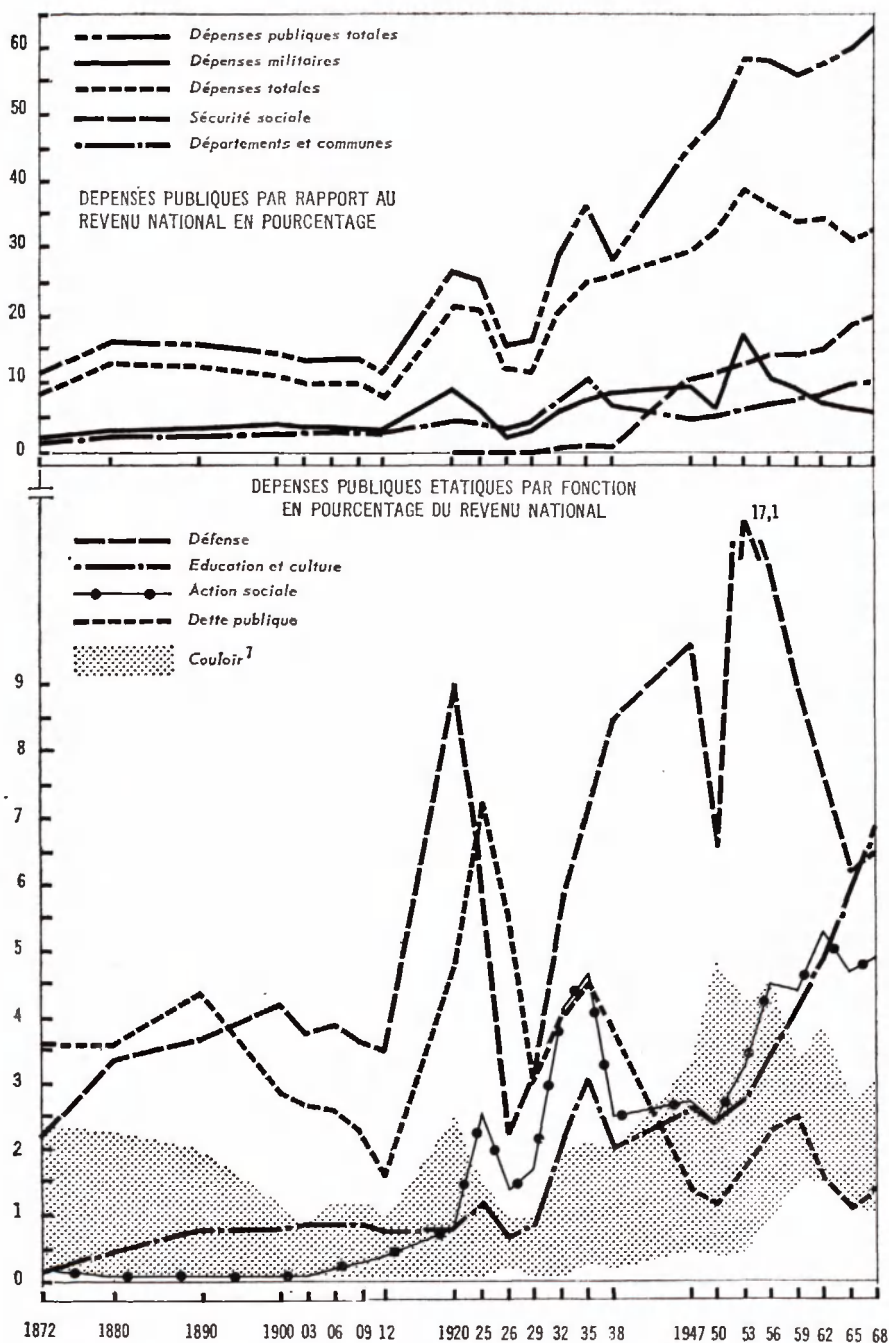
L'analyse des dépenses des administrations publiques par catégories fonctionnelles se heurte, dans le cas de la France, à l'absence de données portant sur les années récentes et couvrant une période suffisamment longue. L'Etude précitée sur « les dépenses publiques françaises depuis un siècle » fait apparaître que les fonctions de dépenses publiques étatiques, limitées essentiellement jusqu'à la première guerre mondiale à l'administration générale, la défense et la dette publique, se sont considérablement diversifiées depuis. Exprimées en pourcentage du PNB, toutes revêtent désormais une

Tableau 12 Dépenses des administrations publiques par fonctions, 1957-1966

	En % du PNB en 1957	% d'augmentation 1957-1966	Élasticité par rapport au PNB 1957-1966
Dépenses générales	11.4	5.7	0.7
<i>dont</i> : Défense nationale	6.8	4.1	0.6
Action économique	6.6	11.2	1.1
Transports, communications	3.0	11.1	1.1
Industrie, commerce, artisanat	2.6	10.8	1.0
Agriculture et ravitaillement	1.1	12.6	1.2
Action culturelle et sociale	18.6	12.9	1.2
<i>dont</i> : Enseignement culture et cultes	3.2	16.5	1.6
Interventions sociales	11.7	12.9	1.2
Santé publique	0.3	22.1	2.5
Logement	1.3	13.6	1.3
Dépenses non ventilées	1.5	8.9	0.9
Total	38.0	10.7	1.0

Sources : Office statistique des Communautés européennes.

**Graphique 13 Évolution des dépenses de l'administration centrale par catégories fonctionnelles (1872-1968)**



1 Coulair à l'intérieur duquel se situent les dépenses suivantes des Pouvoirs Publics : extérieures civiles, transports, agriculture, commerce et industrie, et logement, urbanisme et territoire.

Source : INSEE, *Économie et Statistique*, n° 43, mars 1973 « Les dépenses publiques françaises depuis un siècle ».

ampleur significative. Les dépenses de l'état consacrées à l'action éducative et culturelle, ainsi qu'à l'action sociale ont tout particulièrement connu une progression rapide et régulière. L'action économique en faveur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie a eu tendance à revêtir une importance croissante. Les dépenses consacrées à la défense nationale ont par contre subi d'assez amples fluctuations depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Après avoir atteint des montants particulièrement élevés en 1953 et 1955 (années correspondant à la fin de la guerre d'Indochine et au début de la guerre d'Algérie), elles ont diminué légèrement depuis pour atteindre environ 3.3 % du PNB en 1971.

L'examen des dépenses des collectivités locales et de la Sécurité sociale au cours de la période 1957-1966 (seules années pour lesquelles une ventilation des dépenses des administrations publiques par fonctions et catégories économiques est disponible), paraît confirmer l'évolution tendancielle qui se dégage de l'étude précitée des dépenses de l'Administration centrale. Au cours de la période, au niveau de l'ensemble des administrations publiques, l'élasticité par rapport au PNB a en effet été nettement plus élevée pour les dépenses engagées au titre de l'action économique et surtout de l'action culturelle et sociale qu'au titre des dépenses générales.

Les modifications intervenues au niveau de la structure des ressources des administrations publiques reflètent en partie le ripage enregistré au sein des emplois. En raison du mode de couverture des dépenses de redistribution, qui sont largement financées par des ressources affectées, la croissance des cotisations sociales a non seulement été plus rapide en France que celle des prélèvements fiscaux, mais leur part, tant en pourcentage du total des ressources des administrations que du PNB, est désormais plus élevée que dans tous les autres pays Membres. La place importante qu'occupent les recettes au titre de la fiscalité indirecte, dans l'ensemble des prélèvements fiscaux, constitue une autre caractéristique de la structure des ressources des administrations françaises. Leur part relative a cependant eu tendance à décroître depuis 1966. Il convient toutefois de noter l'importance croissante prise par la TVA au sein des recettes provenant des impôts indirects.

L'évolution de certains ratios semblerait enfin traduire un déclin relatif du poids économique des entreprises publiques non financières. De 1966 à 1972 la part de ces dernières dans la valeur ajoutée globale des entreprises non financières non agricoles est en effet passée de 12.8 à 11.5 %<sup>1</sup>. Par ailleurs, les entreprises publiques n'interviennent plus que pour 11.1 % dans l'ensemble de la masse des salaires versés contre près de 18 % en 1966. La tendance est nettement plus affirmée si l'on se réfère à l'évolution de la formation brute de capital fixe productive à laquelle, en 1972, les entreprises publiques ne contribuaient plus qu'à raison d'un peu plus de 24 % contre près de 37 % en 1956. Il est cependant difficile de dire si cette tendance ne reflète pas des mutations structurelles propres à certains types d'activité, comme par exemple la régression de l'activité des houillères.

Ces diverses évolutions ne sont pas sans répercussion sur l'allocation des ressources, ainsi que sur le processus de détermination des

---

1 Ces évolutions se trouvent renversées si l'on intègre dans le secteur public les compagnies d'assurances et les banques nationales.



revenus. Il apparaît donc plus particulièrement intéressant de rechercher si, dans le cas de la France, une liaison même lâche ne peut pas être établie entre les modifications enregistrées dans la structure du secteur public et l'aggravation des tensions inflationnistes au cours de ces dernières années. Compte tenu de sa quasi stabilité, la pression fiscale globale ne paraît pas, à cet égard avoir joué un rôle significatif. La France appartient certes au groupe des pays Membres dont le niveau de la fiscalité globale (y compris les cotisations de Sécurité sociale) par rapport au PNB est relativement élevé, mais contrairement à l'évolution constatée dans la plupart des autres pays, la pression fiscale ne s'est accrue que faiblement durant la période 1956-1972, et l'on a même assisté à un plafonnement au cours de ces dernières années. Il ne semble pas notamment, toujours au niveau global, que l'on puisse parler d'une inflation par la fiscalité, au sens d'une répercussion de l'impôt par l'intermédiaire du système des prix et des salaires. Le ratio déterminé par la

Tableau 13 Pression fiscale globale, comparaisons internationales 1965-1970

	Pression fiscale globale, par rapport au PNB <sup>1</sup>	Augmentation de la fiscalité globale, par tête <sup>2</sup>	Augmentation de la consommation privée pure, par tête <sup>3</sup>	Ratio 2/3	Augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages, par tête <sup>4</sup>	Augmentation du revenu primaire des ménages, par tête <sup>5</sup>	Ratio 5/6
	1	2	3	4	5	6	7
Suède	39.6	6.5	0.7	9.2	..	..	..
Royaume-Uni	34.6	7.0	1.0	7.0	10.7	1.9	5.6
Pays-Bas	38.7	8.4	1.7	4.9	7.7	3.6	2.1
Canada	30.1	7.0	1.5	4.6	..	..	..
Suisse*	23.0	5.8	1.3	4.5	7.4	2.0	3.8
Norvège	37.7	7.4	1.7	4.3	4.1	2.9	1.4
Danemark	37.0	9.1	2.7	3.4	10.6	4.7	2.3
Grèce*	23.2	12.2	4.0	3.1	14.6	5.3	2.7
Finlande*	33.2	6.9	2.5	2.8	11.5	5.1	2.3
Espagne	18.6	11.0	4.0	2.8	11.9	4.1	2.9
Irlande	28.7	9.0	3.3	2.7	..	..	..
États-Unis	27.4	4.6	1.7	2.7	7.4	2.2	3.4
Belgique	33.3	7.9	3.4	2.3	10.2	4.7	2.2
Autriche	35.9	5.5	2.6	2.2	7.3	4.7	1.6
Australie	25.4	4.5	2.7	1.7	..	..	..
Japon	19.4	11.3	7.3	1.5	11.8	8.8	1.3
Allemagne	33.7	5.7	3.9	1.5	8.0	4.7	1.7
France	35.8	4.7	4.0	1.2	6.4	4.9	1.3
Italie	30.1	5.9	5.2	1.1	5.9	3.4	1.8

1 Moyenne 1965-1971, y compris les contributions à la Sécurité sociale.

2 Impôts directs, impôts indirects, contributions à la Sécurité sociale.

3 Consommation des ménages moins transferts des administrations publiques en faveur des ménages.

4 Impôts directs pesant sur les ménages plus contributions salariales à la Sécurité sociale.

5 Rémunération brute des salariés, revenus de la propriété et de l'entreprise échéant aux ménages, moins intérêt de la dette des consommateurs. Les contributions des employeurs à la Sécurité sociale ont d'autre part été exclues du revenu primaire des ménages.

NOTE Les données des colonnes 2, 3, 5 et 6 sont déflatées par l'indice des prix implicite de la consommation privée, et exprimées sous forme de taux annuel moyen au cours de la période 1965-1970.

\* 1965-69.

SOURCE : OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-1971.

croissance réelle par tête des impôts et celle de la consommation privée pure<sup>1</sup> tant au cours de la période 1955-1970 que des années plus récentes, a été en effet, l'un des plus faibles parmi les pays Membres.

L'absence apparente de relation au plan macro-économique global peut cependant dissimuler des impacts significatifs au niveau des différents types d'impôts. En dépit d'une progression rapide de la part des contributions salariales à la Sécurité sociale, l'alourdissement de la pression fiscale directement ressentie par les ménages a aussi été très modéré<sup>2</sup>. Au cours de la période 1965-1971, l'élasticité réelle de la fiscalité directe (y compris les contributions salariales à la Sécurité sociale) par rapport au revenu primaire par tête des ménages a été l'une des plus faibles des pays Membres. Cette évolution est due au plafonnement délibéré de la pression fiscale relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il ne semble pas, par ailleurs, et pour autant que l'on puisse en juger, que d'une manière générale, la résistance des salariés à une augmentation de la fiscalité directe se soit traduite par des tentatives de répercussion de la charge fiscale sur les employeurs, au moyen d'accords salariaux négociés sur la base des salaires après impôts. Il est vrai que des différences non négligeables peuvent exister à cet égard entre les diverses catégories socio-professionnelles.

Il est difficile de dire, compte tenu de la méconnaissance des effets de multiplication des diverses opérations des administrations publiques, dans quelle mesure l'évolution conjoncturelle spontanée de l'économie est influencée par les modifications structurelles du secteur public. Il est probable, toutefois, que l'accentuation de la fonction redistributive des administrations ait accru les effets de stabilisation automatiques au sein de l'économie. Etant donné l'existence d'un plafond, l'élasticité à court terme des cotisations de Sécurité sociale par rapport à la masse des salaires est inférieure à l'unité, mais en raison de la structure des prestations et de leurs modalités spécifiques d'attribution et de revalorisation, l'élasticité de ces dernières par rapport à la masse salariale est plus élevée que celle des cotisations en période de faible croissance et moins forte en période de croissance rapide<sup>3</sup>. Il ressort en effet de relations économétriques simples que les prestations familiales sont très peu sensibles à court terme au rythme de progression de la masse des salaires. Bien qu'inférieure à celle des cotisations, l'élasticité des prestations maladies et de maternité est nettement plus importante ; quant à l'élasticité des prestations vieillesse, elle se situe à mi-chemin entre celle des prestations familiales et

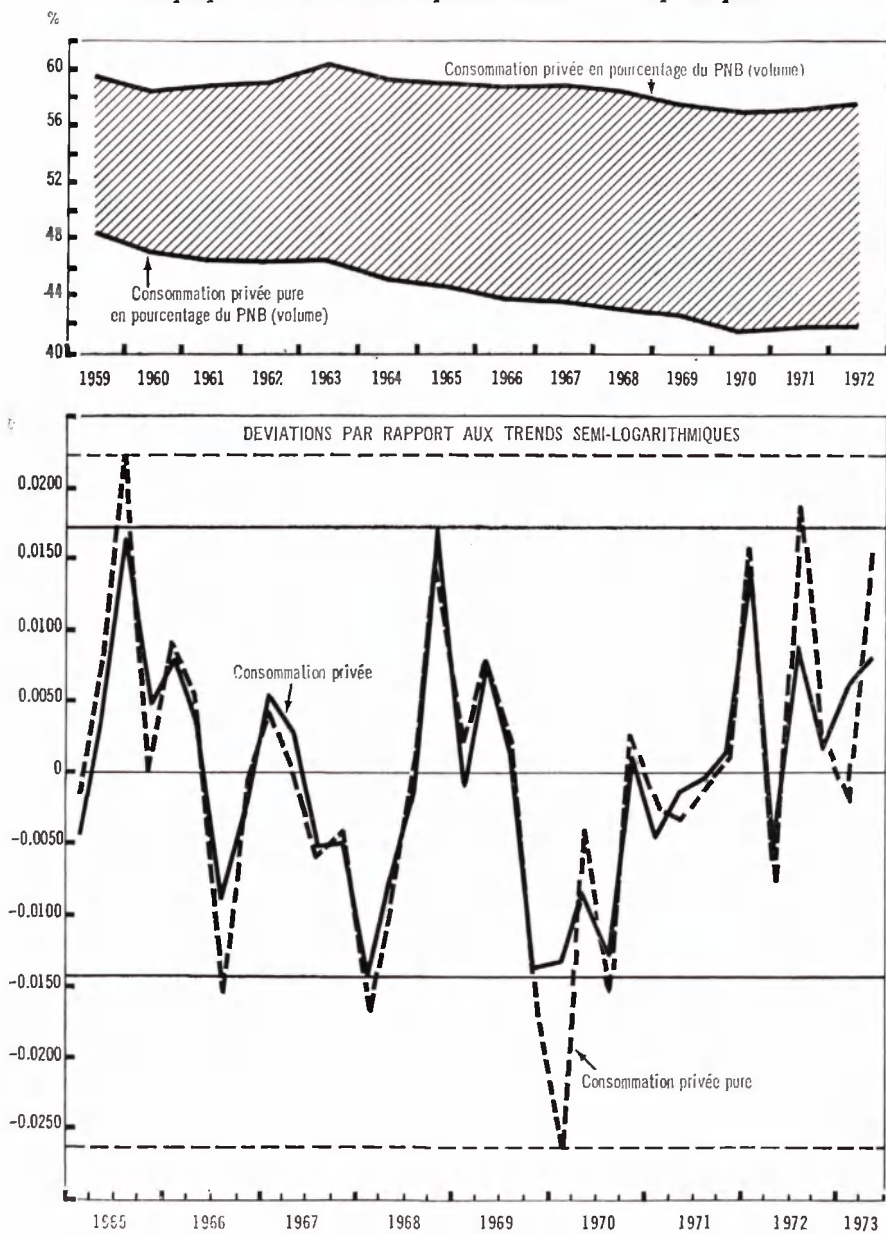
---

1 Ce ratio a été élaboré par le Secrétariat pour essayer de mesurer l'importance du sacrifice consenti par le contribuable sur son revenu primaire réel. Il constitue un indicateur composite de l'incidence de la hausse du coût de la vie, de la croissance du PNB réel ainsi que de celle du poids de l'impôt dans le PNB. Le concept de « consommation privée pure », se réfère à la consommation privée diminuée des transferts en faveur des ménages, c'est-à-dire à la consommation non subventionnée par le secteur public.

2 Il est en effet généralement admis que toute augmentation de la part des cotisations de sécurité sociale supportée par les salariés est assimilée par ces derniers à une ponction fiscale directe.

3 Une étude plus approfondie des effets de l'inflation sur la Sécurité sociale, a été faite dans la communication de Jean-Pierre Launay au Congrès de Barcelone en septembre 1973. « Les effets de l'inflation sur la Sécurité sociale et la programmation des Transferts sociaux ». Le Modèle de projection des opérations de la Sécurité sociale, utilisé dans cette étude a été publié dans la Revue du Ministère de l'Économie et des Finances, Statistiques et Études Financières 1972/6.

Graphique 14 Consommation privée et consommation privée pure



Sources : OCDE, Comptes nationaux.



celle des prestations maladies. Il est vrai qu'en dernière analyse, l'action stabilisatrice exercée au niveau du solde des opérations de la Sécurité sociale n'a une incidence réelle sur la demande qu'en fonction de l'affectation finale de ce solde.

L'importance croissante prise par les transferts par rapport au revenu primaire des ménages tend aussi vraisemblablement à accroître l'inertie de la consommation privée. La consommation privée pure semblerait en effet avoir manifesté une sensibilité plus grande à l'évolution de la conjoncture que la consommation globale des ménages. On peut noter à cet égard que la part dans la consommation globale des ménages de la consommation subventionnée par le secteur public, sous forme de transferts s'est considérablement accrue passant de 19,8 % en 1956 à près de 29 % en 1971, ce qui représentait en fin de période un des pourcentages les plus élevés des pays de l'OCDE. Cette évolution pourrait ne pas être sans relation avec la croissance relativement rapide et régulière qu'a connue l'économie française au cours de la période.

La spécificité de la structure du système fiscal français et la nécessité d'une harmonisation graduelle avec celle des autres pays Membres de la Communauté économique européenne offre la possibilité d'entreprendre des actions ponctuelles sur les prix, qu'illustre la diminution différenciée de certains taux de TVA intervenue en janvier 1973 dans le cadre des mesures de lutte contre l'inflation, arrêtées en décembre 1972<sup>1</sup>. Cette opération s'est certes traduite par une modération considérable du rythme d'inflation au cours du premier trimestre, puisque les prix, qui progressaient à un taux annuel de plus de 8 % durant les six mois précédents, ne se sont accrus que d'un peu plus de 3 % en taux annuels au cours de la période. Mais toute action de ce genre ne peut avoir qu'un caractère relativement limité, comme l'atteste la reprise d'une hausse des prix à la consommation à un rythme annuel d'environ 10 % au cours de la période avril-septembre 1973. Elle n'est pas, d'autre part, sans présenter certains risques ; en effet, contrairement à l'attente des autorités, le ralentissement des prix n'a pas entraîné une décélération de la croissance des rémunérations, celle-ci s'est même accélérée, sans pour autant, il est vrai, que cette progression substantielle du pouvoir d'achat n'entraîne une pression accrue de la demande au niveau de la consommation des ménages.

Le déclin relatif du rôle économique des entreprises publiques tend, toutes choses égales par ailleurs, à réduire l'efficacité de la politique de régulation conjoncturelle. Parmi la panoplie des instruments utilisés par les autorités, la modulation des dépenses d'investissement des entreprises publiques a en effet parfois joué un rôle non négligeable. C'est ainsi que la stabilisation du volume de la formation brute de capital fixe des entreprises publiques au cours de la période 1969-1970 a contribué à un relâchement de la pression de la demande, facilitant ainsi un transfert de la demande intérieure vers la demande externe et réalisant par là même l'une des conditions du succès de la dévaluation d'août 1969. En 1972, par contre, l'accélération des

---

1 Pour une description plus détaillée des mesures anti-inflationnistes arrêtées en décembre 1972, se reporter à la précédente Etude annuelle sur la France, février 1973.



investissements productifs des entreprises publiques a constitué un ferme soutien de l'expansion. On peut cependant observer qu'en raison essentiellement de retards de financement, la construction de logements par les entreprises publiques, activité qui représente près de 20 % de leurs investissements totaux, n'a marqué aucun progrès au cours de cette année. Par ailleurs, dans le passé, les entreprises publiques ont parfois eu un comportement pro-cyclique. C'est ainsi qu'en 1964, année marquée par une pression de la demande relativement forte, on a assisté à une très vive progression des investissements des entreprises publiques. Leur ralentissement en 1967 a par contre contribué à peser sur une conjoncture déjà déprimée.

Il est vrai que d'autres instruments ont été progressivement mis en œuvre au cours de ces dernières années pour accroître l'efficacité de la politique de régulation de la demande. Sur le plan institutionnel, la création d'un Fonds d'action conjoncturelle en 1969 constitue à cet égard une innovation importante, conférant une marge de manœuvre potentielle accrue aux responsables de la politique économique. En pratique toutefois, compte tenu de la situation conjoncturelle, le recours à cet instrument n'a été que relativement limité jusqu'ici. C'est ainsi que, sur un total d'autorisation de programme de près de 7.5 milliards de francs inscrit au Fonds d'action conjoncturelle de 1970<sup>1</sup>, seul un montant de 1.4 milliard a été débloqué en juillet de la même année. Les crédits optionnels inscrits en 1971 ont été nettement moins importants et n'ont été débloqués qu'à concurrence d'environ la moitié de la dotation initiale globale (1 130 millions de francs). Le Fonds d'action conjoncturelle n'a pas été doté en 1972, les autorités ayant opté en faveur d'autres techniques d'intervention, lesquelles ont notamment revêtu la forme d'un engagement anticipé des autorisations de programmes inscrites au budget de l'État. Un fonds d'action conjoncturelle, dont les dotations s'élèvent à 1 600 millions de francs en autorisations de programmes, a de nouveau été prévu pour 1974.

L'expérience des « contrats de salaires » qui s'est développée dans les entreprises publiques au cours de ces dernières années présente aussi, à plusieurs égards, des traits originaux<sup>2</sup>. Elle visait plus particulièrement au départ l'obtention d'un meilleur climat social et la prévention de hausses excessives de salaires, induites par l'anticipation d'une aggravation de l'inflation. Elle a essentiellement revêtu la forme d'accords de salaires négociés entre les organisations syndicales et les directions des entreprises publiques, lesquels

#### 1 Fonds d'action conjoncturelle

Autorisations de programmes	Dotations initiales	Montants débloqués	Autorisations de programmes	Dotations initiales	Montants débloqués
1969	5 232	—	1972	—	—
1970	7 460	1 148	1973	2 320	—
1971	1 130	550	1974	1 600	—

2 Pour une description plus précise des clauses relatives aux divers accords de salaires conclus dans les entreprises publiques se reporter à l'annexe II de l'Étude annuelle sur la France d'avril 1971. Sur l'expérience des « contrats de salaires » voir aussi divers articles parus dans la revue *Droit Social*. « La convention sociale d'EGF » avril 1970; « Les accords SNCF de 1970 et 1971 », mars 1971; « Les principaux accords signés en 1970 et 1971 dans les secteurs publics et nationalisés », juillet-août 1971.

garantissent pour une période donnée, non seulement le maintien du pouvoir d'achat, mais encore sa progression selon des formules diverses et complémentaires du type : hausse nominale des salaires décidée à l'avance en fonction de la hausse anticipée des prix, et accompagnée d'une clause de sauvegarde garantissant la progression du pouvoir d'achat en cas de hausse des prix plus rapide que prévue (Accords SNCF, Charbonnages de France, Renault) ; indexation partielle des salaires à certains agrégats macro-économiques en valeur, comme par exemple la production intérieure brute (Accord Electricité et Gaz de France) ; progression minimum garantie du pouvoir d'achat, allant de pair avec une clause de production faisant participer les salariés à toute augmentation plus importante que prévue de la richesse nationale (PIB en volume : accord Charbonnages de France de février 1971) ou de la productivité de l'entreprise (Accord Electricité et Gaz de France de décembre 1969 et protocole du 9 février 1971).

Il ne semble pas toutefois, et pour autant que l'on en puisse juger, que l'expérience des « contrats de salaires » ait entièrement répondu à l'attente des autorités. Le climat social est en effet resté relativement tendu dans les entreprises publiques, en raison il est vrai de revendications beaucoup plus liées à l'amélioration des conditions de travail et à la politique des effectifs qu'au niveau des rémunérations. La hausse moyenne du salaire par tête dans les entreprises publiques n'est pas connue avec précision, mais des calculs approximatifs permettent de penser qu'au cours de la période 1969-1972, elle a probablement été supérieure à 10 %, soit un rythme très voisin de celui enregistré en moyenne dans les entreprises privées du secteur non agricole. Or, au cours de la période, l'augmentation annuelle des prix à la consommation qui ressort de la prise en compte de l'indice de la comptabilité nationale a été de 5.3 % par an. Cette progression très substantielle du salaire réel par tête est probablement liée au caractère particulièrement favorable de certaines clauses des contrats de progrès. Il convient cependant de rappeler que, en dépit de cette avance rapide des rémunérations, et malgré la tendance à la diminution de la part relative des subventions d'exploitation dans l'ensemble des ressources des entreprises publiques, l'évolution des tarifs publics a constitué, au cours de ces dernières années, un facteur de modération de l'inflation.

#### IV PROBLEMES DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET CONCLUSIONS

L'économie française n'a pas connu, depuis le début des années 70, la phase de récession qui a affecté la plupart des grandes économies industrielles de l'OCDE : elle a réussi à maintenir un taux de croissance élevé et régulier, les fluctuations cycliques restant extrêmement amorties autour de la tendance. Par contre, dans la période récente, la France n'a pas échappé aux tensions inflationnistes qui affectaient la totalité des pays Membres. Il est même apparu, récemment, que cette inflation s'accélérait

dangereusement comme dans la plupart des pays de la zone, reflétant les fortes pressions qui s'exerçaient sur l'appareil de production et l'augmentation rapide des prix des matières premières. A moyen terme, l'inflation peut être interprétée, en France comme dans de nombreux pays industrialisés, comme le résultat d'une attitude conflictuelle des groupes sociaux pour le partage du revenu national — l'avantage provisoire pris par certains groupes étant compensé ultérieurement par le « rattrapage » des groupes provisoirement lésés — ces ajustements successifs s'effectuant à travers des hausses rapides des prix et des revenus. Mais, sur ce canevas d'ensemble, se sont greffés, en France, des facteurs particuliers d'inflation, d'ordre structurel ou conjoncturel, examinés dans la première partie de cette Etude.

Face à l'aggravation de l'inflation — que l'on peut faire remonter au deuxième semestre de 1972 — le Gouvernement a conservé une attitude prudente : il est apparu dangereux aux autorités nationales d'employer contre l'inflation des moyens massifs de freinage de la demande, qui risquaient de se répercuter lourdement sur l'emploi. On peut facilement imaginer en effet qu'une forte décélération de l'activité — induite, par exemple, par une politique monétaire ou budgétaire beaucoup plus restrictive — aurait entraîné une aggravation du chômage, socialement et politiquement insupportable. Devant cette double contrainte : lutter contre l'inflation, éviter une dégradation trop forte du marché du travail, le Gouvernement a privilégié l'objectif de plein emploi, sans toutefois renoncer à la lutte contre l'inflation. La politique monétaire a pris, depuis la fin de 1972, un caractère restrictif par le biais d'un contrôle plus sévère du crédit et d'un fort relèvement des taux d'intérêt. Mais les entreprises ne paraissent avoir que modérément souffert en 1973 de ce durcissement de la politique monétaire, sans doute parce qu'elles disposaient au départ d'un important volant de liquidités. La politique fiscale a présenté un caractère original : alors que, traditionnellement, c'est par le moyen d'un relèvement de l'imposition que l'Etat entend lutter contre l'inflation, le Gouvernement a abaissé — au début de l'année certains taux de la TVA. Dans le même temps, un emprunt d'Etat, de caractère exceptionnel, devait exercer une ponction sur les liquidités ainsi dégagées. Cette politique s'est traduite par des résultats immédiats — stabilisation, puis hausse modérée des prix à la consommation au premier trimestre de 1973 — mais provisoires. Globalement, le budget s'est réalisé en excédent, mais le secteur public, pris dans son ensemble, ne paraît néanmoins pas avoir exercé, en 1973, un rôle modérateur important. Enfin, la politique de lutte contre l'inflation a été complétée par un affinement et un resserrement de la politique contractuelle des prix. Mais au-delà de mécanismes souvent séduisants dans leur conception, on doit reconnaître que les résultats se sont le plus souvent avérés insuffisants. En décembre 1973, le Gouvernement a complété et renforcé le dispositif de lutte contre l'inflation, par le biais de la politique budgétaire et fiscale (modération ou report de certaines dépenses publiques et versement anticipé de certains impôts) ; de la politique monétaire (en particulier, réduction des normes de croissance des crédits) ; et enfin, par un renforcement de la programmation contrôlée des prix et la suspension provisoire de la hausse des loyers.



Les prévisions officielles pour 1974 — telles qu'elles avaient été formulées en octobre dernier, lors du dépôt du projet de Loi de finances — tablaient sur un ralentissement modéré de l'expansion, le taux de croissance de la production se situant à un rythme légèrement inférieur au potentiel de production. Cette évolution devait s'accompagner d'une certaine décélération de la hausse des salaires et des prix, en raison notamment de la stabilisation attendue des cours des matières premières et du ralentissement des prix des produits agricoles. Avant même le déclenchement de la crise pétrolière, ces prévisions en matière de prix paraissaient ambitieuses, compte tenu des fortes pressions inflationnistes enregistrées depuis le milieu de 1973. Des incertitudes supplémentaires ont été introduites par la crise pétrolière. Il n'est guère possible, aujourd'hui, de faire des hypothèses sur la durée et l'intensité de cette crise, et, partant, sur ses conséquences. Il est certain qu'elle entraînera des hausses importantes de prix, susceptibles d'exercer des effets déflationnistes sur la demande. Par ailleurs, le climat d'incertitude introduit par la crise ne manquera pas de modifier les comportements des ménages et surtout des entreprises, qui pourraient être amenées à réviser en baisse leurs projets d'investissements. Enfin, le ralentissement prévisible de la demande des pays industrialisés affectera les exportations françaises. On peut donc s'attendre à ce que le rythme de croissance de la production s'infléchisse sensiblement en 1974.

Dans ces conditions, la définition d'une politique économique devient singulièrement malaisée. Compte tenu des vives pressions qui s'exerçaient sur les ressources, et afin de modérer les anticipations inflationnistes, il était vraisemblablement nécessaire, à la fin de 1973, de renforcer le dispositif de lutte contre l'inflation, ainsi que l'a fait le Gouvernement. Mais les risques nouveaux créés par la crise pétrolière interdisaient d'agir en ce domaine trop massivement et d'une façon qui ne serait pas rapidement réversible : en présentant l'ensemble des mesures de lutte contre l'inflation arrêtées en décembre 1973, les autorités ont d'ailleurs insisté sur le caractère réversible de ces mesures qui visent essentiellement à exercer des effets durant le premier semestre de 1974, et qui pourraient faire place, en cas de besoin, à une politique de soutien de l'activité dans la deuxième moitié de l'année. Encore, celle-ci devra-t-elle s'exercer sous la contrainte supplémentaire introduite par la dégradation inévitable du solde extérieur. Au moment de la rédaction de cette Etude, il est difficile d'apprécier quelles seront les conséquences en 1974 des mesures prises par le Gouvernement à la fin de l'année dernière compte tenu de toutes les incertitudes qui affectent la conjoncture actuelle. On se contentera donc, dans ce qui suit, de faire quelques remarques générales sur l'emploi des instruments budgétaire et monétaire ou des formes directes de contrôle des prix et des revenus dans la situation présente.

- (i) Les mesures prises en décembre ne se traduisent que par une modulation dans le temps de la politique fiscale ; par contre, elles ont rendu la politique monétaire encore plus restrictive. S'il s'avérait nécessaire, d'ici le milieu de 1974, de renverser l'orientation actuelle de la politique économique, dans l'hypothèse où des signes de décélération marquée de l'économie se manifesteraient, il serait certainement souhaitable que la politique monétaire



actuelle soit nettement assouplie. On peut même se demander si les normes d'augmentation de crédit arrêtées en décembre par les autorités monétaires ne devraient pas être appliquées dès à présent de façon sélective, afin d'épargner les secteurs qui risquent de connaître des difficultés importantes d'emploi. Du côté de la politique budgétaire, comme il paraît probable que, même en cas de ralentissement de l'activité, le taux d'inflation restera élevé en 1974, il semble qu'un nouvel allègement des taux de la TVA — qui permettrait d'ailleurs aux taux français de rejoindre ceux pratiqués dans les autres pays de la CEE — serait souhaitable. La perte de recettes qui en résulterait pour l'Etat devrait sans doute pouvoir être compensée par un aménagement sélectif de la fiscalité directe dont, il est vrai, l'application est rendue difficile par des résistances importantes au niveau de certains partenaires sociaux. En tout état de cause, il paraît indispensable de maintenir en 1974 le développement des équipements collectifs, conformément aux objectifs du Plan.

- (ii) Une politique globale des prix et des revenus paraît difficile à mener dans le contexte social actuel. Cependant, les difficultés nouvelles créées par l'aggravation de l'inflation et les conséquences de la crise pétrolière sur l'activité, pourraient sensibiliser l'opinion aux avantages d'une telle politique. Si beaucoup d'expériences poursuivies en ce domaine dans les pays étrangers n'ont pas donné des résultats probants, on peut toutefois penser que des mesures partielles et limitées dans le temps, de blocage des prix et des revenus présenteraient l'avantage d'exercer un effet psychologique immédiat et de renverser les anticipations inflationnistes des agents. Ce répit devrait pouvoir être utilisé pour la mise en place des procédures régulières de consultation et de concertation entre l'administration et les « partenaires sociaux ». Les relèvements arrêtés début janvier, qui répercutent sur les prix intérieurs des produits pétroliers les augmentations décidées par les pays producteurs reflètent la nécessité d'augmenter de façon significative les prix relatifs des produits énergétiques.

En ce qui concerne l'équilibre extérieur, on pouvait s'attendre, il y a quelques mois, à un léger excédent de la balance courante en 1974. Compte tenu de l'augmentation du prix du pétrole, c'est un déficit important qui pourrait finalement se dégager. C'est d'ailleurs en fonction de ce risque, et afin d'éviter que des mouvements de capitaux spéculatifs réduisent les réserves que le Gouvernement a décidé, le 19 janvier 1974, d'interrompre les interventions obligatoires de l'Institut d'Emission qui visaient à maintenir le franc dans le « serpent communautaire ». Les prévisions sur les conséquences de la crise pétrolière et des décisions récentes, sur l'évolution du compte extérieur en 1974 restent entachées de nombreuses incertitudes : sur les niveaux auxquels se situeront les prix des produits pétroliers ; sur l'effet de freinage que pourrait exercer la crise pétrolière sur la croissance des principaux partenaires de la France (et par là même sur ses exportations) ; sur l'incidence du ralentissement intérieur sur le niveau des importations ; enfin sur l'évolution du taux moyen effectif de change du

franc. Mais il convient de rappeler que ces incertitudes et les difficultés rencontrées pour financer le déficit du compte courant ne sont nullement propres à la France et affectent l'ensemble des pays membres de l'OCDE. En tout état de cause, il est impossible au niveau de l'ensemble de la zone OCDE d'éliminer à court terme le déficit courant imputable au relèvement du prix du pétrole par des mesures portant sur la régulation de la demande ou la modification des taux de changes. C'est pourquoi on peut penser qu'il serait souhaitable que les Etats Membres, plutôt que de chercher par des actions isolées, à retrouver leur situation antérieure, tentent de définir une politique cohérente en s'intégrant étroitement dans une procédure de consultations communes.

**PAGE BLANCHE**

*Annexe*

**PRINCIPALES  
MESURES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE  
PRISES EN 1973**

**POLITIQUE MONÉTAIRE**

- 19 janvier* Le coefficient de retenue des effets à moyen terme est ramené de 10 à 7 % (pourcentage minimum des dépôts que les banques doivent employer à « nourrir » des créances représentatives de crédits à l'économie). Ceci entraîne un « dégel » de 7 milliards de F environ d'effets que les banques pourront monnayer sur le marché monétaire. (Le coefficient de retenue des banques avait été ramené de 14 à 12.5 % le 18/5/72 et de 12.5 à 10 % le 22/12/72).
- 17 mars* A compter du 21 mars 1973, les taux applicables aux exigibilités des banques, pour la détermination du montant minimum de réserves, sont fixés ainsi :
- 1 Comptes de résidents :
    - 10 % pour les exigibilités à vue,
    - 5 % pour les comptes sur livrets et autres exigibilités.
  - 2 Comptes de non-résidents :
    - 12 % pour les exigibilités à vue,
    - 6 % pour les comptes sur livrets et autres exigibilités,
    - 100 % sur la part de ces exigibilités excédant le chiffre recensé au 4 janvier 1973.
- 24 mai* A compter du 26 mai 1973, les taux applicables, pour la détermination du montant minimum de réserves sur les crédits distribués par les banques et les établissements financiers, sont fixés à :
- 33 % sur la part de l'encours le plus récent excédant le chiffre recensé au 5 avril 1972. (A compter du 21 juillet 1973, la date de référence servant de base au calcul de ces réserves sera reportée au 30 juin 1972). Il s'agit ici des réserves ordinaires;
  - un taux, dont le mode de calcul reste inchangé, permettant de déterminer le montant des réserves supplémentaires (institué le 12 décembre 1972) si le taux annuel



- 24 mai (suite)** de progression des encours de crédits soumis à l'obligation des réserves est supérieur à :  
17 % entre le 30/6/72 et le 3/7/73 (sans changement),  
15 % entre le 3/10/72 et le 2/10/73.
- 15 juin** Le marché de l'argent à court terme ou marché monétaire se caractérise par le rôle prédominant de la Banque de France. Celle-ci intervenait chaque jour en prenant en pension des titres représentatifs de crédits, procurant ainsi aux établissements emprunteurs les capitaux nécessaires. Désormais, la Banque de France interviendra à intervalles réguliers (tous les mois par exemple et non plus au jour le jour) afin d'obliger les établissements à faire des prévisions à plus longue échéance.
- 5 juillet** A compter du 5 juillet 1973 :  
— le taux de l'escompte est porté de 7.5 à 8.5 % ;  
— le taux des avances sur titres passe de 9 à 10 %.
- Le taux d'escompte des effets mobilisant les créances nées à moyen terme sur les pays étrangers autres que ceux de la CEE reste fixé à 4.5 %.
- Le taux de base des crédits est porté de 7.70 à 8.20 % l'an à compter du 7 juillet. Le taux minimum d'escompte des effets commerciaux passe de 8.10 à 8.60 %.
- 7 juillet** A compter du 21 juillet 1973, les taux applicables aux *exigibilités* (dépôts) des banques, pour la détermination du montant minimum de réserves obligatoires, sont fixés ainsi :
- 1 Comptes de résidents :
    - 12 % pour les *exigibilités à vue* (au lieu de 10 % depuis le 21/3/73) ;
    - 5 % pour les comptes sur livrets et autres *exigibilités*.
  - 2 Comptes de non-résidents :
    - 14 % pour les *exigibilités à vue* (au lieu de 12 % depuis le 21/3/73) ;
    - 6 % pour les comptes sur livrets et autres *exigibilités* ;
    - 100 % sur la part de ces *exigibilités* excédant le chiffre recensé au 4 janvier 1973 afin d'éviter un afflux de capitaux.
- A compter du 21 juillet 1973 également, les taux applicables aux *concours distribués* (crédits) par les banques et les établissements financiers, pour la détermination du montant minimum de réserves obligatoires, sont fixés à :

France

- 7 juillet (suite) — 33 % sur la part de l'encours le plus récent excédant le chiffre recensé au 30 juin 1972 (au lieu du 5/4/72). Il s'agit ici des *réserves ordinaires*;
- un taux progressif de *réserves supplémentaires* (instituées le 12/12/72 et dont le mode de calcul est précisé dans l'instruction) lorsque
- le taux annuel de progression des encours de crédits soumis à l'obligation de réserves est supérieur à :
- 16.5 % entre le 1<sup>er</sup>/8/72 et le 31/7/73 (il était de 17 % entre le 30/6/72 et le 3/7/73),
- 16 % entre le 31/8/72 et le 31/8/73,
- 14 % entre le 3/10/72 et le 2/10/73.
- 3 août A compter du 2 août 1973 :
- le taux d'escompte est porté de 8.5 à 9.5 %;
- le taux d'avances sur titres de 10 à 11 %.
- 6 août A partir du 6 août 1973, le taux d'intérêt des obligations cautionnées (à 7.5 % depuis le 15/12/72) est porté à 9.50 %.
- Le taux de base bancaire est relevé de 8.20 à 9.20 %.
- Le taux minimum d'escompte des effets commerciaux passe de 8.60 à 9.60 %.
- 20 septembre A compter du 20 septembre 1973 :
- le taux de l'escompte est porté de 9.5 à 11 %;
- le taux des avances sur titres passe de 11 à 12.5 %.
- Le taux d'escompte des effets mobilisant les créances nées à moyen terme sur les pays étrangers autres que ceux de la CEE reste fixé à 4.5 %.
- 21 septembre A compter du 21 octobre 1973, les taux suivants relatifs aux réserves obligatoires sont modifiés (voir plus haut décision du 5/7/73) :
- Exigibilités à vue des comptes de résidents : 14 % (au lieu de 12 % depuis le 21/7/73).
- Concours distribués : 33 % sur la part de l'encours excédant le chiffre recensé au 4 janvier 1973 (au lieu du 30/6/73).
- Réserves supplémentaires : lorsque le taux annuel de progression des encours de crédits est supérieur à :
- 14 % entre le 2/1/72 et le 2/11/73,
- 13.5 % entre le 5/12/72 et le 30/11/73,
- 13 % entre le 4/1/73 et le 2/1/74.

*Études économiques de l'OCDE*

- 25 septembre* Le taux de base des crédits bancaires est à nouveau relevé et passe de 9.20 à 10.40 %.
- Le taux minimum d'escompte des effets commerciaux passe ainsi de 9.60 à 10.80 %.
- 5 décembre* Le taux annuel de progression des encours par rapport à la période correspondante de l'année précédente est ramené à :
- 12 % en janvier 1974,
  - 11 % en février et mars 1974.
- Le volume des prêts accordés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1974 par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales ne doit pas dépasser celui du 1<sup>er</sup> semestre 1973.
- Le montant maximum du 1<sup>er</sup> livret de caisse d'épargne est porté à 25 000 F et durant le 1<sup>er</sup> semestre 1974 le taux de l'intérêt est porté à 6 %.
- La rémunération des comptes sur livrets des banques passe de 4.25 % à 5.25 % (auxquels s'ajoutent éventuellement 0.25 % de prime de fidélité).
- La rémunération maximum des dépôts à terme ne dépassant pas 100 000 F passe de :
- 4 à 4.75 % pour les dépôts de 6 mois à 1 an,
  - 4.5 à 5.5 % pour les dépôts à 1 an.
- Le taux d'intérêt des bons à 5 ans du Trésor, de la Caisse nationale de Crédit Agricole, des groupements régionaux d'épargne et de prévoyance passe de 6.6 à 7.5 % et exceptionnellement à 8 % pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1974.
- A compter du 1<sup>er</sup> avril 1974 les crédits bancaires destinés au remplacement de matériels anciens par des équipements entraînant une réduction de la consommation d'énergie ne seront pas soumis à la réglementation concernant les encours de crédits.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE

- 9 janvier* L'emprunt d'État 7 % 1973 est fixé à 5.5 milliards de F. Cet emprunt est inconvertible. Il est indexé en principal et en intérêts sur l'unité de compte européenne. Il sera remboursable en une seule fois au bout de 15 ans.
- 5 décembre* Le premier acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques normalement de 33.33 % de l'impôt de l'année précédente est porté exceptionnellement à 43 % en 1974.

## France

Le premier acompte de l'impôt sur les sociétés est avancé d'un mois et son taux passe de 20 à 33.33 %.

Certaines dépenses d'investissement concernant le bâtiment et le génie civil sont reportées au deuxième semestre de 1974.

Réduction forfaitaire de 400 millions de F des dépenses de fonctionnement de l'État.

L'abattement sur le montant des revenus imposables provenant d'obligations est doublé.

L'exonération fiscale des revenus réinvestis dans un fonds commun de placement créé dans le cadre de la participation est prolongée au-delà de 5 ans.

### POLITIQUE DES PRIX

30 mars

Les accords de programmation annuelle des prix industriels à la production conclus pour la période du 1/4/72 au 31/3/73 arrivant à expiration, les prix industriels sont maintenus provisoirement sous surveillance, jusqu'à la conclusion éventuelle d'un accord pour une nouvelle période;

- les entreprises sont tenues de déposer à la Direction des Prix, avant toute modification, les tarifs et conditions de vente de leurs produits cataloguables;
- lorsqu'ils comporteront des hausses de prix ou l'indication de prix de produits nouveaux ou modifiés, les nouveaux tarifs ne pourront entrer en vigueur qu'au bout d'un mois après le dépôt à la Direction des Prix et en l'absence d'opposition de celle-ci.

Dans le secteur des prestations de services ou dans celui de la distribution des produits alimentaires, les engagements et conventions conclus expirant au 31 mars continueront à s'appliquer provisoirement.

Les dispositions relatives à la stabilité des marges d'importation et de distribution sont prorogées jusqu'au 30 avril.

3 mai

Du 1<sup>er</sup>/4/73 au 31/3/74, les prix des produits industriels ne devront pas augmenter de plus de 3.6 % (au lieu de 3 % pour l'année précédente). En fait, selon la productivité des branches, ce taux moyen de 3.6 % variera entre 3 % (entreprises à forte productivité) et 4.2 % (faible productivité).

Les entreprises dont les prix de revient sont constitués, pour une partie importante, par le coût des matières premières, peuvent choisir un autre système. Il permet une hausse annuelle de 3 % à laquelle s'ajoutent ou de laquelle se retranchent les variations (en hausse ou en baisse) des cours des matières premières.



3 mai (suite)

Les modulations de prix à l'intérieur d'une entreprise (augmentation de certains articles au-dessus de la norme, compensée par des baisses sur d'autres produits) ne peuvent pas dépasser de moitié la norme fixée.

Les entreprises ne souscrivant pas à ces contrats de programmation retombent dans le régime du dépôt préalable des tarifs, à la Direction Générale du Commerce Intérieur et des Prix, avant toute modification des prix de leurs produits cataloguables.

La liberté de fixer leurs prix est laissée aux entreprises industrielles employant moins de 20 salariés, aux firmes soumises à une forte concurrence et aux producteurs d'articles de luxe (c'est-à-dire à la majorité des entreprises).

A l'importation et à tous les stades de la distribution, les prix de revente des produits industriels (y compris des industries agricoles et alimentaires) sont établis sous la responsabilité des entreprises quand des accords ont été conclus avec le Ministère de l'Économie et des Finances. Ces accords ont pour objet d'assurer la stabilité des marges d'importation ou de distribution par rapport à l'année précédente, compte tenu des hausses de taux de la fiscalité indirecte intervenues. Ces marges bénéficiaires doivent rester stables en valeur relative (par rapport au prix d'achat).

A défaut d'accord avec le Ministère de l'Économie et des Finances, les entreprises voient leurs marges bloquées (prix majorés ou minorés, en valeur absolue, des hausses ou des baisses affectant le prix d'achat).

Les entreprises concernées (certains commerces et prestataires de service) doivent adhérer individuellement aux engagements nationaux ou aux conventions départementales pour bénéficier de la liberté conventionnelle (ou y renoncer en cas d'engagements ou conventions couvrant un secteur déterminé).

Les taux de hausse varient en fonction des charges d'exploitation des différentes professions. La part non salariale de ces charges peut augmenter du même pourcentage que les prix industriels. Quant à la part salariale, son pourcentage est fixé en fonction des gains de productivité et d'une progression acceptable des salaires.

7 mai

A compter du 7 mai, l'ensemble des tarifs marchandises SNCF augmentent de 5.1 %.

A compter du 18 mai, les tarifs voyageurs passent de :

- 19.05 à 20.02 centimes le kilomètre en 1<sup>re</sup> classe (+ 5 %);
- 12.70 à 13.35 centimes le kilomètre en 2<sup>e</sup> classe (+ 5.1 %).

- 20 mai* Augmentation moyenne de 6 à 7 % sur les prix de 24 types de cigares français et 41 étrangers.
- 10 juin* A compter du 10 juin, le prix du lait augmente de 7 à 9 centimes selon les départements.
- Ceci découle :
- de la décision des Ministres de l'Agriculture, en date du 1<sup>er</sup> mai, de relever le prix du lait à la production.
  - de l'accroissement de la marge bénéficiaire des transformateurs, accordée par le Ministère de l'Économie et des Finances.
- 28 juin* Les loyers dans les immeubles anciens encore soumis à la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, seront majorés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1973.
- La majoration que les propriétaires sont autorisés à pratiquer variera de 6 à 17 % selon les catégories de logements : 6 % pour la catégorie III B (365 000 logements), 8 % pour le type III A (553 000 logements); 10 % pour II C (230 000); 14 % pour II B (101 000) et 17 % pour II A (34 000).
- 4 juillet* La suspension de la TVA sur la vente au détail de viande de bœuf, instituée le 1<sup>er</sup>/1/73, est prorogée jusqu'au 30 septembre 1973 et pourra l'être jusqu'au 31/12/73.
- La taxe de base du service des télécommunications (unité de compte servant au calcul des différents tarifs) est fixée à 0.35 F. Elles était à 0.30 F depuis août 1966; la majoration est donc de 16.5 %.
- 27 juillet* A compter du 30 juillet 1973 :
- les tarifs électricité haute tension (usage industriel) sont relevés en moyenne de 3 %.
  - les tarifs électricité basse tension (usage domestique notamment) sont majorés de 3.60 %.
  - les tarifs gaz appliqués aux particuliers et aux petites entreprises industrielles et commerciales augmentent de 4.2 %;
  - les tarifs gaz industriel sont relevés de 5 % environ.
- 27 juillet et 2 août* Dans l'ensemble des relations européennes les tarifs téléphoniques subissent une augmentation moyenne de 16 %.
- Les tarifs ne changent pas pour les relations intercontinentales.

- 2 novembre* Certains secteurs, libres de fixer leurs prix depuis le 15 juin 1972, sont repassés sous le régime de programmation contrôlée des prix en particulier les entreprises soumises à forte concurrence.
- 5 décembre* Les tarifs publics ne seront pas relevés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1974 sauf ceux concernant l'énergie.  
Les loyers commerciaux et d'habitation sont bloqués jusqu'au 30/6/1974 au niveau atteint le 1/12/73.  
La programmation contrôlée des prix valable jusqu'au 31 mars 1974 sera appliquée avec vigueur.

POLITIQUE DES REVENUS

- 25 janvier* Principales dispositions de l'accord :  
Accord entre le Secrétariat d'État à la Fonction publique et les syndicats de fonctionnaires FO, CFTC, autonomes et FEN.
- Traitement de base : augmentation de 6 % (1.5 % le 1<sup>er</sup>/1/73, 1.5 % le 1<sup>er</sup> juin, 1.25 % le 1<sup>er</sup> octobre et 1.75 % le 1<sup>er</sup> décembre).
  - Garantie de progression du pouvoir d'achat : 2 % au minimum.  
Salaire minimum : 1 000 F net à compter du 1<sup>er</sup>/1/73 à Paris et en décembre dans la dernière zone.
  - Abattements de zone : l'abattement maximal sera ramené de 5.21 à 3.04 % (amélioration de 1.25 % pour l'année 1973).
  - Retraites : amélioration de 1 % environ (par intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement de base au 1<sup>er</sup> octobre); minimum des allocations porté à 800 F par mois environ pour les veuves, pensionnés, etc.
  - Durée du travail : réduction de 30 minutes par semaine dans tous les cas où l'horaire dépasse 43 heures.
- 31 janvier* Le SMIC horaire est augmenté de 2.03 % à compter du 1<sup>er</sup> février 1973. Il passe donc de 4.55 F à 4.64 F.
- 18 mai* L'accord entre la direction de la SNCF et une partie des organisations syndicales sur l'évolution des salaires des cheminots en 1973 comporte essentiellement :
- une augmentation des salaires de 6 % : 1.5 % le 1<sup>er</sup> janvier (déjà accordée); 1.5 % le 1<sup>er</sup> juin; 1 % le 1<sup>er</sup> octobre et 2 % le 1<sup>er</sup> décembre;
  - une garantie de progression du pouvoir d'achat de 2 % (les salaires seront réajustés si les prix augmentent de plus de 4 %);

France

- 18 mai (suite)
- une augmentation des primes de vacances : 110 F (au lieu de 100 F en 1972);
  - une réforme des rémunérations : deux points d'indice supplémentaires accordés à chaque salarié, soit 15 F de plus par mois environ (ce qui correspond à une augmentation de 0.70 % de la masse salariale);
  - la revalorisation des retraites et des indemnités de résidence.

L'accord de salaires pour l'année 1973 entre la présidence de l'ORTF et les représentants des syndicats CGT et FO comporte :

- Une progression annuelle des salaires de l'ordre de 6 %.
- Une clause de sauvegarde garantissant une augmentation de 2 % du pouvoir d'achat si l'augmentation du coût de la vie dépassait 4 %.
- L'attribution en fin d'année d'une prime non hiérarchisée dont le montant sera fonction de l'activité économique nationale (PIB).

22 mai L'Accord entre l'Union des Caisses de Sécurité sociale (UCANSS) et une partie des syndicats de personnel prévoit pour 1973 :

- Une augmentation de 6 % des traitements de base (dont 2 % au titre de la garantie du pouvoir d'achat).
- Le salaire minimum d'embauche porté à 1 088 F au 1<sup>er</sup> octobre 1973 (1 150 F avec les primes).

Ce salaire, qui concerne 22 000 personnes, avait été relevé à 1 041 F depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

14 juin Décret portant majoration des rémunérations des personnels civils et militaires de l'État. Le traitement de base est relevé de 1.5 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 1973.

29 juin Le SMIC horaire est augmenté de 12 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973. Il est ainsi porté à 5.20 F par heure.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, les bas salaires des personnels civils et militaires de l'État sont relevés de telle sorte qu'ils atteignent un minimum garanti de 1 000 F net par mois dans la première zone d'indemnité de résidence. Cette rémunération est atteinte respectivement le 1<sup>er</sup> juin, le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> décembre dans les zones suivantes.

10 août En application de l'accord de janvier 1973 prévoyant une garantie de progression du pouvoir d'achat, les rémunérations des fonctionnaires augmentent de 0.50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973.



*Études économiques de l'OCDE*

- 5 septembre* Fin septembre, une gratification exceptionnelle de 120 à 350 F est accordée à tous les cheminots en activité (services d'exécution : 120 F; agents de conduite : 160 F; maîtrise : 200 F; cadres : 350 F). Elle s'ajoute aux augmentations accordées en vertu de l'accord salarial du 18/5/73.
- 10 septembre* Les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 0.75 % à compter du 1<sup>er</sup> août 1973.
- 11 septembre* L'Accord entre la Direction des Charbonnages de France et une partie des syndicats prévoit que :
- à compter du 1<sup>er</sup> août 1973, une augmentation de 2,5 % s'appliquera à l'ensemble des éléments de base de la rémunération.
- A la suite de l'accord salarial du 23/2/72 le relèvement est ainsi de 7.2 % depuis le début de 1973.
- 28 septembre* En application de la loi du 2/1/70 prévoyant une majoration automatique lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 2%, le SMIC est majoré de 2.28 %. Il passe de 5.20 à 5.32 F/heure à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1973.
- 5 décembre* Les sociétés sont invitées à limiter à 5 % l'augmentation des dividendes distribués en 1974.

POLITIQUE SOCIALE

- 17 janvier* Le nouvel « accord Renault » prévoit :
- Droit à la retraite à partir de 62 ans :
    - A 62 ans, le salarié peut demander un congé d'attente d'une année. Il reçoit alors 75 % de son salaire.
    - A partir de 63 ans, il peut demander la liquidation de sa pension (plus faible qu'à 65 ans).
- Pour en bénéficier, il suffit, au minimum, de deux années d'ancienneté dans l'entreprise à 62 ans.
- Pour les femmes, ces dispositions peuvent jouer un an plus tôt (61 et 62 ans).
- Progression minimum du pouvoir d'achat de 2 % par an (1 % par semestre).
  - Réduction de la durée du travail en octobre 1973 :
    - de 40 minutes pour les ouvriers faisant plus de 43 heures 20 minutes;
    - de 30 minutes pour les autres.

25 janvier

A compter du 1<sup>er</sup> février 1973, le montant de l'allocation publique journalière de chômage passe de 8.30 à 8.90 F pendant les trois premiers mois et de 7.55 à 8.07 F après le troisième mois.

A ce montant s'ajoute l'allocation de chômage complémentaire (UNEDIC) qui se monte à 11.20 F par jour pour les trois premiers mois et 9.74 F ensuite pour les salariés à faible revenu.

Les deux allocations représentent ainsi 75 % du SMIC (par mois).

En application de la loi du 3 janvier 1972, les mères de famille bénéficiant de l'allocation de salaire unique majorée (familles dont les ressources sont inférieures à un certain plafond — environ le SMIC — et où il y a soit 4 enfants à charge, soit au moins 1 enfant de moins de trois ans), sont affiliées obligatoirement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale. Les Caisses d'allocations familiales effectuent automatiquement l'affiliation (avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1972) et le versement de la cotisation (assise sur une assiette forfaitaire correspondant, par mois, à 173.33 fois le montant du SMIC horaire).

Les mères acquerront ainsi des droits à la retraite s'ajoutant à ceux que leur auront valu une activité de salariée.

15 février

Le montant de l'allocation simple à domicile attribuée aux personnes âgées est fixé à 2 100 F par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1972. Cette allocation ne peut se cumuler avec un avantage de vieillesse (allocation aux vieux travailleurs salariés, etc.) et n'est cumulable avec les ressources personnelles que dans la limite de 6 000 F (non compris l'allocation-logement).

(Le minimum garanti à toutes les personnes âgées est donc actuellement de 4 500 F par an, compte tenu de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité).

- Le montant de l'allocation simple à domicile accordée aux infirmes dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 % est également fixé à 2 100 F par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1972. Le montant de cette allocation et des ressources personnelles ne peut excéder 4 900 F par an.
- Le grand infirme, travailleur ou non, peut cumuler diverses allocations et ses ressources personnelles dans la limite de 6 000 F.

8 mars

Salaire unique :

- à compter du 1<sup>er</sup> avril, la mère de famille continue de bénéficier du salaire unique si son revenu est inférieur à 229.10 F (antérieurement 152.73 F);

*Études économiques de l'OCDE*

- 8 mars (suite)* — Allocation pour frais de garde : elle sera versée quelle que soit la durée de l'activité de la mère (pour les familles y ayant droit).  
— Allocation-logement : diverses simplifications sont apportées.  
L'ensemble de ces mesures devrait représenter un accroissement des dépenses de 800 millions de F en année pleine.
- 16 mars* L'avenant du 17 juin 1970, qui est agréé, étend à l'ensemble des salariés les régimes de retraite complémentaire.
- 26-27 mars* La prime de mobilité des jeunes concerne :  
— les demandeurs d'emploi — inscrits auprès du service public de l'emploi — âgés de moins de 26 ans\* à la date d'occupation de leur premier emploi;  
— qui, dans les 6 mois\* suivant la fin de leur scolarité, d'un stage de formation professionnelle ou de l'apprentissage, n'ont pu trouver d'emploi dans une localité située à moins de 30 km de leur domicile habituel et sont dans l'obligation de résider dans une localité située au-delà, pour occuper le premier emploi salarié.  
Cette prime comprend :  
— une allocation de transfert se montant à 200 fois le minimum horaire garanti (soit 816 F à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973);  
— une indemnité pour frais de déplacement égale au prix du billet de 2<sup>e</sup> classe SNCF de l'ancien au nouveau domicile.
- 27 mars* Le régime de retraite complémentaire institué par le décret du 23/12/72, créant l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires, de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), s'applique :  
— aux administrations, services et établissements publics de l'État, des départements et communes;  
— à la Banque de France, à l'EDF-GDF;  
— aux organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement par des fonds publics.  
En outre il est étendu au bénéfice des agents titulaires à temps partiel des collectivités locales et établissements publics départementaux ou communaux.
- 18 juillet* A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973, le montant de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité est fixé à 2 550 F (+ 6.25 % par rapport au 1<sup>er</sup>/10/72).

---

\* Plus la durée du service national quand il suit la formation.

**18 juillet (suite)** (Ainsi, le montant du « minimum vieillesse » — allocations aux vieux travailleurs salariés et du Fonds National de Solidarité — est porté à 4 800 F par an, soit une augmentation de 6.7 %).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973, les montants :

- de l'allocation aux vieux travailleurs salariés,
- de la pension minimum de vieillesse,
- de la pension minimum d'invalidité,
- de la pension minimum allouée aux conjoints survivants,
- de la majoration pour conjoint à charge,
- de l'allocation de vieillesse,

sont portés à 2 250 F par an (+ 7.1 % par rapport au 1<sup>er</sup>/10/72).

Par ailleurs, les montants limites annuels des ressources y ouvrant droit sont portés à 6 100 F pour une personne seule (+ 1.7 %) et 9 600 F pour un ménage (+ 6.7 %).

**23 juillet**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, l'âge de l'ouverture du droit à la pension de réversion pour le conjoint survivant d'un travailleur non salarié des professions artisanales, industrielles et commerciales est abaissé à 55 ans. (Extension du décret du 11/12/72).

**28 août**

A compter du 1<sup>er</sup> août 1973, la base mensuelle de calcul des prestations familiales est fixée à 490 F, soit une augmentation de 6.9 % par rapport au 1<sup>er</sup>/1/73.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973, la base mensuelle de calcul permettant de déterminer la majoration de l'allocation de salaire unique passe de 194.50 à 253.20 F (soit + 20.9 % par rapport au 1<sup>er</sup>/7/72)

— Ainsi, l'allocation de salaire unique majorée se monte à :

$$97.25 \text{ F (SU normal)} + \frac{235.20 \text{ F} \times 50}{100}$$

(majoration) = 214.85 F (soit + 10.5 %).

Elle est réservée aux familles dont les ressources fiscales en 1972 ne dépassent pas 11 450 F plus 2 290 F par enfant à charge.

L'allocation de salaire unique simple n'est pas modifiée et reste fixée à 97.25 F.

— L'allocation pour frais de garde se trouve portée à un montant maximum mensuel de 214.85 F (+ 10.5 %).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973 :

— Le montant de l'allocation simple à domicile attribuée aux personnes âgées est fixé à 2 250 F par an (+ 7.1 % par rapport au 1<sup>er</sup>/10/72).



Cette allocation ne peut se cumuler avec un avantage de vieillesse (allocation aux vieux travailleurs salariés, etc.) et n'est cumulable avec les ressources personnelles que dans la limite de 6 100 F (au lieu de 6 000 F au 1<sup>er</sup>/10/72).

— Le montant de l'allocation simple à domicile accordée aux infirmes dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 % est fixé à 2 250 F par an. Cette allocation, l'allocation supplémentaire et les ressources personnelles ne peuvent excéder 5 000 F par an (au lieu de 4 900 F).

Le grand infirme peut cumuler diverses allocations et ses ressources personnelles dans la limite de 6 100 F (au lieu de 6 000 F).

#### CONTROLE DES CHANGES

*16 mars*

Interdiction de la rémunération des dépôts en francs des comptes des non-résidents.

Les comptes en francs financiers des personnes physiques non-résidentes ne peuvent plus être débités en vue de l'achat de toute valeur à court terme (notamment bons du Trésor, bons de caisse, effets privés) ni de versements à un compte sur livret.

(Ces dispositions ne s'appliquent pas à hauteur des salaires, traitements, etc.).

A compter du 21 mars 1973, le montant minimum des réserves sur les exigibilités recensées au passif des banques et enregistrées à des comptes de non-résidents est porté à 100 % sur la part excédant le chiffre recensé au 4 janvier 1973.

*2 avril*

Mesures assouplissant la réglementation des changes applicable au commerce extérieur.

L'obligation faite aux exportateurs de limiter à 180 jours les délais de paiement consentis aux clients étrangers, sauf autorisation préalable de la Direction des Douanes ou garantie de la COFACE (Compagnie d'Assurance pour le Commerce extérieur), est supprimée.

Par suite, pour les exportations de marchandises, la date d'exigibilité du paiement est la date d'échéance prévue au contrat commercial.

Tout report d'échéance devra faire l'objet d'une notification préalable à la Direction des Douanes.

La limitation de durée assignée aux importateurs pour leur couverture de change à terme, fixée jusqu'à maintenant à trois, six ou douze mois selon les marchandises, est également supprimée. La seule limitation résulte donc des délais des contrats d'importation.

*France*

*2 avril (suite)* Ainsi, le régime des couvertures de change à terme est le même pour l'importation et l'exportation.

COMMERCE EXTÉRIEUR

*5 décembre* Les importations en provenance des pays de l'Est et du Sud-Est asiatique sont augmentées durant le premier semestre 1974. Tous les produits contingentés sont concernés (à l'exception de quelques secteurs sensibles de l'économie française) par un accroissement des contingents d'importations de 50 % par rapport à 1973.

**PAGE BLANCHE**

***ANNEXE STATISTIQUE***



**Tableau A Comptes nationaux**  
**PRODUIT NATIONAL ET DÉPENSE NATIONALE (concepts normalisés)**  
*En millions de francs*

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	<i>Aux prix courants</i>									
Dépenses des consommateurs	254 594	277 877	297 497	321 266	348 082	381 227	433 996	478 563	535 316	597 951
Dépenses courantes de l'État	53 446	58 328	61 718	65 769	70 648	79 475	89 993	100 059	111 205	123 468
Formation brute de capital fixe	91 608	108 573	119 682	132 399	144 117	156 417	183 715	209 233	231 414	259 997
Variations des stocks	10 349	12 015	5 942	11 343	9 689	12 493	20 090	17 285	12 791	11 894
<b>DÉPENSE INTÉRIEURE</b>	<b>409 997</b>	<b>456 793</b>	<b>484 839</b>	<b>530 777</b>	<b>572 536</b>	<b>629 612</b>	<b>727 794</b>	<b>805 140</b>	<b>890 726</b>	<b>993 310</b>
Exportations de biens et services	56 346	62 449	70 074	77 117	82 488	89 389	109 822	138 486	160 677	180 521
moins: Importations de biens et services	54 354	62 573	65 079	75 365	80 254	88 989	114 125	134 456	151 779	171 887
<b>PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>411 989</b>	<b>456 669</b>	<b>489 834</b>	<b>532 529</b>	<b>574 770</b>	<b>630 012</b>	<b>723 491</b>	<b>809 170</b>	<b>899 624</b>	<b>1 001 944</b>
moins: Impôts indirects nets de subventions	60 257	68 386	72 037	78 182	81 657	82 351	98 193	104 701	115 201	126 655
Revenus nets en provenance du reste du monde	626	675	832	866	999	749	651	976	680	22
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AU COUT DES FACTEURS</b>	<b>351 106</b>	<b>387 608</b>	<b>416 965</b>	<b>453 481</b>	<b>492 114</b>	<b>546 912</b>	<b>624 647</b>	<b>703 493</b>	<b>783 743</b>	<b>875 267</b>
	<i>Aux prix de 1963</i>									
Dépenses des consommateurs	254 594	268 769	280 597	294 109	309 970	324 198	345 022	361 998	384 246	406 329
Dépenses courantes de l'État	53 446	55 381	56 889	58 222	60 512	63 270	66 437	68 535	71 295	74 114
Formation brute de capital fixe	91 608	104 266	111 776	121 220	128 692	135 736	150 668	160 775	169 657	181 703
Variations des stocks	10 349	11 255	5 910	10 502	9 233	12 400	19 102	15 138	10 748	9 591
<b>DÉPENSE INTÉRIEURE</b>	<b>409 997</b>	<b>439 671</b>	<b>455 172</b>	<b>484 053</b>	<b>508 407</b>	<b>535 604</b>	<b>581 229</b>	<b>606 446</b>	<b>635 946</b>	<b>671 737</b>
Exportations de biens et services	56 346	60 843	63 002	73 710	79 253	86 804	102 038	120 249	137 081	149 400
moins: Importations de biens et services	54 354	61 354	63 400	72 214	77 998	87 428	107 151	115 815	128 851	142 114
<b>PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>411 989</b>	<b>439 160</b>	<b>459 774</b>	<b>485 549</b>	<b>509 662</b>	<b>534 980</b>	<b>576 116</b>	<b>610 880</b>	<b>644 176</b>	<b>679 023</b>
moins: Revenus nets en provenance du reste du monde	626	714	931	1 012	1 170	1 053	1 200	1 418	1 292	969
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>411 363</b>	<b>438 446</b>	<b>458 843</b>	<b>484 537</b>	<b>508 492</b>	<b>533 927</b>	<b>574 916</b>	<b>609 462</b>	<b>642 884</b>	<b>678 054</b>

Source: Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

**Tableau B Comptes nationaux (définitions françaises)**  
**ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE (1971-1972)<sup>1</sup>**  
*En volume, milliards de francs 1971, chiffres corrigés des variations saisonnières*

	1971				1972			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV
<b>RESSOURCES</b>								
Production intérieure brute <sup>2</sup>	781.1	783.6	806.6	823.0	840.2	826.9	843.6	863.8
Importations (caf)	114.8	117.1	121.5	122.0	131.8	133.3	130.9	140.2
<b>Total des ressources</b>	<b>895.9</b>	<b>900.7</b>	<b>928.1</b>	<b>945.0</b>	<b>972.0</b>	<b>960.2</b>	<b>974.5</b>	<b>1 004.0</b>
<b>EMPLOIS</b>								
Consommation des ménages	503.9	508.8	517.3	527.9	539.1	535.5	546.7	551.8
Demande finale des Administrations et des Institutions financières <sup>3</sup>	31.3	31.7	32.1	30.5	33.3	32.8	32.9	33.1
Formation brute de capital fixe	226.5	227.1	234.3	233.6	246.0	243.6	245.4	249.4
Exportations et solde des utilisations de service	121.9	124.5	130.1	132.9	135.5	142.6	140.3	150.1
Variations de stocks <sup>3</sup>	12.3	8.6	14.3	20.1	18.1	5.7	9.2	19.6
<b>Total des emplois</b>	<b>895.9</b>	<b>900.7</b>	<b>928.1</b>	<b>945.0</b>	<b>972.0</b>	<b>960.2</b>	<b>974.5</b>	<b>1 004.0</b>

<sup>1</sup> Les comptes économiques trimestriels publiés par l'INSEE couvrent la période 1963-1972. La démarche suivie pour leur établissement a consisté à relier entre elles dans un système cohérent les informations conjoncturelles actuellement disponibles en prenant appui sur les comptes publiés annuellement.

<sup>2</sup> Non compris les stocks de produits agricoles chez les producteurs.

<sup>3</sup> Non compris les investissements en logements des Administrations et des Institutions financières.

Source: INSEE, Rapport sur les comptes de la Nation, 1972.

**Tableau C Formation intérieure brute de capital fixe**  
*En millions de francs*

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<i>Aux prix courants</i>										
<b>TOTAL DE LA FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL FIXE</b>	91 608	108 573	119 682	132 399	144 117	156 417	183 715	209 233	231 414	259 997
<b>Ventilation par produits :</b>										
Locaux d'habitation	22 166	29 673	34 634	37 158	39 240	42 999	49 550	55 993	60 595	68 497
Autres constructions et ouvrages	27 337	32 114	35 770	39 781	45 142	48 812	56 257	64 056	69 401	77 121
Matériel de transport	8 813	9 916	9 486	11 057	11 340	12 507	77 908	89 184	101 418	114 379
Matériel divers	33 292	36 870	39 792	44 403	48 395	52 099				
<b>Ventilation par secteurs :</b>										
Administration centrale	3 573	4 045	4 747	5 502	6 372	7 159	7 478	8 609	8 840	9 709
Collectivités locales et Sécurité sociale	8 479	10 284	11 189	12 106	13 601	14 351	15 979	18 504	19 882	22 535
Entreprises privées	60 668	72 273	79 787	88 269	96 012	104 930	128 261	148 100	167 027	188 527
Entreprises publiques	18 888	21 971	23 959	26 522	28 132	29 977	31 997	34 020	35 665	39 226
<i>Aux prix de 1963</i>										
<b>TOTAL DE LA FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL FIXE</b>	91 608	104 266	111 776	121 220	128 692	135 736	150 668	160 775	169 657	181 703
Locaux d'habitation	22 166	27 791	31 007	32 426	33 263	34 276	37 490	40 404	41 597	44 745
Autres constructions et ouvrages	27 337	30 754	33 520	36 644	40 373	41 661	44 815	47 939	49 615	52 331
Matériel de transport	8 813	9 879	9 305	10 797	10 958	12 112	68 363	72 432	78 445	84 627
Matériel divers	33 292	35 842	37 944	41 353	44 098	47 687				

Source: Mémorandum statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

**Tableau D Revenus et dépenses des particuliers et institutions privées sans but lucratif**  
*En millions de francs*

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	<i>Aux prix courants</i>									
Rémunération des salariés	190 825	212 275	228 926	247 239	267 034	298 186	343 474	388 686	435 354	487 644
Revenu de la propriété et de l'entreprise	101 915	108 714	117 617	126 697	140 013	150 521	165 915	185 176	201 856	222 991
Revenu des entrepreneurs individuels	80 085	84 918	90 659	96 817	105 176	111 046	118 241	129 567	139 838	156 229
Intérêts, loyers, dividendes et dons des sociétés	21 830	23 796	26 958	29 880	34 837	39 475	47 674	55 609	62 018	66 762
moins: Intérêt de la dette des consommateurs	396	469	508	617	672	796	759	698	892	1 540
Transferts courants de l'État, nets	63 482	71 471	78 773	86 317	94 557	105 173	120 859	135 087	151 343	172 087
Transferts courants en provenance du reste du monde	1 123	1 321	1 288	1 242	1 274	1 589	2 090	2 355	3 377	3 594
Transferts courants des entreprises	-11	8	—	122	217	269	310	198	512	612
<b>REVENU DES PARTICULIERS ET INSTITUTIONS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>356 938</b>	<b>393 320</b>	<b>426 096</b>	<b>461 000</b>	<b>502 423</b>	<b>554 942</b>	<b>631 889</b>	<b>710 804</b>	<b>791 550</b>	<b>885 388</b>
moins: Impôts directs frappant les particuliers et institutions privées sans but lucratif	69 691	80 636	89 091	96 984	106 035	121 919	142 517	157 856	175 437	198 565
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>287 247</b>	<b>312 684</b>	<b>337 005</b>	<b>364 016</b>	<b>396 388</b>	<b>433 023</b>	<b>489 372</b>	<b>552 948</b>	<b>616 113</b>	<b>686 823</b>
moins: Transferts courants au reste du monde	1 580	1 910	2 196	2 440	2 606	3 488	4 802	5 205	5 725	6 517
Épargne	31 073	32 897	37 312	40 310	45 700	48 308	50 574	69 180	75 072	82 355
<b>DÉPENSES DES CONSOMMATEURS EN BIENS ET SERVICES</b>	<b>254 594</b>	<b>277 877</b>	<b>297 497</b>	<b>321 266</b>	<b>348 082</b>	<b>381 227</b>	<b>433 996</b>	<b>478 563</b>	<b>535 316</b>	<b>597 951</b>

Source: Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.



Tableau E Production industrielle  
Indices corrigés des variations saisonnières, 1970 = 100

	Pondé- ration	1969	1970	1971	1972	1972				1973		
						I	II	III	IV	I	II	III
<b>INDICES MENSUELS</b>												
Industries extractives	9.5	100	100	96	96	99	96	95	95	100	97	94
Industries manufacturières <sup>1</sup>	81.6	94	100	106	114	110	113	116	118	122	124	127
Métallurgie de base	13.1	97	100	98	102	99	101	101	105	108	108	107
Métaux ferreux <sup>2</sup>	10.4	96	100	96	99	102	105	83	107	111	112	88
Métaux non ferreux <sup>2</sup>	2.7	97	100	102	110	110	118	94	119	122	129	94
Transformation des métaux	18.7	91	100	112	124	121	124	124	127	137	137	140
Matériel de transport <sup>2</sup>	7.5	89	100	112	124	129	131	97	137	139	138	104
Textiles, habillement et chaussures	15.6	101	100	108	116	114	117	114	116	118	118	118
Produits chimiques	16.7	92	100	105	114	110	111	117	121	127	131	134
Autres industries manufacturières	17.5	96	100	103	109	108	107	110	114	115	116	120
Électricité et gaz	8.9	92	100	108	122	117	121	121	127	133	130	129
Indice général, construction exclue	100.0	94	100	106	114	111	112	115	117	122	122	125
<b>INDICES TRIMESTRIELS</b>												
Industries agricoles et alimentaires	87.0	96	100	104	110	112	108	111	112	114	111	110
Machines et appareils mécaniques	110.0	93	100	107	112	113	111	109	115	120	116	116
Indice général, bâtiment et travaux publics exclus	809.0 <sup>3</sup>	94	100	104	113	111	111	114	116	121	120	121

1 A l'exclusion des industries agricoles et alimentaires, et des machines et appareils mécaniques.

2 Non corrigé des variations saisonnières.

3 Poids de l'indice général, bâtiment et travaux publics inclus = 1 000.

Sources: OCDE: Production industrielle, Statistiques rétrospectives et Supplément trimestriel aux Principaux indicateurs économiques. INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

Tableau F **Marché du travail et emploi**  
*En milliers*

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Population active civile	19 049	19 399	19 638	19 813	19 964	20 118	20 177	20 431	20 755	20 967	21 185
Population active civile occupée	18 819	19 126	19 422	19 544	19 684	19 753	19 749	20 093	20 392	20 511	20 677
Employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux	5 419	5 287	5 169	5 062	4 959	4 858	4 753	4 641	4 521	4 396	4 278
Salariés	13 400	13 839	14 253	14 482	14 725	14 895	14 996	15 452	15 871	16 115	16 399
Emploi civil par secteurs											
Agriculture, sylviculture et pêche	3 883	3 741	3 603	3 468	3 340	3 216	3 098	2 982	2 865	2 750	2 635
Industrie	7 244	7 452	7 658	7 692	7 751	7 728	7 640	7 786	7 903	7 920	7 947
Autres activités	7 692	7 933	8 161	8 384	8 593	8 809	9 011	9 325	9 624	9 841	10 095
Situation de l'emploi (moyennes mensuelles)											
Demandes d'emploi non satisfaites	101	97	98	142	148	196	254	223	262	337	383
Offres d'emploi non satisfaites	56	54	45	30	38	32	36	78	93	126	166

Sources: OCDE, Statistiques de la population active (estimations de moyennes annuelles). INSEE, Bulletin mensuel de statistique.

**Tableau G Opérations des Administrations publiques**  
**Base comptabilité nationale, concepts normalisés**  
*En millions de francs*

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<b>ADMINISTRATION CENTRALE :</b>										
<b>Recettes courantes</b>	87 285	98 902	106 887	113 902	122 071	131 301	155 187	168 904	183 549	205 464
Impôts et transferts courants en provenance des autres agents économiques	85 019	96 921	104 594	111 766	119 326	128 612	151 702	163 798	177 907	200 193
Revenu de la propriété et de l'entreprise	2 266	1 981	2 293	2 136	2 745	2 689	3 485	5 106	5 642	5 271
<b>Dépenses courantes</b>	77 695	82 873	88 989	94 240	108 736	118 681	132 672	144 428	160 269	179 375
Biens et services	40 972	44 210	46 585	49 680	53 324	60 569	67 830	75 401	83 901	92 268
Transferts courants au profit des autres agents économiques	36 723	38 663	42 404	44 560	55 412	58 112	64 842	69 027	76 368	87 107
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	9 590	16 029	17 898	19 662	13 335	12 620	22 516	24 476	23 280	26 089
Provisions pour amortissements et autres provisions d'exploitation	200	240	265	300	330	380	410	460	515	545
Transferts nets en capital au profit des autres agents économiques	-6 256	-7 720	-8 172	-8 857	-9 289	-9 021	-9 691	-9 058	-9 443	-10 064
Formation brute de capital fixe	-3 573	-4 045	-4 747	-5 502	-6 372	-7 159	-7 478	-8 609	-8 840	-9 709
<b>EMPRUNTS NETS (-) OU PRÊTS NETS</b>	-39	4 504	5 244	5 603	-1 996	-3 180	5 756	7 269	5 512	6 861
<b>COMPTE CONSOLIDÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :</b>										
<b>Recettes courantes</b>	149 665	169 668	184 220	199 234	215 032	237 311	278 747	307 785	340 640	380 803
Impôts et transferts courants en provenance des autres agents économiques	146 723	166 939	181 106	196 204	211 146	233 422	273 794	300 726	332 866	372 992
Revenu de la propriété et de l'entreprise	2 942	2 729	3 114	3 030	3 886	3 889	4 953	7 059	7 774	7 811
<b>Dépenses courantes</b>	134 667	148 349	160 898	173 656	190 129	215 149	243 532	268 350	300 566	336 888
Biens et services	53 446	58 328	61 718	65 769	70 648	79 475	89 993	100 059	111 205	123 468
Transferts courants au profit des autres agents économiques	81 221	90 021	99 180	107 887	119 481	135 674	153 539	168 291	189 361	213 420
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	14 998	21 319	23 322	25 578	24 903	22 162	35 215	39 435	40 074	43 915
Provisions pour amortissements et autres provisions d'exploitation	590	700	840	950	1 040	1 200	1 300	1 460	1 630	1 730
Transferts nets en capital au profit des autres agents économiques	-4 884	-6 180	-6 404	-7 307	-7 544	-7 344	-7 837	-7 653	-8 030	-8 598

Formation brute de capital fixe	-12 052	-14 329	-15 936	-17 608	-19 973	-21 510	-23 457	-27 113	-28 722	-32 244
EMPRUNTS NETS (-) OU PRÊTS NETS	-1 348	1 510	1 822	1 613	-1 574	-5 492	5 221	6 129	4 952	4 803

---

Source: Mémorandum statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.



Tableau H Masse monétaire et contreparties  
Fin de période, en milliards de francs

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1969	1970	1971	1972
	(ancienne série)							(nouvelle série)			
<b>TOTAL DE LA MASSE MONÉTAIRE</b>	167.88	184.33	204.44	226.05	255.62	285.23	302.63	300.35	345.63	406.34	493.82
<b>A Disponibilités monétaires</b>	148.29	160.57	175.66	189.28	198.32	214.16	214.92	210.99	234.14	260.10	302.52
— Billets et monnaies divisionnaires en circulation <sup>1</sup>	56.08	60.13	64.74	67.62	70.84	72.71	72.11	72.65	75.88	77.95	83.99
— Dépôts à vue	92.21	100.44	110.92	121.66	127.48	141.45	142.81	138.34	158.26	182.15	218.53
<b>B Disponibilités quasi-monétaires</b>	19.59	23.76	28.78	36.77	57.30	71.07	87.71	89.36	111.49	146.24	191.30
— Comptes sur livrets et comptes d'épargne-logement dans les banques	3.94	5.09	6.14	9.52	17.63	22.15	24.45	25.73	31.04	43.06	67.34
— Bons et comptes à échéance fixe dans les banques	10.63	12.09	13.81	15.79	23.90	28.78	40.31	40.69	55.08	73.36	88.64
— Autres postes <sup>2</sup>	5.02	6.58	8.83	11.46	15.77	20.14	22.95	22.94	25.37	29.82	35.32
<b>CONTREPARTIES</b>											
<b>A Or et devises, net<sup>3</sup></b>	24.22	28.02	31.35	33.18	34.36	18.64	9.29	9.29	23.00	40.78	47.29
<b>B Créances sur le Trésor public</b>	47.22	47.79	49.82	51.37	56.63	59.89	63.40	63.29	61.87	63.65	62.75
dont :											
— Prêts et avances de la Banque de France à l'État	8.77	9.00	7.13	9.04	9.45	9.31	8.90	8.90	8.46	8.55	5.45
— Effets publics détenus par le système bancaire	11.01	8.03	9.00	5.50	4.03	3.22	3.02	3.02	2.48	1.36	0.36
— Comptes courants postaux d'entreprises ou de particuliers	17.15	18.77	20.57	22.08	24.42	27.05	29.01	29.02	30.34	32.10	37.48
<b>C Crédits à l'économie<sup>4</sup></b>	99.55	111.59	125.48	143.58	168.62	204.57	227.56	231.08	275.20	324.93	409.98
— Banque de France	23.14	22.64	24.90	23.43	22.85	41.39	49.88	49.88	42.64	32.42	60.29
— Banques	73.05	83.91	93.48	110.82	133.13	146.41	156.36	159.88	207.57	262.43	349.69
— CNCA <sup>5</sup>	3.36	5.04	7.10	9.33	12.64	16.77	21.32	21.32	24.99	30.08	
<b>D Divers<sup>6</sup></b>	-3.11	-3.07	-2.21	-2.08	-3.99	2.13	2.38	-3.31	-14.44	-23.02	-26.20

1 Déduction faite des billets en caisse dans les banques.

2 Principalement bons de la CNCA (part détenue par le public).

3 D'après la situation de la Banque de France.

4 Y compris les bons ou obligations à moyen terme émis par les organismes spécialisés.

5 Fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables distribués et financés par la CNCA sur des ressources monétaires.

6 Effets en cours de recouvrement à la Banque de France et solde de divers postes des rubriques précédentes.

Source: Rapports annuels et trimestriels du Conseil National du Crédit (1969, 1970, 1971, 1972).

**Tableau I Crédits à l'économie**  
**(a) CRÉDITS FINANCÉS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE**  
*Fin de période, encours en milliards de francs*

	1967	1968	1969	1969	1970	1971	1972				1973					
	(ancienne série)			(nouvelle série)						I	II	III	IV	I	II	III
<b>CRÉDITS A L'ÉCONOMIE</b>																
FINANCÉS PAR LES BANQUES ET LA BANQUE DE FRANCE <sup>1</sup> :																
Bons à moyen terme émis par les organismes spécialisés	0.43	1.75	2.17	2.17	2.40	3.78	3.86	4.11	4.23	4.20	4.02	4.57	4.29			
Crédits aux entreprises et particuliers	168.19	202.82	225.39	228.91	272.80	320.99	327.87	345.56	364.55	392.40	395.37	420.94	438.73			
court terme	117.00	134.25	137.57	133.96	163.62	193.03	193.31	200.94	210.03	221.42	206.40	218.79	227.66			
moyen terme mobilisable	32.80	40.76	49.46	49.46	53.47	54.78	54.68	57.29	57.57	60.29	62.88	62.30	63.31			
moyen non mobilisable <sup>2</sup> et long terme	18.39	27.81	38.36	45.49	55.71	73.18	79.88	87.33	96.95	110.69	126.09	139.85	147.76			
Total	168.62	204.57	227.56	231.08	275.20	324.93	331.73	349.67	368.78	396.60	399.39	425.51	443.02			
Total corrigé des variations saisonnières	163.90	199.23	222.05	225.49	268.46	317.10	336.70	350.40	371.50	387.00	392.00	426.50	446.30			
<b>CRÉDITS DE CARACTÈRE BANCAIRE<sup>3</sup></b>	..	..	..	269.98	321.81	383.75	393.48	418.01	436.35	473.98	468.49	494.84	514.88			
Montant corrigé des variations saisonnières	..	..	..	263.89	313.94	373.84	394.35	417.74	441.49	461.26	469.66	494.79	521.13			

1 En contrepartie de la masse monétaire.

2 Y compris la fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables distribués et financés par la CNCA sur ressources monétaires.

3 Cette série regroupe l'ensemble des prêts non mobilisables à long ou moyen terme des Caisses de Crédit Agricole, les crédits aux entreprises et particuliers inclus dans la masse monétaire, et, d'autre part, les crédits de caractère bancaire financés sur ressources d'épargne ou ressources diverses. L'ensemble des crédits éligibles au marché hypothécaire y sont ainsi compris, ainsi que les prêts spéciaux à moyen terme et les crédits de toute nature des établissements financiers.

Sources : Rapports du Conseil National du Crédit; INSEE, Bulletin mensuel de statistique et Tendances de la conjoncture.

**Tableau I Crédits à l'économie**  
**(b) CRÉDITS ET PRÊTS FINANCÉS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE, LES ORGANISMES SPÉCIALISÉS ET LE TRÉSOR PUBLIC**  
*Fin de période, encours en milliards de francs*

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972				1973		
		(ancienne série)					(nouvelle série)						
							I	II	III	IV	I	II	III
<b>ENSEMBLE DES CRÉDITS ET PRÊTS A L'ÉCONOMIE<sup>1</sup></b>	259.72	304.18	355.64	399.51	465.04	543.34	556.87	583.59	605.87	663.05	664.44	697.67	722.86
Ventilation par durée du crédit													
court terme	103.05	120.28	138.39	143.95	171.49	206.22	207.96	220.82	228.39	249.37	232.38	248.48	253.82
moyen terme mobilisable	36.85	41.48	47.16	55.60	60.39	65.36	65.04	66.80	67.22	71.37	73.36	73.44	74.42
moyen et long terme, non mobilisables	119.82	142.42	170.09	199.96	233.16	271.76	283.87	295.97	310.26	342.31	358.70	375.75	394.62
Ventilation par organisme de financement													
Banques <sup>2</sup>	120.63	146.26	163.79	178.48	232.24	291.91	300.85	317.28	328.49	349.99	346.84	372.74	360.52
Banque de France <sup>3</sup>	23.86	22.90	40.36	48.57	41.70	31.12	29.79	32.01	39.40	58.64	51.83	52.25	81.75
Organismes spécialisés <sup>4</sup> et Trésor public	113.76	133.25	149.21	170.19	188.62	216.94	223.33	231.27	234.95	249.42	260.24	267.50	275.81
Établissements financiers	1.47	1.77	2.28	2.27	2.48	3.37	2.90	3.03	3.03	5.00	5.53	5.18	4.78
Ventilation par secteur d'activité													
Entreprises			165.11	188.79	214.94	246.51	246.42	251.52	264.70	278.20	273.10	286.45	296.10
Agriculture, stockage des céréales <sup>5</sup>			15.21	17.78	20.21	24.63	24.58	23.40	27.99	29.81	29.22	28.81	32.67
Industrie, commerce <sup>5</sup>			149.95	171.11	194.84	221.88	222.00	228.76	236.80	248.57	243.98	257.75	263.55
Logement					153.63	179.25	186.75	194.64	203.91	229.52	240.33	250.35	260.54
Autres crédits					96.47	117.58	123.70	137.43	137.26	155.33	151.01	160.87	166.22
<b>Pour mémoire : Financement des ventes à tempérament</b>			11.52	11.55	10.93	13.07	13.35	13.79	13.52	13.62	13.96	14.47	14.40

1 A l'exclusion des prêts aux collectivités publiques.

2 Y compris la fraction des prêts à moyen et long terme non mobilisables, financée par la CNCA sur les ressources monétaires.

3 Y compris les effets acquis par la Banque de France en emploi d'avoires propres ou placés sous dossier de banques d'émission étrangères.

4 Y compris la Caisse de Consolidation et de Mobilisation des crédits à moyen terme.

5 Y compris les crédits des agents d'outre-mer qui sont exclus du total.

Source : Rapports annuels et trimestriels du Conseil National du Crédit.

**Tableau J Taux d'intérêt**  
*Pourcentage, en fin de période*

	1968	1969	1970	1971	1972				1973		
					I	II	III	IV	I	II	III
<b>MARCHÉ MONÉTAIRE</b>											
<b>Taux pratiqués par la Banque de France :</b>											
Taux d'escompte	6.00	8.00	7.00	6.50	6.00	5.75	5.75	7.50	7.50	7.50	11.00
Avances sur titres	7.50	9.50	8.50	8.00	7.50	7.25	7.25	9.00	9.00	9.00	12.50
Taux d'intervention au jour le jour contre effets privés <sup>1</sup>	8.38	11.00	7.75	5.25	4.88	4.13	4.13	7.00	7.13	7.13	9.81
<b>Taux pratiqués entre banques à l'ouverture<sup>2</sup></b>											
Taux au jour le jour contre effets privés	8.22	10.38	7.46	5.28	4.76	3.81	3.89	7.32	7.49	7.46	9.73
Taux au jour le jour contre effets publics	8.22	10.00	7.32	5.05	4.52	3.59	3.52	6.58	7.00	7.00	
<b>MARCHÉ FINANCIER</b>											
Taux moyen pondéré des valeurs à revenu variable	3.18	2.63	2.98	3.52	3.08	3.01	2.84	3.03	2.88	2.98	3.19
Rente perpétuelle 5 %	6.00	6.78	7.64	7.34	7.25	7.17	7.19	7.18	7.51	8.01	8.21
<b>Emprunts obligataires<sup>3</sup></b>											
Émissions garanties et assimilées	7.42	6.84	8.64	8.45	8.37	8.01	7.92	8.03	8.62	8.80	9.35
Émissions des sociétés privées	7.73	8.88	8.84	8.78	8.62	8.11	8.03	8.19	8.71	8.95	9.49

1 Taux d'ouverture maximum du mois.

2 Taux du marché : moyenne des taux quotidiens d'ouverture en fin de période.

3 Taux moyens à l'émission des obligations émises dans le mois.

Sources : Conseil National du Crédit, Rapports trimestriels; INSEE, Bulletin mensuel de statistique.



**Tableau K. Ventilation du commerce extérieur par catégories de produits<sup>1</sup>**  
*En millions de dollars des États-Unis*

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<b>EXPORTATIONS FOB</b>										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	976	1 140	1 293	1 385	1 414	1 726	2 125	2 194	2 803	3 627
1 Boissons et tabacs	278	296	306	333	354	392	434	518	637	884
2 Matières premières autres que les combustibles minéraux	614	691	716	742	726	767	863	960	956	1 258
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits assimilés	296	308	326	371	347	325	346	376	453	576
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	24	26	29	36	33	32	33	58	83	104
5 Produits chimiques	756	880	1 014	1 134	1 244	1 361	1 589	1 771	1 960	2 428
6 Articles manufacturés classés par matières	2 219	2 488	2 788	2 852	2 874	3 167	3 511	4 384	4 629	5 578
7 Machines et matériel de transport	2 159	2 302	2 642	3 002	3 304	3 726	4 597	5 865	6 901	8 545
8 Articles manufacturés divers	707	804	881	974	1 028	1 134	1 324	1 565	1 901	2 486
9 Articles faisant l'objet de transactions diverses et articles n.d.a.	49	55	53	57	52	41	53	48	20	18
<b>Total</b>	<b>8 080</b>	<b>8 990</b>	<b>10 048</b>	<b>10 886</b>	<b>11 377</b>	<b>12 672</b>	<b>14 875</b>	<b>17 739</b>	<b>20 343</b>	<b>25 503</b>
<b>IMPORTATIONS CAF</b>										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	1 297	1 478	1 517	1 656	1 680	1 760	2 078	2 150	2 309	2 883
1 Boissons et tabacs	253	304	256	265	190	160	217	304	245	329
2 Matières premières autres que les combustibles minéraux	1 539	1 655	1 570	1 751	1 580	1 608	1 910	2 021	2 018	2 355
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits assimilés	1 443	1 524	1 600	1 604	1 796	1 902	1 965	2 291	2 922	3 488
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	102	123	132	141	131	123	148	186	232	262
5 Produits chimiques	521	629	706	840	962	1 148	1 349	1 527	1 786	2 185
6 Articles manufacturés classés par matières	1 461	1 797	1 848	2 328	2 394	2 775	3 781	4 148	4 263	5 562
7 Machines et matériel de transport	1 652	1 978	2 068	2 462	2 737	3 322	4 214	4 775	5 460	6 928
8 Articles manufacturés divers	455	576	637	786	901	1 120	1 552	1 514	1 810	2 364
9 Articles faisant l'objet de transactions diverses et articles n.d.a.	1	2	2	5	6	7	7	6	13	13
<b>Total</b>	<b>8 724</b>	<b>10 067</b>	<b>10 336</b>	<b>11 840</b>	<b>12 377</b>	<b>13 926</b>	<b>17 220</b>	<b>18 922</b>	<b>21 057</b>	<b>26 368</b>

<sup>1</sup> Les catégories mentionnées correspondent aux Sections de la CTCl.

Source : OCDE, Statistiques du Commerce Extérieur, Série B.

Tableau L Ventilation géographique du commerce extérieur  
En millions de dollars des États-Unis

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Jan.-sept. 1973
<b>EXPORTATIONS FOB :</b>											
Pays de l'OCDE	5 352.0	6 099.6	7 027.2	7 726.8	7 994.4	8 880.0	10 894.8	13 118.4	15 230.4	19 658.4	19 637.1
CEE	3 591.6	4 072.8	4 702.8	5 230.8	5 420.4	6 219.6	7 928.4	9 607.2	11 236.8	14 418.0	14 416.3
AELE	888.0	1 016.4	1 081.2	1 074.0	1 100.4	1 134.0	1 280.4	1 545.6	1 702.8	2 295.6	2 345.6
États-Unis	421.2	470.4	594.0	660.0	663.6	766.8	818.4	955.2	1 101.6	1 371.6	1 200.9
Autres pays	451.2	540.0	649.2	762.0	810.0	759.6	867.6	1 010.4	1 189.2	1 573.2	1 674.3
Pays non membres de l'OCDE	2 732.4	2 862.0	3 021.6	3 172.8	3 382.8	3 822.0	4 124.4	4 820.4	5 287.2	6 079.2	6 110.2
Zone sino-soviétique	286.8	286.8	367.2	488.4	540.0	649.2	609.6	734.4	848.4	1 010.4	1 052.3
Autres pays développés	61.2	72.0	94.8	92.4	102.0	108.0	145.2	198.0	192.0	193.2	180.2
Pays en voie de développement	2 383.2	2 503.2	2 559.6	2 592.0	2 740.8	3 064.8	3 370.8	3 888.0	4 248.0	4 875.6	4 877.7
<i>dont</i> : Zone franc	709.2	794.4	814.8	819.6	901.2	940.8	1 000.8	1 149.6	1 204.8	1 435.2	1 356.6
Non spécifiés	—	33.6	4.8	4.8	6.0	2.4	1.2	1.2	2.4	2.4	1.3
<b>Total</b>	<b>8 084.4</b>	<b>8 995.2</b>	<b>10 053.6</b>	<b>10 904.4</b>	<b>11 383.2</b>	<b>12 704.4</b>	<b>15 020.4</b>	<b>17 940.0</b>	<b>20 520.0</b>	<b>25 740.0</b>	<b>25 748.6</b>
<b>IMPORTATIONS CAF :</b>											
Pays de l'OCDE	5 581.2	6 648.0	6 850.6	8 097.6	8 646.0	10 167.6	13 012.8	14 403.6	16 048.8	20 086.8	20 224.5
CEE	3 715.2	4 389.6	4 617.6	5 534.4	6 084.0	7 381.2	9 598.8	10 354.8	11 763.6	14 860.8	14 677.2
AELE	549.6	634.8	642.0	754.8	771.6	848.4	1 161.6	1 204.8	1 332.0	1 574.4	1 658.2
États-Unis	901.2	1 136.4	1 088.4	1 200.0	1 219.2	1 318.8	1 466.4	1 897.2	1 798.8	2 157.6	2 292.1
Autres pays	415.2	487.2	502.6	608.4	571.2	619.2	786.0	946.8	1 154.4	1 494.0	1 597.0
Pays non membres de l'OCDE	3 148.8	3 422.4	3 491.4	3 786.0	3 759.6	3 813.6	4 372.8	4 711.2	5 192.4	6 471.6	6 591.7
Zone sino-soviétique	276.0	294.0	319.2	404.4	410.4	428.4	542.4	535.2	661.2	835.2	837.3
Autres pays développés	136.8	148.8	128.4	145.2	106.8	110.4	140.4	122.4	141.6	206.4	265.4
Pays en voie de développement	2 737.2	2 980.8	3 044.4	3 236.4	3 242.4	3 274.8	3 688.8	4 053.6	4 389.6	5 430.0	5 489.0
<i>dont</i> : Zone franc	679.2	727.2	686.4	729.6	728.4	730.8	787.2	849.6	855.6	1 040.4	941.7
Non spécifiés	—	—	—	—	1.2	1.2	6.0	3.6	3.6	6.0	9.7
<b>Total</b>	<b>8 730.0</b>	<b>10 070.4</b>	<b>10 342.0</b>	<b>11 883.6</b>	<b>12 406.8</b>	<b>13 982.4</b>	<b>17 391.6</b>	<b>19 118.4</b>	<b>21 244.8</b>	<b>26 564.4</b>	<b>26 825.9</b>

Source: OCDE, Commerce total par pays, Série A.

**Tableau M Balance des paiements entre la France et l'extérieur, 1967-1972**  
 Sur la base des transactions  
 En millions de dollars des États-Unis

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Exportations, fob	11 256	12 876	15 144	18 010	20 623	25 759
Importations, fob	10 928	12 808	16 003	17 690	19 518	24 486
Balance commerciale	328	68	-859	320	1 105	1 273
Services, net	861	-145	118	317	734	626
Transferts privés, net	-451	-524	-713	-568	-853	-893
Transferts publics, net	-533	-458	-344	-221	-460	-722
Balance des opérations courantes	205	-1 059	-1 798	-152	526	284
Mouvements de capitaux à long terme	29	-898	192	51	2	-654
Privés	79	-829	316	289	178	-608
Publics	-50	-69	-124	-238	-176	-46
Balance de base	234	-1 957	-1 606	-101	528	-370
Règlements multilatéraux	—	—	—	—	—	—
Capitaux privés à court terme non monétaires	-232	-1 117	-216	984	1 173	475
Erreurs et omissions	-65	-34	283	364	172	131
Balance des opérations non monétaires	-63	-3 108	-1 539	1 247	1 873	236
Capitaux monétaires privés à court terme	438	-557	479	500	1 355	1 338
Avoirs	-807	-1 585	-2 136	-1 474	-3 737	-5 052
Engagements	1 245	1 028	2 615	1 974	5 092	6 390
Balance des règlements officiels	375	-3 665	-1 060	1 747	3 228	1 574
Tirages sur le FMI	—	—	499	110	-609	—
Autres comptes officiels	-114	872	193	-894	136	12
Allocation de Droits de Tirage Spéciaux	—	—	—	165	161	172
Variation des réserves	261	-2 793	-368	1 128	3 293	1 762
Or	-4	-1 357	-330	-15	293	1
Devises	367	-551	-37	972	2 320	1 482
Position de réserve au FMI	-102	-885	-1	—	473	26
Droits de Tirage Spéciaux	—	—	—	171	207	252

Source : Mémoire statistique soumis par la France à l'OCDE.

*COMPARAISONS INTERNATIONALES*



STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

			Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie <sup>17</sup>		
POPULATION	Accroissement moyen annuel net	Mi-1971	12 728	7 457	9 673 <sup>3</sup>	21 595	4 968	4 630 <sup>1</sup>	51 250	61 284	8 769 <sup>8</sup>	206	2 971	53 899	104 650	342	13 194	3 903	8 870	34 003	8 105	6 324	36 160	55 668	207 049	20 550		
		1961 à 1971	1.93	0.53	0.52	1.69	0.75	0.37	1.05	0.87	0.43	1.42	0.53	0.65	1.07	0.76	1.26	0.77	-0.07	1.06	0.75	1.41	2.51	0.50	1.21	1.00		
EMPLOI	Emploi civil total	1971	5 425	3 176	3 788	8 079	2 338	2 139	20 518	26 673	3 275	79 <sup>13</sup>	1 063	18 700	51 140	148	4 604	1 497 <sup>13</sup>	3 033	12 442	3 860	3 063	(13 639) <sup>13</sup>	24 329	79 120	7 651 <sup>5</sup>		
		En % du total	8.0	17.3	4.4	7.5	10.9	21.2	13.4	37.3	18.8 <sup>13</sup>	26.5	19.5	19.5	15.9	10.2	6.9	13.9 <sup>13</sup>	31.1	28.6	7.8	7.2	(71.5) <sup>13</sup>	2.7	4.3	50.4		
		Agriculture	38.8	41.9	44.2	31.0	37.2	35.2	38.6	50.1	44.2	24.6	36.8 <sup>13</sup>	30.9	44.1	36.0	47.3	38.0	37.3 <sup>13</sup>	36.3	37.5	37.6	47.5	(11.8) <sup>13</sup>	45.7	(31.0)		
		Industrie <sup>7</sup>	53.2	40.8	51.4	61.5	51.9	43.6	48.0	41.5	38.1	44.4 <sup>13</sup>	42.6	36.4	48.1	42.5	55.1	48.8 <sup>13</sup>	32.6	33.9	54.6	45.3	(16.7) <sup>13</sup>	51.6	(64.7)	49.6		
PRODUCTION	PIB <sup>4</sup> par habitant	1971	3 170	2 210	2 980	4 340	3 510	2 450	3 180	3 550	1 190	2 920	1 530	1 880	2 150	3 180	2 820	3 350	760	1 070	4 410	3 780	350	2 430	5 130	760		
		1971	7.2 <sup>2 15</sup>	6.0 <sup>11</sup>	3.9	4.4	7.5	13.7	6.0 <sup>11 13</sup>	2.8 <sup>11</sup>	19.5	11.5	16.4	11.5	5.9 <sup>11</sup>	4.1 <sup>13</sup>	6.2 <sup>13</sup>	5.3	16.2	13.5	4.4 <sup>11</sup>	6.4 <sup>10</sup>	30.2 <sup>12</sup>	2.9 <sup>14</sup>	5.130	2.9 <sup>11</sup>		
		En % du total	38.1 <sup>2 15</sup>	49.0 <sup>11</sup>	43.8	37.0	38.7	42.3	48.4 <sup>11 13</sup>	53.5 <sup>11</sup>	30.5	40.5	44.3 <sup>11</sup>	35.6	40.5	44.3 <sup>11</sup>	56.9 <sup>13</sup>	42.0 <sup>13</sup>	37.8	44.3	34.4	39.3 <sup>11</sup>	49.6 <sup>10</sup>	25.7 <sup>12</sup>	43.5 <sup>14</sup>	33.1 <sup>11</sup>	41.1 <sup>13</sup>	
		Autres secteurs	54.7 <sup>2 15</sup>	45.0 <sup>11</sup>	52.3	58.6	53.8	44.0	45.6 <sup>11 13</sup>	43.7 <sup>11</sup>	50.0	48.0	49.8 <sup>11</sup>	48.0	49.8 <sup>11</sup>	51.8 <sup>13</sup>	56.9	39.1 <sup>13</sup>	51.8 <sup>13</sup>	39.5	52.1	56.2 <sup>11</sup>	44.0 <sup>10</sup>	44.1 <sup>12</sup>	53.6 <sup>14</sup>	39.6 <sup>13</sup>		
Croissance annuelle du PIB <sup>4 23</sup> en volume	1971	3.0 <sup>15</sup>	5.6	3.7	5.5	4.0	2.3	5.1	2.7	7.6	9.9	3.8	1.5	6.3	0.7	4.5	5.0	6.2	4.5	0.2	3.8	7.9	1.6	2.5	..			
	1966 à 1971	5.0 <sup>15</sup>	5.2	5.0	4.4	4.9	5.2	5.7	4.7	7.5	1.9	5.1	5.0	11.3	3.4	6.1	4.6	6.6	5.7	3.5	3.8	6.3	2.3	2.5	..			
INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE																												
CONSUMMATION PRIVÉE PAR HABITANT	1970	En % du PNB	Dollars	1 880	1 230	1 810	2 480	2 080	1 280	1 870	1 910	810	1 860	1 040	1 210	1 120	1 760	1 610	1 780	580	720	2 390	2 230	260 <sup>13</sup>	1 510	3 230	390	
			En % du PNB	4.00 <sup>9</sup>	4.60 <sup>2</sup>	5.40 <sup>2</sup>	9.10 <sup>2</sup>	7.00	6.30	4.70	3.50	2.00 <sup>2</sup>	4.30	4.90 <sup>2</sup>	4.20 <sup>2</sup>	4.20 <sup>2</sup>	4.00 <sup>2</sup>	4.90 <sup>2</sup>	7.00 <sup>13</sup>	5.90	2.00	2.20 <sup>2</sup>	8.20	4.10 <sup>2</sup>	3.70 <sup>18</sup>	5.50 <sup>2</sup>	5.40 <sup>2</sup>	4.30 <sup>18</sup>
			Logements achevés, pour 1 000 habitants	11.0	6.0	4.4 <sup>23</sup>	8.9 <sup>22</sup>	10.1	10.8	9.3	9.0	14.0	6.6	5.1	6.3	6.3	14.4 <sup>13</sup>	5.3 <sup>13</sup>	10.4	9.8	2.9 <sup>13</sup>	9.1	13.2	10.7	4.8 <sup>13</sup>	6.7	8.3	6.1
			Voitures de tourisme, pour 1 000 habitants	306	162	211	312	219	137	245	237	22	200	122	187	85	267	194	193	47	71	279	221	4	213	432	35	
POSTES DE TÉLÉVISION, POUR 1 000 HABITANTS	1971	Nombre	227 <sup>13</sup>	213	216 <sup>13</sup>	349	277	230	227	299	10 <sup>2</sup>	196	164	191	222	208 <sup>13</sup>	243	229	40 <sup>13</sup>	132	323	222	3	298	449	100		
			Postes de téléphone, pour 1 000 habitants	324	207	224	468	356	270	185	249	137	360	109	188	282	346	280	307	92	151	557	509	18	289	604	40	
			Médecins, pour 1 000 habitants	1.18 <sup>19</sup>	1.85	1.55 <sup>2</sup>	1.41 <sup>2</sup>	1.45 <sup>18</sup>	1.02	1.33	1.69 <sup>2</sup>	1.55 <sup>2</sup>	1.41	1.09 <sup>2</sup>	1.80	1.11 <sup>2</sup>	1.03 <sup>2</sup>	1.19	1.37	0.85	1.34 <sup>2</sup>	1.30 <sup>2</sup>	1.59	0.44	1.18 <sup>3</sup>	1.49 <sup>2</sup>	1.10	
			INVESTISSEMENT FIXE BRUT <sup>23</sup> Total	Moyenne 1967-71	26.5 <sup>15</sup>	28.0	20.8	21.7 <sup>24</sup>	23.3	24.1	26.1	25.4	27.2 <sup>25</sup>	29.2	23.4	19.9	37.8	24.2 <sup>25</sup>	26.7	28.2	18.0	24.1	23.0	27.8 <sup>40</sup>	..	19.3	16.6 <sup>36</sup>	..
ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE	1970	En % du PIB <sup>4</sup>	11.7	12.1	9.0	8.0	11.9	8.8	11.7	11.8	10.5	8.6	11.6	8.2	31.3 <sup>37</sup>	7.3	12.6	13.9	8.0	12.6	8.3	9.5	..	9.4	7.0 <sup>36</sup>	..		
			Construction de logements	5.1	15.8 <sup>38</sup>	4.8	4.2	11.4 <sup>28</sup>	5.6	6.5	5.3	7.4	5.5	4.2	6.1	6.5	16.9 <sup>28</sup>	5.2	5.1	3.0	3.9	5.1	7.1	..	3.4	3.3	..	
			Autres constructions	9.7	.. <sup>38</sup>	7.0	9.5	..	9.7	7.8	8.3 <sup>39</sup>	9.4	15.1	7.7	5.6	.. <sup>37</sup>	..	8.9	9.2	7.0	7.8	9.6	11.2	..	6.5	6.3	..	
			ÉPARGNE BRUTE	Moyenne 1967-71	25.7	28.5	24.6	22.5	18.5	29.1	27.3	27.2	22.0 <sup>25</sup>	..	20.4	23.3	39.1	30.2 <sup>25</sup>	26.2	28.0	20.4	22.7	22.8	28.9 <sup>40</sup>	..	19.4	17.3	..
SECTEUR PUBLIC <sup>30</sup>	Recettes courantes totales	1971	29.5	37.0	35.5	35.7	44.6	37.6	37.7	38.4	27.4 <sup>13</sup>	33.3 <sup>18</sup>	34.2	33.7	22.3	35.7 <sup>13</sup>	42.5 <sup>13</sup>	47.3	24.0	22.6	49.1 <sup>31</sup>	27.1 <sup>3</sup>	..	38.6	30.5	..		
		En % du PIB <sup>4</sup>	29.5	37.0	35.5	35.7	44.6	37.6	37.7	38.4	27.4 <sup>13</sup>	33.3 <sup>18</sup>	34.2	33.7	22.3	35.7 <sup>13</sup>	42.5 <sup>13</sup>	47.3	24.0	22.6	49.1 <sup>31</sup>	27.1 <sup>3</sup>	..	38.6	30.5	..		
SALAIRES/PRIX	Gains horaires <sup>32</sup>	Accroissement annuel 1966 à 71	6.9 <sup>34</sup>	8.5 <sup>16</sup>	8.7	7.9 <sup>34</sup>	11.7 <sup>35</sup>	10.7	10.2 <sup>36</sup>	8.3 <sup>34</sup>	8.8 <sup>34</sup>	12.9 <sup>37</sup>	12.1 <sup>34</sup>	10.1 <sup>38</sup>	15.2 <sup>39</sup>	..	9.2 <sup>40</sup>	9.9 <sup>41</sup>	10.2 <sup>38</sup>	12.3 <sup>42</sup>	9.0 <sup>43</sup>	6.1 <sup>44</sup>	..	7.8 <sup>45</sup>	5.5 <sup>20</sup>	14.7		
			Prix à la consommation	3.7	3.8	3.5	3.7	6.3	5.3	4.9	3.0	2.1	12.0	6.5	3.4	3.3	5.3	5.5	7.8	5.4	4.6	3.8	10.0	5.7	4.5	9.1		
			Indice des prix dérivé du PIB <sup>4</sup>	4.6	3.8	4.0	3.8	5.7	5.9	5.2	4.2	2.5	13.4	7.1	4.4	4.7	5.1	5.3	5.7	3.8	3.8	5.5	4.8	5.1	7.7	5.6	4.4	..
			COMMERCE EXTÉRIEUR	Importations <sup>46</sup>	1971	5 870 <sup>15</sup>	5 060	12 020	19 550	5 350	3 190	26 180	43 900	2 090 <sup>13</sup>	290	1 960	18 670	20 720	730 <sup>13</sup>	17 710	5 360	2 130	5 610	8 410	8 240	990 <sup>13</sup>	28 750	62 440
En % du PIB <sup>4</sup>	14.5	30.7			41.6	21.1	30.7	28.1	16.1	20.2	22.3	48.0	43.3	18.5	9.2	70.9	47.5	41.0	31.5	15.4	23.5	34.5	7.7	21.5	5.9	23.9		
Exportations <sup>46</sup>	6 310 <sup>15</sup>	5 030			12 670	21 020	5 080	2 970	27 390	47 010	1 000 <sup>13</sup>	250	1 640	19 770	27 010	850 <sup>13</sup>	17 700	5 130	1 650	5 840	8 770	8 090	620 <sup>13</sup>	30 650	56 220	2 860		
En % du PIB <sup>4</sup>	15.7	30.5			43.9	22.7	29.1	26.1	16.8	21.6	10.7	41.4	36.3	19.6	12.0	81.8	47.5	39.3	24.5	16.0	24.5	33.8	4.8	22.9	5.3	18.2		
BALANCE DES PAIEMENTS	Balance des opérations courantes	Moyenne 1967-71	-3.2 <sup>15</sup>	-0.3	1.9 <sup>21</sup>	0.0	-2.6	-1.3	-0.3	0.9	-3.7	-5.5	-3.3	2.2	1.3	..	-0.5	-0.8	2.8	-0.1	-0.3	1.5	-0.7	0.6	0.0	..		
		Réserves officielles <sup>47</sup> , fin 1972 : en pourcentage des importations de marchandises en 1972	129.9	52.6	25.0 <sup>21</sup>	32.0	17.0	23.7	37.7	59.8	44.1	36.7	53.6	31.5	78.2	..	27.9	30.3	105.9	75.8	19.7	75.9	92.6	20.3	23.7	22.5		
		Variation	Déc. 1972 - Déc. 1973	-611	-123	590 <sup>21</sup>	-790	311	-164	-2 154	5 568	35 <sup>48</sup>	5	-187	-266	-6 764	..	1 020	85	195 <sup>48</sup>	1 027 <sup>48</sup>	644	-201	492 <sup>48</sup>	167	-194	558	
		En % du PNB	0.96	0.54	1.12	0.95	0.57	.. <sup>51</sup>	1.06	0.67	.. <sup>52</sup>	.. <sup>51</sup>	.. <sup>51</sup>	0.46	0.93	.. <sup>51</sup>	1.42	0.37	(2.15)	.. <sup>52</sup>	0.66	0.58	.. <sup>52</sup>	1.11	0.64	.. <sup>52</sup>		
RAPPORT NET DE RESSOURCES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT <sup>50</sup> 1972	En % du PNB	0.96	0.54	1.12	0.95	0.57	.. <sup>51</sup>	1.06	0.67	.. <sup>52</sup>	.. <sup>51</sup>	.. <sup>51</sup>	0.46	0.93	.. <sup>51</sup>	1.42	0.37	(2.15)	.. <sup>52</sup>	0.66	0.58	.. <sup>52</sup>	1.11	0.64	.. <sup>52</sup>			
		RÉSULTATS RELATIFS OBTENUS À L'EXPORTATION <sup>53</sup>																										
		Croissance des marchés <sup>54</sup>	1971 à 1972	16.7	17.9	19.8	18.3	19.7	21.1	18.8	14.7	..	22.4	19.5	14.8	..	19.9	19.6	..	19.1	18.8	19.2	19.7	14.5	16.7	..		
		Augmentation ou diminution de la part occupée sur les marchés extérieurs <sup>55</sup>	1960-61 à 1970-71 (moyenne)	..	11.5	11.5	13.5	10.3	10.6	9.6	11.5	..	8.5	10.9	10.1	..	11.1	10.2	..	10.6	10.5	11.1	10.8	9.8	..	..	..	
1971 à 1972	10.9	4.8	10.2 <sup>21</sup>	-4.1	-0.3	3.9	6.6	-0.2	16.8</																			



## OECD SALES AGENTS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,  
Florida 165, BUENOS-AIRES.  
☎ 33-1787-2391 Y 30-7122

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,  
161 Sturt St., South MELBOURNE, Vic. 3205.  
☎ 69.7601  
658 Pittwater Road, BROOKVALE NSW 2100.  
☎ 938 2267

### AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1.  
☎ 52.22.35

### BELGIUM - BELGIQUE

Librairie des Sciences  
Coudenberg 76-78, B 1000 BRUXELLES 1.  
☎ 13.37.36/12.05.60

### BRAZIL - BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaiçá 518,  
Caixa Postal 24090, 05089 SAO PAULO 10.  
☎ 256-2746/262-1609  
Rua Senador Dantas 19 s/205-6, RIO DE  
JANEIRO GB. ☎ 232-07. 32

### CANADA

Information Canada  
171 Slater, OTTAWA, KIA 0S9.  
☎ (613) 992-9738

### DENMARK - DANEMARK

Munksgaards Boghandel  
Nørregade 6, 1165 KØBENHAVN K.  
☎ (01) 12 69 70

### FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10. ☎ 625.901

### FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE  
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.  
☎ 524.81.67

### Principaux correspondants :

13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de  
l'Université. ☎ 26.18.08  
38000 GRENOBLE : B. Arthaud. ☎ 87.25.11  
31000 TOULOUSE : Prival. ☎ 21.09.26

### GERMANY - ALLEMAGNE

Verlag Weltarchiv G.m.b.H.  
D 2000 HAMBURG 36, Neuer Jungfernstieg 21  
☎ 040-35-62-501

### GREECE - GRECE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,  
ATHÈNES 132. ☎ 322.21.60

### ICELAND - ISLANDE

Snaebjörn Jónsson and Co., h.f.,  
Hafnarstræti 4 and 9, P.O.B. 1131,  
REYKJAVIK. ☎ 13133/14281/11936

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.:  
NEW DELHI, Scindia House. ☎ 47388  
CALCUTTA, 17 Park Street. ☎ 24083

### IRELAND - IRLANDE

Eason and Son, 40 Lower O'Connell Street,  
P.O.B. 42, DUBLIN 1. ☎ 01-41161

### ISRAEL

Emanuel Brown :  
35 Allenby Road, TEL AVIV. ☎ 51049/54082  
also at :

9, Shlomzion Hamalka Street, JERUSALEM.

☎ 234807

48 Nahlat Benjamim Street, TEL AVIV.

☎ 53276

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni :  
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE. ☎ 579751  
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. ☎ 365083  
Sous-dépôtaires :

Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.  
☎ 674628

Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO.  
☎ 865446

Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO.  
☎ 519274

La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre assicu-  
rata dalle migliori librerie nelle città più importanti.

### JAPAN - JAPON

OECD Publications Centre,  
Akasaka Park Building,  
2-3-4 Akasaka,  
Minato-ku  
TOKYO 107. ☎ 586-2016  
Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,  
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.  
☎ 272-7211

### LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico  
Edison Building, Bliss Street,  
P.O.Box 5641, BEIRUT. ☎ 354429 - 344425

### THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

W.P. Van Stockum  
Buitenhof 36, DEN HAAG. ☎ 070-65.68.08

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Officer  
Government Printing Office  
Mulgrave Street (Private Bag)  
WELLINGTON. ☎ 46.807  
and Government Bookshops at

AUCKLAND (P.O.B. 5344). ☎ 32.919

CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721). ☎ 50.331

HAMILTON (P.O.B. 857). ☎ 80.103

DUNEDIN (P.O.B. 1104). ☎ 78.294

### NORWAY - NORVEGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,  
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1. ☎ 02-332980

### PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam,  
LAHORE 3. ☎ 66839

### PHILIPPINES

R.M. Garcia Publishing House,  
903 Quezon Blvd. Ext., QUEZON CITY,  
P.O. Box 1860 - MANILA. ☎ 99.98.47

### PORTUGAL

Livraria Portugal,  
Rua do Carmo 70-74, LISBOA 2. ☎ 360582/3

### SPAIN - ESPAGNE

Libreria Mundi Prensa  
Castelló 37, MADRID-1. ☎ 275.46.55

Libreria Bastinos  
Pelayo, 52, BARCELONA 1. ☎ 222.06.00

### SWEDEN - SUÈDE

Fritzes Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.  
☎ 08/23 89 00

### SWITZERLAND - SUISSE

Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENEVE 11.  
☎ 022-31.89.50

### TAIWAN

Books and Scientific Supplies Services, Ltd.  
P.O.B. 83, TAIPEI.

### TURKEY - TURQUIE

Librairie Hachette,  
469 Istiklal Caddesi,  
Beyoglu, ISTANBUL. ☎ 44.94.70  
et 14 E Ziya Gökalp Caddesi  
ANKARA. ☎ 12.10.80

### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569, LONDON  
SE1 9 NH, ☎ 01-928-6977, Ext. 410

or

49 High Holborn  
LONDON WC1V 6HB (personal callers)  
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM,  
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF,  
BELFAST.

### UNITED STATES OF AMERICA

OECD Publications Center, Suite 1207,  
1750 Pennsylvania Ave, N.W.,  
WASHINGTON, D.C. 20006. ☎ (202)298-8755

### VENEZUELA

Libreria del Este, Avda. F. Miranda 52,  
Edificio Galipán, Aptdo. 60 337, CARACAS 106.  
☎ 32 23 01/33 26 04/33 24 73

### YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36,  
BEOGRAD. ☎ 621-992

2 74

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire

peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to  
OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris CEDEX 16

**PUBLICATIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16. Dépôt légal N° 2.583. 1974.  
N° 32.702. IMPRIMÉ EN FRANCE**

# PUBLICATIONS STATISTIQUES

## du département des affaires économiques et statistiques

---

### **PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES**

Cette publication mensuelle, qui tire parti des techniques les plus modernes de présentation statistique sous la forme de tableaux et de graphiques, est destinée à fournir une vue instantanée de l'évolution économique la plus récente des pays de l'O.C.D.E., ainsi qu'un ensemble de statistiques internationales illustrant la situation économique de la zone O.C.D.E. au cours des dernières années.

Les indicateurs retenus couvrent la comptabilité nationale, la production industrielle, les livraisons, stocks et commandes, la construction, les ventes au détail, la main-d'œuvre, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, les échanges et paiements. Des suppléments trimestriels contiennent des précisions sur les prix de détail et la production industrielle.

### **BULLETINS STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR : SÉRIES A, B et C**

La **Série A - Commerce total par pays** (trimestrielle) donne une vue d'ensemble du commerce total des pays de l'O.C.D.E. (sans ventilation par produits) décomposé par pays et zones d'origine et de destination.

Les tableaux comportent une nomenclature géographique normalisée, et couvrent les quatre dernières années, les douze derniers trimestres et les seize derniers mois disponibles. Ils sont mis à jour par un supplément mensuel dans l'intervalle de deux parutions trimestrielles. La **Série B - Échanges par produits, Tableaux analytiques** (trimestrielle) est destinée à l'analyse générale de la structure des échanges des pays de l'O.C.D.E., individuellement et par groupes, selon les principales catégories de produits et les zones et pays partenaires les plus importants.

Les catégories de produits, aussi bien que les pays et zones partenaires, suivent des nomenclatures normalisées, mais seuls les éléments significatifs apparaissent. La série paraît en six fascicules, dont chacun comprend les données relatives à plusieurs pays, dans l'ordre de leur réception.

La **Série C - Échanges par produits, Résumé par marchés** (semestrielle) fournit des informations détaillées sur les échanges des pays de l'O.C.D.E. par principaux produits et pays partenaires. La série paraît en trois volumes, couvrant respectivement les échanges par principales catégories de produits (valeurs seules) et les échanges par groupes, sous-groupes et positions de la C.T.C.I. (quantités et valeurs, un volume consacré aux exportations et un aux importations).

Les chiffres sont regroupés sous forme de tableaux synoptiques rassemblant les pays qui constituent le marché d'un produit déterminé, en tant que débouchés ou fournisseurs, aussi bien au sein de la zone O.C.D.E. que dans les transactions entre celle-ci et le reste du monde.

### **ANNUAIRES STATISTIQUES**

Les **Statistiques rétrospectives** (paraissant tous les deux ans) rassemblent en deux volumes des chiffres trimestriels et mensuels couvrant la dernière décennie, pour toutes les séries contenues respectivement dans les *Principaux Indicateurs Économiques* et leur supplément *Production industrielle*. Les deux volumes contiennent en outre des chiffres annuels pour une période plus longue, ainsi qu'un choix de taux de variation. Dans l'intervalle de deux parutions, ils sont tenus à jour par des suppléments encartés dans les *Principaux Indicateurs Économiques*. **Comptes Nationaux des pays de l'O.C.D.E.** (annuel) contient, pour chaque pays de l'O.C.D.E. et pour les groupes importants de pays Membres, les principaux agrégats de la comptabilité nationale, présentés sous une forme normalisée pour la dernière décennie (parfois une période plus longue).

En outre, des tableaux supplémentaires présentent diverses mesures analytiques, telles que des triangles de croissance, des indices de prix et de volume, et le rapport de certaines composantes aux agrégats correspondants.

**Statistiques de la population active** (annuel) donne, à partir de données normalisées, une vue d'ensemble de l'évolution de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les pays de l'O.C.D.E. au cours de la dernière décennie.

Les chiffres publiés concernent, en particulier, la population totale, les composantes de l'évolution démographique, la répartition par âge, la population active totale et civile, le chômage, ainsi que l'emploi (total et ventilé par branche d'activité et situation professionnelle, ainsi que par branche d'industrie dans le cas des salariés).

OCDE

*Département des Affaires Économiques et Statistiques*

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ANNUELLES  
*Études détaillées du développement économique  
dans chaque pays de l'OCDE*

Par pays F 5 \$ 1.25 £ 0.50

Abonnement pour la série F 90 \$ 22.50 £ 9

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*En juillet et décembre les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE donnent un aperçu général de l'évolution économique la plus récente dans l'ensemble de la zone OCDE et, au moyen d'une série de prévisions quantitatives intégrées, évaluent les perspectives. En supplément, cette publication contient fréquemment des études spéciales destinées à faciliter l'interprétation des tendances économiques.*